CAF. 362. B

22101062069

X83038

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b28991266

LES THÈSES

de l'Ancienne Faculté de Médecine

DE REIMS

PAR LE Dr OCTAVE GUELLIOT

COLLECTIONS DE THÈSES. — LEUR SOUTENANCE. — BIBLIOGRAPHIE.

SUJETS DES THÈSES. — EAUX MINÉRALES.

VIN DE CHAMPAGNE. — LISTE DES THÈSES ORIGINALES.

BIBLIOGRAPHIE MÉDICALE DU VIN DE CHAMPAGNE.

LETTRE INÉDITE SUR LA QUERELLE DU BOURGOGNE ET DU CHAMPAGNE.

REIMS

F. MICHAUD, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC LXXXIX

Theses, Medical 7-
Medical School 17-18 [illegible]
Id. France 7 17 [illegible]

CAP 362 B

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

7383

LES THÈSES

DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE REIMS

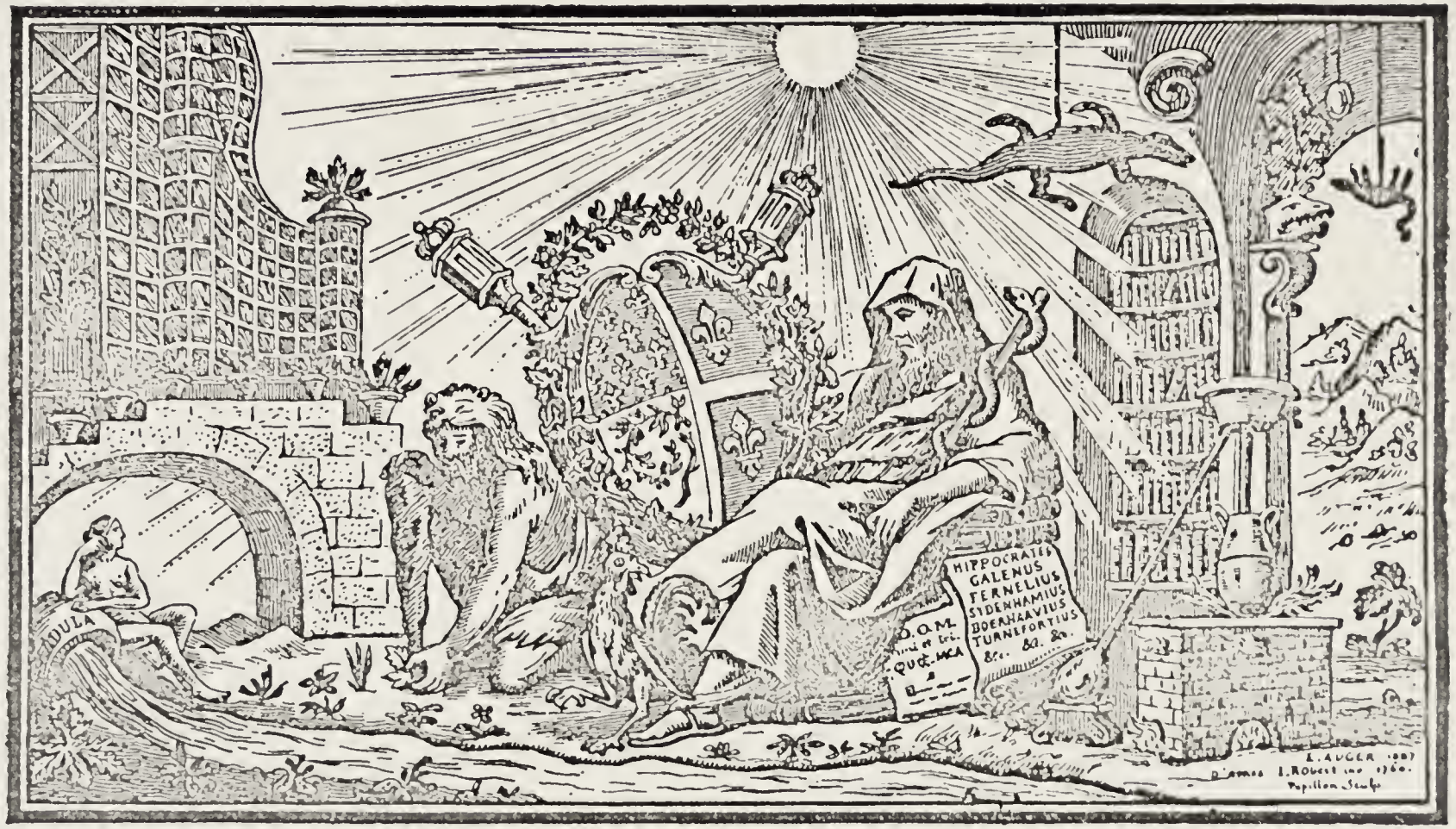
HIPPOCRATES
GALENUS
FERNELIUS
SYDENHAMIUS
BOERHAAVIUS
TURNEFORTIUS
&c. &c. &c.
D.O.M.
QUÆ MEA
ADULA
E. AUGER
D'après I. Robert inv. 1760.
Papillon Sculp.

LES THÈSES

de l'ancienne Faculté de Médecine de Reims

I

LES COLLECTIONS DE THÈSES

Collections des Docteurs Raussin, Maldan, Jolicœur.

La Faculté de Médecine en l'Université de Reims, qui exista de fait dès les premiers mois de l'année 1550, disparut en mars 1793 avec les autres établissements d'instruction.

Le décret de la Convention n'eut-il pas paru, la Faculté, déjà caduque à cette époque, serait morte un peu plus tard de vieillesse.

C'est que nos pères, enfermés dans le cercle étroit des théories et des doctrines, étaient restés à peu près immobiles quand tout marchait autour d'eux ; alors que la chi-

rurgie, s'appuyant sur l'expérimentation et l'observation, faisait de rapides progrès, et qu'à Reims elle avait des représentants comme Caqué et Robin, la *saluberrime* Faculté ergotait sur les systèmes et continuait à jurer *in verbo magistri* (1).

Elle eut cependant un certain renom, grâce à quelques habiles et distingués professeurs qui surent la maintenir pendant plus de deux siècles au premier rang des Écoles de province et la rendre digne du titre qu'elle aimait à se donner de fille aînée de la Faculté de Paris.

Nous connaissons les noms de tous ces Docteurs-Régents, dont quelques-uns jouirent d'une célébrité plus que locale ; nous possédons même, grâce à Raussin, la liste complète des étudiants français et étrangers qui sont venus s'asseoir sur les bancs de nos Écoles.

Mais la plupart des maîtres de l'époque, absorbés par les soins d'une clientèle étendue et les devoirs de leurs fonctions, n'ont point laissé de travaux imprimés qui puissent nous indiquer l'esprit de leur enseignement ou nous faire connaître leurs opinions sur les principales questions qui agitaient alors la médecine.

Heureusement, il est une source d'informations très incomplètement explorée jusqu'ici (2), où nous allons

(1) On peut juger de la façon dont on enseignait à la fin du XVIIIe siècle par les conclusions des dernières thèses soutenues avant la suppression de la Faculté de Reims : *La seule cause motrice des fonctions du corps humain est l'irritabilité* (22 octobre 1792) ; — *La chasse à cheval convient aux dames de la Cour* (7 janvier et 8 janvier 1793) ; — *Les changements fréquents dans les phénomènes atmosphériques sont salubres* (23 février 1793).

(2) Voyez MALDAN, *Le catalogue des imprimés de la bibliothèque de Reims*, II, 1844, p. 263-291. — MALDAN, *Histoire de la Faculté de*

largement puiser, et peut-être pourrons-nous combler en partie ces desiderata.

Je veux parler de la collection des Thèses, des *Questiones medicæ* de l'ancienne Faculté, série nombreuse de documents successifs qui permettent d'esquisser l'histoire médicale de notre cité dans sa période la plus florissante.

De même qu'à Paris, Guy Patin et surtout Th. Baron avaient réuni à grand'peine les dissertations de la Faculté et formé de précieux recueils, à Reims, Hédouin, Le Camus, Raussin, Caqué, Navier, au XVIIIe siècle, Maldan, de nos jours, ont collectionné ces opuscules devenus aujourd'hui fort rares.

L.-J. Raussin surtout, doyen de la Faculté de Médecine, garde des Archives de l'Université, entraîné par goût aux recherches bibliographiques et historiques, avait constitué un fonds important déposé depuis à la Bibliothèque de la Ville.

Il comprend plus de deux mille thèses de Paris, de Reims, de Caen, de Douai, en onze volumes reliés et quatre cartons.

En 1885, les héritiers de cet autre chercheur infatigable, Maldan, offraient à la même bibliothèque les documents d'histoire médicale qu'il avait accumulés et dont il n'avait mis en œuvre qu'une faible partie ; les anciennes

médecine de l'Université de Reims ; Chronique de Champagne, IV, p. 351 ; — *De l'ancienne école de médecine de Reims* ; Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, 1879, p. 53 ; — Ad. Henrot, *Faculté de Médecine*, dans : *Notices sur Reims.....*, rédigées à l'occasion du Congrès de l'Assoc. franc., pour l'avancement des Sciences, Reims, 1880, p. 128 ; — Corlieu, *L'ancienne Faculté de médecine de Reims*, Paris-Médical, 1886, n° 22 et suivants.

thèses y sont représentées par trois volumes in-4° et trois cartons ; elles proviennent pour la plupart de Caqué et de Navier.

Enfin la collection de Le Camus (deux volumes et un carton de thèses in-4°; quarante et une thèses in-folio) est aujourd'hui entre les mains de son très obligeant arrière-petit-fils, notre confrère le Dr Jolicœur, qui l'a mise à ma disposition avec une amabilité dont je ne saurais trop le remercier (1).

C'est un total de plus de trois mille thèses rangées sans ordre que j'ai feuilletées. Avant de décrire celles de Reims, les seules qui nous intéressent, il me faut dire quelques mots de la cérémonie à laquelle donnait lieu leur soutenance.

(1) Pas une seule de ces anciennes dissertations n'existe à la bibliothèque de l'École de médecine de Reims. Celle-ci, dont le noyau a été constitué par la Bibliothèque de l'ancien Hôtel-Dieu, auquel sont venus s'ajouter les livres légués par Simon, Briquet et Bulteau, renferme quelques ouvrages rares ayant appartenu à Le Comper ou à Raussin. — Il est regrettable d'y constater l'absence complète de tous les imprimés, thèses, brochures, intéressant l'histoire de la médecine locale.

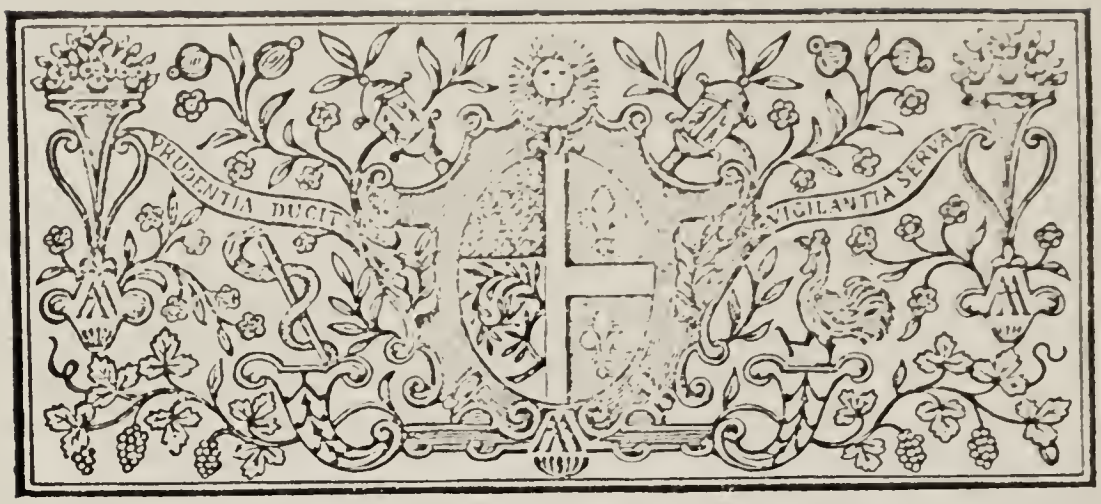

II

L'ACTE DES THÈSES

Thèses quodlibétaires, cardinales, cathédralitiennes. — Réforme de 1662. — Thèse générale. — Doctorat. — *Oratio gratulatoria.* — Panégyrique.

Avant la réforme de la Faculté de Médecine (1662), le candidat au titre de Docteur devait soutenir deux thèses.

La première, sur un sujet *quelconque* de physiologie, s'appelait *Quodlibétaire*; c'est la thèse de baccalauréat.

La seconde était la *Cardinale* ou thèse de licence. Ce nom lui avait été donné comme un témoignage de la reconnaissance des médecins pour le cardinal Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen, légat du Pape, réformateur de l'Université en 1452. Il avait supprimé alors comme *impium et irrationabile* l'article des anciens statuts qui exigeait le célibat des candidats à la régence.

De plus, ceux des docteurs qui briguaient le titre de

Professeur devaient présenter une thèse originale qui portait le nom de *cathédralitienne*. Nous connaissons celles de Lenglet, de Lapile, de Rainssant, qui leur valurent une chaire « à la dispute » en 1641, 1645 et 1652.

Les renseignements manquent presque complètement sur la soutenance de ces thèses pendant la première période de la Faculté.

La scène se passait dans les écoles Antoniennes, que la libéralité d'Antoine Fournier et d'Antoine de Beauchêne avait permis d'élever près de la Cathédrale. Tous les docteurs-régents y assistaient en robe rouge, avec l'épitoge et le chaperon doublé d'hermine ; les bacheliers portaient la robe noire et le chaperon herminé. Les premiers, « *professores et doctores disputaturi* », toujours peu nombreux, argumentaient tour à tour, en latin bien entendu; le candidat devait riposter dans un langage aussi cicéronien que possible.

La discussion s'échauffait quelquefois.

En 1655, on voit apparaître pour la première fois le *moderator* ou censeur, chargé de maintenir les adversaires dans les bornes d'une argumentation scientifique et polie. Vingt ans plus tard, il est remplacé par le président, qui, nous le verrons tout à l'heure, est souvent l'auteur de la thèse que le bachelier est chargé de défendre.

En 1660, sur la requête du recteur Th. Mercier, la refonte de l'Université fut décidée. Les professeurs, craignant que l'on ne touchât à leurs privilèges, firent des démarches pour s'y opposer.

« Les députés de Reims sont arrivés, écrit Guy Patin le 14 janvier 1661 ; *fervet negotium reformationis totius academiæ Remensis*. C'est bien malgré eux s'ils le souffrent ;

tous tant qu'ils sont voudraient bien l'empêcher ; ils ressemblent aux moines qui ont peur d'être réformés, et qui ont appréhension qu'on ne leur diminue leur pitance, leur *demensum.* »

Ce fut précisément Patin qui fut chargé de rédiger les nouveaux statuts de la Faculté de Médecine de Reims (1662). Nous en extrayons les articles qui règlent le mode de soutenance des thèses :

.... IX. — Novo baccalaureo præstituatur a Decano et præside quœstio physiologica de quâ thesim quinque appendicibus instituet, quæ *quodlibetaria* dicitur. Illam autem Decani præsidisque censuræ subjiciet, probatam et emendatam, et typis excusam ad singulos doctores baccalaureus deferet aliquot diebus ante publicam ipsius pugnationem, quæ cædet in sextum, aut circiter, mensem a baccalaureatu .....

XI. — Elapso uno anno, an circiter, a propugnata quodlibetaria, baccalaureus à Decano et præside pathologicam vel therapeuticam quœstionem accipiat, quæ thæsi quinque appendicibus distinctœ præfigat : et hanc *cardinalitiam* dictam a Decano et præside examinatam, probatam, typis excusam ad singulos doctores deferat, diebus aliquot antequam ejus palam propugnandæ causa sedeat.

XII. — Tuendæ theseos cardinalitiæ munere functus baccalaureus, aphorismum Hippocratis a Decano designatum post mensem meditata oratione publicè exponat.

.....

XVI. — Extranei candidati.....tum ad quodlibetariæ et cardinalitiæ thesim disjunctis diebus propugnandam admittantur.

.....

XXVI. — Junioribus, etsi nondum majorum emolumentorum capacibus, liceat suo ordine prœesse quibus libet actibus publicis, sive quodlibetariæ, sive cardinalitiæ, sive doctoratui ; modo ante solidum decimum annum, doctoralem laurealem in remensi academia consecuti sint. Nec cuiquam gratia ulla fiat istius temporis, cujus cum aliquid in aliquo desiderabitur, præsidendi jus redibit ad aliquem e senioribus

qui rite probatum a tota schola candidatum pileo apollinari donabit.

XXVII. — Doctores, cum seniores, tum juniores, omnes quidem regentium, professorum vero titulo ii soli gaudeant, qui publicè docent in scholis ; ac ne quis contentioni locus relinquatur, in omnibus thesibus propugnandis doctorum nominibus tria tantum hæc vocabula præfigantur : *Domini doctores disputaturi.*

Ainsi, on maintenait les deux thèses quodlibétaire et cardinale ; un peu plus tard (1707), on y ajoutait une *thèse générale* que le licencié présentait le jour même de sa réception au doctorat, et dont le sujet était invariable : *De l'utilité des cinq parties de la médecine.*

Non seulement la nature de ces épreuves, mais l'époque même à laquelle le candidat devait les subir étaient indiquées par un règlement dont Raussin nous a conservé le détail.

L'étudiant, y est-il dit, muni de sa lettre de Maître-ès-Arts et de certificats constatant quatre années d'études à Reims ou à Paris, adresse à qui de droit, le lundi de la Saint-Martin, après l'élection du doyen, une supplique où il demande qu'on lui fixe le jour de l'examen de baccalauréat.

Il dépose quelque temps après 300 livres chez le doyen, et offre à chaque docteur trois livres de bougies (on disait alors des chandelles de cire), puis, au jour fixé, revêtu de la robe longue, *veste talari inductus*, il est interrogé pendant 4 heures sur les choses naturelles, non naturelles et contre nature.

En février suivant, examen d'anatomie, avec dessins au tableau et démonstration sur le cadavre ; il a déboursé

auparavant les 300 livres et distribué les 3 livres de chandelles obligatoires.

Quelques jours après, discussion de la thèse physiologique, précédée de la même redevance.

En mai, juin ou juillet, examen de matière médicale. Cette fois les bougies sont remplacées par un goûter succulent qui répare les forces du candidat et de ses examinateurs : *examine peracto, omnium Doctorum vires, suasque, opimâ reficere marandâ debet.*

Cinq ou six mois plus tard, en décembre, examen opératoire sur le cadavre, interrogations sur la chirurgie et l'application des médicaments externes.

La thèse pathologique doit être présentée un an après la quodlibétaire (1); puis, un mois après, le candidat développe un aphorisme d'Hippocrate ; la veille, il a eu soin d'en répandre le programme dans la ville :

CUM DEO

APHORISMUM HIPPOCRATIS

Quinquagesimum quintum sectionis quintæ,

A. D. D. Decano

Saluberrinæ medicorum Facultatis propositum,

Meditata oratione exponet

ROBERTUS FILLION, Remus

Majoris ordinis baccalaureus,

In Antonianis medicorum Remensium scholis.

Die Mercurii 18ª Junii, horâ decimâ matutinâ

PRO LICENTIATU.

ADESTE VIRI REMENSES ET FAVETE.

(1) Cet intervalle n'était observé que pour les docteurs du grand ordinaire; pour ceux du petit ordinaire, il n'était que de trois mois. Quant aux étrangers, ils étaient dispensés de la plupart des épreuves, y compris les thèses.

Ces divers actes sont toujours précédés du versement des trois cents livres et du cadeau de luminaire.

Les mois suivants sont employés à des examens de pratique.

Puis le Doyen conduit le candidat chez le Chancelier, qui lui donne la bénédiction de licence ; il lui octroie alors le diplôme de Licencié, qui lui donne le droit de lire les ouvrages de médecine, de les interpréter et de pratiquer *ubique terrarum*. (Voyez *Appendice*, IV.)

Bientôt après, le surlendemain souvent, le licencié reçoit le bonnet de Docteur après avoir soutenu la thèse générale (1).

La discussion des thèses avait lieu tantôt le matin à huit, à sept, et même à six heures, tantôt l'après-midi, à deux heures.

Outre les docteurs, les licenciés et les bacheliers, des personnages de marque venaient souvent assister à l'argumentation. Quand une thèse intéressait spécialement la ville de Reims, des exemplaires en étaient d'avance distribués à profusion ; le candidat en offrait lui-même aux membres du Conseil de ville ; au jour fixé, les salles de la rue de l'École de Médecine étaient trop étroites pour contenir la foule des Rémois qui venaient applaudir les périodes sonores et les boutades parfois piquantes des orateurs (2).

(1) Fragments d'un manuscrit de Raussin, à la Bibliothèque de Reims.

(2) J'ai retrouvé un grand nombre de feuilles d'argumentation ; après une appréciation générale du travail présenté, le professeur posait au candidat une dizaine d'objections. D'après quelques notes égarées parmi ces argumentations, il m'a semblé que professeurs et bacheliers s'entendaient quelquefois d'avance pour préparer leurs demandes et leurs réponses.

Mais c'était pour le dernier acte surtout que la solennité était complète.

Le récipiendaire offrait pour la circonstance :

Au Doyen et au Président une paire de gants de peau blancs, deux pains de sucre de moyenne grosseur, *duœ sacchari metœ mediœ*, et trois livres de bougies ;

Aux autres Docteurs, une paire de gants, un pain de sucre et le luminaire ;

Aux femmes de ceux-ci, une paire de gants blancs.

La veille du grand jour, il distribuait une invitation imprimée. Voici celle qui convie à la réception de H. Caqué :

POST EMENSUM

Hand infeliciter

ARTIS APPOLLINEÆ STADIUM

Laurea doctorali coronabitur

Joannes-Baptista-Petrus-Henricus CAQUÉ,

Remus,

Saluberrimæ Facultatis Licentiatus,

In Antonianis medicorum remensium scholis, die

Lunœ 27ª novembris 1775, horâ decimâ matutinâ

ADESTE VIRI REMENSES ET FAVETE.

Ex typis Jeunehomme, Regis et facultatis medicinæ Typographi.

Le lendemain, le Licencié soutenait, selon le mode ordinaire, la thèse générale, qui, à de très rares exceptions près, avait pour sujet :

An quinque medicinæ partes medico necessariæ ?

Comme il était difficile que chaque candidat exécutât sur ce thème des variations nouvelles, on décida, pour éviter des plagiats plus ou moins dissimulés, qu'il se

contenterait de faire réimprimer et de discuter la dissertation que P. Josnet avait écrite sur ce sujet en 1727 (1).

Après cette épreuve, le président admonestait le récipiendaire, lui traçait dans un tableau éloquent les devoirs qui allaient lui incomber, puis lui faisait jurer fidélité à Dieu, à l'Église et à la Faculté :

JURAMENTA DOCTORANDI MAJORIS ORDINIS.

Primo. Juro quod Deo optimo maximo gloriam et honorem totâ vitâ exhibebo, illique soli serviam.

Secundo. Juro quod Ecclesiæ Romanæ, sanctissimisque ejus canonibus, rejectâ omni hæresi, adhœrebo et obtemperabo.

Tertio. Juro quod honorem, reverentiam et obedientiam Domino Domino Decano Facultatis nostræ, et omnibus Preceptoribus qui me artem medendi docuerunt, tanquâm Parentibus, dûm in vivis ero, exhibebo.

Quarto. Juro quod ea quæ a nostrâ Facultate decreta fuerint et ægrorum arcana continebo.

Quinto. Juro quod medicamen quod abortum faciat, non exhibebo, neque exhibendi consilium dabo.

Sexto. Juro quod si Pauperes meâ operâ et consilio egeant, operam et consilium hâc in re præstabo gratis.

Ce serment, que le candidat prononçait la main étendue sur la croix, rappelle celui d'Hippocrate. Comme lui il demande le respect des maîtres à l'égal des parents, et exige le secret professionnel. Sa solennité ne ressemblait en rien, en tout cas, au comique grotesque du *Malade imaginaire*.

Le président remettait ensuite au récipiendaire les insignes de sa nouvelle dignité : le bonnet symbolique,

(1) Les cinq parties fondamentales étaient : la Physiologie, la Pathologie, la Séméïotique, l'Hygiène et la Thérapeutique.

l'anneau d'or, la ceinture, les livres ouverts et fermés (1).

Alors le nouveau docteur montait dans la chaire et prononçait l'*oratio gratulatoria;* c'était à la fois un acte de reconnaissance et de remerciements envers ses maîtres et une promesse de rester digne du titre dont on venait de l'honorer.

Les épithètes laudatives sortaient à flots de sa bouche reconnaissante.

Ainsi, H. Caqué, le 27 novembre 1775, après avoir fait un éloge de la médecine, invoqué Dieu le père, Jésus-Christ, le Saint Esprit, la Vierge et saint Luc, s'adresse aux dignitaires de l'Université et à ses maîtres :

Rector amplissime (M. Léa)... *Dignissime Cancellarie* (M. Rondeau)... *Carissime Prœses, sapientissime Magister* (Le Camus)... *Vigilantissime Decane* (Raussin)... *Ex Decane meritissime* (Fillion)... *Amentissime Collega* (Laignier)... *Eruditissime Baccalauree* (Navier)...

L'orateur semble avoir voulu épuiser la liste des superlatifs les plus flatteurs.

La cérémonie se terminait le soir par un gai festin, *in splendido lœtoque convivio*, qui réunissait maîtres et élèves.

Enfin, pour compléter la fête, il n'était pas rare d'entendre réciter des vers composés pour la circonstance. Selon que l'auteur en était le récipiendaire ou un de ses amis, ils exprimaient sa gratitude envers la docte Faculté ou chantaient les louanges du nouveau Docteur.

Quelques-uns de ces *Panégyriques* sont parvenus jusqu'à nous.

(1) Ce cérémonial est longuement décrit dans La Framboisière, *Œuvres*, éd. Paris, in-folio, 1631, p. 1031, et Maldan, *Discours prononcé à la rentrée de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims*, le 12 novembre 1857. Reims in-8°.

En 1587, le 17 mars, Nicolas Jabot, originaire de Reims et poëte lui-même, était reçu Docteur à la Faculté de Paris. Son ami et compatriote, Jean Morel, lui adressait un chant lyrique divisé en cinq odes (1).

En 1607, c'est un chirurgien rémois, Simon Barbier, qui se charge de chanter les lauriers du nouveau docteur, Jean Coustier, de Château-Porcien (2).

Quelques années plus tard, Denis Dupont, natif de Melun, improvise 79 vers alexandrins; il y rend grâce à la très célèbre Faculté de Reims, qui le faisait docteur le 4 des calendes de janvier 1622, sous la présidence de Simon Hervet (3).

Enfin, à la veille de la Révolution, un jeune récipiendaire paraphrasait, dans des vers qui ne manquent pas d'une certaine ampleur, le serment d'Hippocrate (4). C'était Pierre Cabanis, à qui R. Fillion donnait dans nos écoles la couronne doctorale le 22 septembre 1784, Cabanis, le futur professeur de la Faculté de Paris, membre de l'Institut, sénateur, le médecin et l'ami de Mirabeau.

(1) *In Lauream doctoralem Nicolai Jabotii Rhemi Doctoris medici,* Johannis Morelli *amiciss. lyricum carmen.* — S. L. S. D. — in-4°, 7 pages (à la fin : 17 mars 1587).

(2) *Panégyrique pour le doctorat de M. Jean Coustier,* par Simon Barbier, chirurgien rémois, Reims, 1607, petit in-4° de 31 feuillets.

(3) *Ob concessam sibi lauream doctoralem in Scholis medicis Anthonianis celeberrimæ Remensis Academiæ...* Dyonisii Du Pont, melodunensis, *extemporanea gratiarum actio,* 1622, in-12 de 7 pages.

(4) *Serment d'un médecin,* par M. P.-J. Cabanis, *prononcé le jour de sa réception en 1783, dans les écoles situées en face d'une église et près d'un hôpital.* (Œuvres complètes, V, p. 451.)

III

BIBLIOGRAPHIE

Thèses in-folio et in-quarto. — Invocation. — Dédicace. — Gratification de la ville de Reims. — Vignettes.

En complétant par nos recherches personnelles le catalogue déjà fort étendu de Raussin (1), nous avons pu relever le titre de seize cent vingt-sept thèses soutenues devant la Faculté de médecine de Reims. Mais notre liste est forcément incomplète, surtout pour le XVIIe siècle;

(1) *Catalogus secundum litterarum ordinem digestus omnium eorum qui laureâ Appolinari coronati fuerunt in Academia Remensi, a natalibus Facultatis medicæ, a die scilicet 21^a anni 1550 ad diem destructionis Universitatum et Facultatum, 1794*, labore Ludovici Hieronimi Raussin, Professoris in dictâ Facultate, *ad usum proprium*. — Manuscrit de la Bibliothèque de Reims, grand in-folio.

l'on peut donc, sans exagération, porter ce nombre à deux mille environ.

Toutes ne sont pas conservées ; nous en avons retrouvé seulement sept cent quarante-quatre, soit à la Bibliothèque de la Ville, soit dans les collections qu'il nous a été donné de compulser.

On peut les diviser d'après leur format en deux classes : les thèses in-folio ou placards et les thèses in-quarto.

Les premières sont très rares.

Raussin, et après lui Maldan en avaient cependant recueilli un grand nombre ; malheureusement, elles paraissent perdues. Du moins elles n'ont pas été retrouvées dans les collections de ces deux bibliophiles (1). Je n'ai pu lire que celles qui font partie de la collection de M. Jolicœur, au nombre de quarante et une, et neuf autres qui existent encore à la Bibliothèque de l'École de Médecine de Paris.

Nous connaissons les titres de cent quatre vingt-sept de ces thèses ; les dernières sont de 1709.

(1) La Faculté de Paris, plus heureuse, possède, grâce à Baron, neuf volumes in-folio, soit environ 1,500 de ces thèses, depuis 1539 jusqu'en 1753.— L'on trouvera de très intéressants renseignements sur tout ce qui concerne les thèses de Paris dans les ouvrages suivants : *Questionum medicarum, quæ.... in scholis Facultatis medicinæ Parisiensis, agitatæ sunt et discussæ* (par Théodore Baron), in-4° Paris, 1752, et supplément, Paris 1763. — Dr A. Corlieu, *L'ancienne Faculté de médecine de Paris,* in-8°. Paris, 1877. — Dr A. Chéreau, *Notice sur les thèses soutenues dans l'ancienne Faculté de médecine de Paris.* Union médicale, 1879, 3e série, t. 27, p. 357 et 413.

M. Corlieu, bibliothécaire adjoint de la Faculté de Paris, nous a signalé les quelques thèses rémoises égarées au milieu de celles de Paris, et dont aucune n'est mentionnée dans le catalogue de Raussin.

La première dont le titre soit connu est celle qu'Arnoult Eidurbinell, de Montfort, soutint en avril 1619 sous la présidence de Claude Gillat :

Au sicco Asthmati antisposmodica ?

Avant cette époque, les thèses, si elles existaient, ne consistaient probablement qu'en quelques propositions manuscrites distribuées aux intéressés, bacheliers, licenciés et docteurs.

Toutes sont des placards in-plano imprimés d'un seul côté, en long ou en large.

En haut sont inscrits le titre général et la date :

QUŒSTIO MEDICA
QUODLIBETARIIS DISPUTATIONIBUS MANE DISCUTIENDA
IM ANTONIIS MEDICORUM REMENSIUM SCHOLIS,
Die.....
M....., Doctore medico, moderatore.

En 1666, en tête de la thèse de Ch. Lucas, apparaît pour la première fois la consécration que Paris avait adoptée depuis vingt ans sur la proposition du doyen Guillaume Du Val, et malgré l'opposition de quelques médecins huguenots :

DEO OPTIMO MAXIMO, UNI ET TRINO, VIRGINI DEIPARŒ,
ET SANCTO LUCŒ ORTHODOXORUM MEDICORUM PATRONO.

Cette formule se retrouve presque sans interruption jusqu'à la Révolution ; parfois on le modifie légèrement : *Summo Archiatro* (1675), *Verbo Abbreviato* (1684) (1).

(1) A Montpellier, le candidat dédiait son travail : *Deo uni et trino Virginique Dei parae.*

En 1691, Bona, discutant sur la salubrité de la chair de poisson, dédie son travail à l'archange Raphaël, à qui l'on doit, selon lui, l'introduction du poisson dans l'alimentation et dans la thérapeutique. N'est-ce pas lui, en effet, dont le nom signifie *médecin de Dieu*, qui indiqua au fils de Tobie le fiel de poisson comme remède à la cécité de son père ?

ARCHIATRO ARCHANGELO
S. RAPHAELI
Piscem in Alimonium et Remedium præscribenti.

Le corps de la thèse se divise en cinq paragraphes très courts qui ne sont guère qu'un sommaire, un canevas pour les argumentateurs.

A la fin sont imprimés les noms du candidat et ceux des Docteurs-Régents plus ou moins latinisés : *Andreas Oudetius, Joannes Richeletius, Franciscus Abrahamus Frambesarius....*

Celle de Le Douesne (1622), dédiée à Charles et Ferdinand, fils de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, porte en tête les armes des Gonzague avec la devise *Fides;* sur une autre (Marius, *1633)*, sont gravées les armes de Guy Patin, et la devise *Spes mea Deus*, différente de celle que le célèbre docteur inscrivit plus tard sur ses jetons de décanat : *Felix qui potuit.* Dans la même série, nous signalerons encore une très belle thèse de Nicolas Richelet (1663) dédiée à Jean de Gomont, avocat au parlement, administrateur de l'hôpital général de Paris, « Remensis patriæ decus alterum ». Le blason (d'azur à un chevron d'or accompagné de deux trèfles et d'une rose d'or) a été finement gravé par le Rémois Jean Colin.

* * *

A Paris, les thèses deviennent in-quarto en 1662 ; à Reims, la première est de 1682 ; mais ce format n'est définitivement adopté qu'à partir de 1710. Les dernières dissertations de cette série sont contemporaines de la chute de la Faculté (janvier et février 1793).

Presque toutes n'ont que quatre pages d'impression plus ou moins serrée et quelquefois huit, rarement davantage (1).

En tête, nous retrouvons la formule consacrée : *Deo optimo...*

Assez souvent elle est remplacée par une dédicace à un personnage important, à qui le candidat tenait à témoigner sa reconnaissance ou dont il attendait quelque bienfait.

Comme exemple, voici la dédicace que J.-J. Molitor, Luxembourgeois, inscrivit sur sa thèse de 1786, en la faisant précéder des armes du prince de Ligne gravées par Phlipon :

VIRO IMMORTALI
Militi egregiæ virtutis,
Celsissimo, potentissimo, illustrissimoque Principi,
CAROLO-JOSEPHO PRINCIPI *de Ligne et d'Amblise,*
Domino supremo de Fagnole, etc., etc., etc., etc.,
Hispaniarum (in primâ classe) primati,
Velleris aurei equiti torquato,
Cæsareæ et Regiæ Majestatis exercituum prætorio legato,
Dicat, vovet et consecrat,
Fidelissimus Romanorum Imperatoris
Subditus Joannes-Jacobus Molitor.

(1) Font exception : les dissertations de CORNESSE, *De dysenteriâ* 1744 (24 pages) ; de FAGUER, *An rabies...* 1778 (18 pages) ; de GODART, *De Melancholiâ cephalicâ*, 1745 (17 pages).

J'ai relevé les noms suivants parmi ceux des personnes à qui des actes ont été dédiés :

L.-Ph.-J. d'Orléans.
Duc de Villeroy.
Duc de Chaulnes.
Comte de Montmorency-Laval.
Vicomte de la Roche-Aymon.
Rouault, marquis de Gamaches.
Le Voyer d'Argenson.
Abbé de Marolles.
Cl. Cauchon, marquis de Lhéry.
Godet de Neuflise.

Quelquefois, le candidat offre son travail à sa ville natale :

Aux édiles de Thionville (Bargt, 1736).
Aux édiles de Meaux (Alart, 1735).
A la ville de Mézières (Le Febvre, 1756).

A ses parents, à ses amis.
A ses Maîtres :

Aux administrateurs de la Fondation furnérienne.
(De la Selle, 1738.)

Celeberrimis viris
D. D. Pétro Josnet, Decano,
Omnibusque saluberrimæ Facultatis
Remensis Doctoribus
(Telinge, 1759.)

En 1666, Nicolas de Mailly ayant pris pour objet de sa thèse la *Salubrité de l'air de Reims*, demande au Conseil de Ville d'en agréer la dédicace, ce qui est accepté « comme un honneur qu'il fait à la compagnie et une reconnaissance de son affection au public ».

Le 29 juin, il entre au Conseil pour présenter sa

thèse et inviter à sa soutenance, ce qu'il fit, dit René Bourgeois, à qui nous empruntons ces détails (1), avec beaucoup d'éloquence et de hardiesse ; il donna au lieutenant un exemplaire en satin et en déposa d'autres sur le bureau pour MM. du Conseil. Le Lieutenant répondit dans un discours que Bourgeois trouve un peu bref.

En tête, le candidat avait mis l'éloge du Lieutenant des habitants ; c'était alors Henri Bachelier.

« M. de Mailly me fit l'honneur de me communiquer le titre de ses thèses qui suppléait à une épître de dédicace. Je l'avertis de l'éloge qu'il a donné à M. le Lieutenant, successeur de ses ancêtres, et il ne sçavait pas qu'il fût le quatriesme de nom en ligne directe qui ont tenu dans Reims cette charge et l'exercé avec honneur. »

On remarquera la thèse *en satin* que Mailly avait offerte au Lieutenant ; parfois, en effet, le candidat faisait imprimer sur étoffe de soie un exemplaire choisi et l'offrait au personnage sous la protection duquel il mettait son travail.

Ces placards pouvaient avoir une fin malheureuse, si j'en crois Boileau, qui, faisant le portrait de la femme du Lieutenant criminel Tardieu, l'avarice personnifiée, s'écrie :

Peindrai-je son jupon bigarré de latin,
Qu'ensemble composaient trois thèses de satin ;
Présent qu'en un procès sur certain privilège
Firent à son mari les régents d'un collège,
Et qui, sur cette jupe, à maint rieur encor
Derrière elle faisait lire *Argumentabor ?*

(1) *Mémoires ms. de René Bourgeois*, tome II, p. 185 et 195. (BB. de Reims.)

La ville de Reims se montrait ordinairement généreuse en ces circonstances.

Il fut décidé que l'on donnerait en présent à N. de Mailly des livres jusqu'à concurrence de la somme de 150 francs et que l'on y graverait les armes de la ville.

L'on acheta un Galien en six volumes in-folio, édition des *Junte* de Venise, 1625, qui est conservé dans la bibliothèque de M. Jolicœur. Sur les plats sont gravées les armes de Reims avec la devise *Dieu en soit garde;* sur le titre, de Mailly a inscrit son nom et l'année où il reçut l'ouvrage : *Demailly 1668.*

P. Josnet, en 1725, dédia aussi à sa ville natale sa dissertation cardinale sur le cancer. Elle est précédée d'une jolie gravure où l'on voit les armes de Reims dans un cartouche ovale, au milieu de rinceaux, de pampres, de fruits et de fleurs (1). On lui accorda une gratification de 160 livres.

Ninnin ne pouvait manquer non plus de mettre sous les auspices du Lieutenant, du Conseil et du peuple rémois sa thèse sur les eaux de la Vesle : « *An Vidula salubris?* » (1749). En tête, il écrivit la dédicace :

Nobilissimo Domino
LUDOVICO JOANNI LEVESQUE
Toparchæ de Pouilly, Bouilly et Arcy-le-Ponsart
Prætori Urbano,
Celeberrimo Senatui, populoque Remensi
Suprâ modum fidelissimo,
Dedicat, vovet et offert
Obsequentisimus Henricus Ninnin S. F. M. R. B. (2).

(1) Cette gravure, dont la planche est déposée au cartulaire de la ville, paraît avoir servi pour la plupart des thèses publiées sous les auspices du Conseil; on la retrouve sur la thèse de Ninnin.

(2) *Saluberrimæ Facultatis medicæ remensis baccalaureus.*

Continuons la description de la thèse in-quarto.

Après la dédicace, on lit le nom du président, qui en est souvent l'auteur. Régulièrement, d'après les statuts de 1662, les docteurs nouveaux ne pouvaient présider aux actes quodlibétaires, cardinaux ou doctoraux que dix ans après qu'ils avaient reçu eux-mêmes le diplôme de docteur.

C'est au président d'abord que le candidat portait son travail manuscrit ; il ne le confiait à l'imprimeur que revêtu de son approbation, suivie de celle du doyen.

Le titre de la thèse, la *Position,* est toujours sous forme interrogative. Ensuite viennent les cinq paragraphes imposés, se terminant par la conclusion, c'est à dire la réponse affirmative ou négative à la position.

A la fin sont les noms des Docteurs-Régents, chargés d'examiner et de recevoir le candidat ; leur nombre dépasse rarement cinq ou six. Pour donner plus de lustre à ses examens, la Faculté ne craignait pas de faire figurer les absents dans cette liste. Ainsi, on lit le nom de H. Ninnin, docteur-régent, à la fin de tous les actes depuis sa réception (1749), bien qu'il habitât Paris, où l'appelaient son titre de médecin du comte de Clermont et ses fonctions d'inspecteur des hôpitaux militaires, ou qu'il voyageât en Allemagne et en Espagne en qualité de médecin des armées (1).

Au bas de la dernière page sont indiqués le nom du candidat, ses prénoms, le lieu de sa naissance, ses titres

(1) C'était du reste un privilège attaché au titre de médecin d'un prince du sang, que d'être considéré comme présent, quelque soit le lieu où l'on résidât : *Doctores tamen, vel qui Regi Christianissimo, vel Principibus regio sanguine procreatis, suam revera navant operam, absentes pro præsentibus habeantur.* (Article XXXII des statuts de 1662.)

universitaires et la date de soutenance. Les titres se bornent ordinairement à ceux de bachelier de la Faculté de Paris ou de Reims, et de maître-ès-arts pour les docteurs du grand ordinaire (1).

Imprimées chez les Pierrard, chez N. Pottier, Florentain, Ve Jeunehomme, J.-B. Jeunehomme, ces minces plaquettes portent souvent en tête une vignette aux armes de la Faculté : mi-parti de Reims, et d'azur à la croix d'argent cantonnée de fleurs de lys d'or.

Tantôt l'écusson est simplement accompagné du coq et du serpent symboliques.

D'autres fois, la vignette est plus étendue. Les armes de la Faculté sont surmontées d'un soleil ; au-dessous, à droite et à gauche, sont deux AA entrelacées, initiales des deux Antoine, les bienfaiteurs de l'Université ; à gauche un serpent et la devise *Prudentia custos;* à droite un coq : *Vigilantia servat.* Cette gravure est signée : *Savoye* (2).

En 1760, un professeur de l'école de dessin, J. Robert, dessine un autre en-tête que Papillon grave sur bois (14 centim. sur 8) ; on le retrouve souvent jusqu'en 1789.

L'écusson, entouré de feuilles de chêne, allusion au nom de Beauchêne, repose sur les deux masses de la

(1) Une conclusion à la Faculté, du 22 juin 1703, ordonne qu'il ne sera plus fait mention, à la fin des thèses, du titre de maître-ès-arts. (Livre III des *Conclusions*, p. 46.)

(2) Emblèmes et devises sont imités de ceux qui ornent les thèses de la Faculté de médecine de Paris : un écusson, portant trois cigognes ayant dans leur bec un rameau d'origan et un soleil en chef, est accompagné d'un serpent et d'un coq, avec les devises : *Hæc evocat orco* et *Vigilantia custos.*

L.-J. Raussin avait aussi introduit dans son *ex-libris* les deux animaux emblématiques avec leurs devises, auxquelles il avait ajouté celle-ci : *Sanis prodest et ægris.*

Faculté ; il est soutenu par Esculape assis, portant le serpent enroulé ; son coude s'appuie sur des livres ; sur deux feuilles, on lit le titre habituel des thèses : *D. O. M. Uni et tri. Quæs Mca*, et les noms des grands médecins : *Hippocrates, Galenus, Fernelius, Sydenhamius, Boerhaavius, Turnefortius*, etc. Aux pieds du père de la médecine est un coq. A gauche, Hercule appuyé sur sa massue cueille des simples ; un peu plus loin, d'une urne près de laquelle est assise une naïade s'échappe une rivière, la Vesle, *Vidula*. A droite l'on voit une bibliothèque, un fourneau, des cornues, des coquillages, des animaux empaillés et un portique laisse apercevoir les coteaux rémois.

Notons sur d'autres thèses les armes de l'Université, de la ville de Mézières, celles des personnages sous les auspices desquels elles sont placées. Aux noms que nous avons déjà cités, nous pouvons ajouter ceux de Pommyer, du marquis d'Estourmel, Houau de Maulleville, Huchet, comte de Montfort, comte de Mailly, etc.

Nous n'avons pas rencontré de ces belles thèses entièrement gravées, comme la Faculté de Théologie en a laissé quelques-unes, ni de ces portraits tracés par des artistes connus, ainsi que l'on en voit dans la collection des *Questions medicæ* de Paris. Nous ne pouvons signaler dans ce genre que la Dissertation de J.-J. Bernard sur le collage des vins (23 février 1691) ; encore ne la connaissons-nous que par une note de Raussin. « L'original, dit-il, est imprimé en caractères italiques sur placard et image, dédié à Madame d'Angennes, abbesse de St-Étienne de Reims. » L'auteur fit faire un autre tirage in-quarto, sans ornements, le seul que nous ayons eu sous les yeux.

Nous ne sachions pas non plus que notre compatriote

Robert Nanteuil ait jamais mis son talent au service de nos bacheliers en médecine. On sait qu'une des premières pièces sorties des mains de cet artiste est une gravure représentant la Piété, la Justice et la Pudeur qui vont saluer l'Université; elle servit pour sa thèse de philosophie en 1645. A Paris, il grava bon nombre de portraits, parmi lesquels quelques-uns servirent à des actes passés devant la Faculté de médecine. On peut ajouter à la liste donnée par M. Loriquet (1) celui de Chamillard, alors maître des requêtes, qu'il grava en 1664 pour une thèse en médecine. Déjà, en 1657, Pierre Cressé ayant dédié au Chancelier de France une thèse sur les bons effets du thé dans l'Arthritisme, s'était adressé au burin de Nanteuil : « Le portrait du dit seigneur y sera, écrit Patin, qui a coûté trente pistoles à graver, chez Nanteuil, qui est un des plus excellents calcographes qui aient jamais été. » Le mordant épistolier continue : « Le fils d'un autre chirurgien, nommé P. Le Large, en dédiera pareillement une autre au sieur Guénaut ; mais je ne sais s'il permettra que l'on y mette son portrait, car ce serait une laide chose : il ressemble fortement à un singe, ou à un magot et à une guenon. » (Lettre du 23 novembre 1657).

Guenault, dont le plus grand défaut aux yeux de G. Patin était d'être *antimonieur*, n'en permit pas moins que l'on fît passer ses traits à la postérité; et ce fut précisément Nanteuil qui en fut encore chargé (2).

(1) Loriquet, *Robert Nanteuil*, Travaux de l'Académie de Reims, t. 75, 1885, p. 60.

(2) Sur les vignettes de Reims, j'ai relevé les noms des dessinateurs J. Robert et Bellanger, et des graveurs Colin, Savoye, Lebrun, Papillon, de la Marcade, Varin, Dennel, Faciot, Phlipon.

IV

SUJETS DES THÈSES

A. — Les cinq paragraphes. — Thèses originales et thèses copiées.

Nous connaissons maintenant dans leur partie matérielle les *Quæstiones medicæ* de la Faculté de Médecine de Reims.

Nous allons en étudier l'esprit et chercher à donner de la vie à ces squelettes.

Disons de suite que cette vie n'y est pas très active. Gêné par les règles de l'enseignement scholastique, forcé de se servir d'une langue qui se plie mal aux descriptions scientifiques exactes, le candidat laisse rarement percer une idée originale; il n'ose émettre que celles qui ont déjà reçu la sanction de l'expérience ou qu'il peut appuyer d'un nom vénéré : Hippocrate, Galien ou Fernel.

Aujourd'hui, un étudiant qui prépare sa dernière épreuve de doctorat met un certain amour-propre à choisir un sujet sinon complètement original, qui prête du moins à des considérations nouvelles et intéressantes; il recueille dans la mine inépuisable des hôpitaux des observations inédites. Sa thèse peut être médiocre, elle est rarement absolument mauvaise ; parfois elle constitue une véritable monographie qui prend un rang honorable dans la littérature médicale

Au XVIIe et au XVIIIe siècles, rien de semblable.

Le bachelier ne fréquente pas l'hôpital ; il apprend la médecine dans ses livres classiques et aux cours non moins classiques de ses maîtres. La thèse n'est pas un travail pratique, ce n'est que matière à discussion. Tout ce qu'on exige du candidat, c'est de l'écrire dans un latin suffisamment correct et de ne pas s'écarter des règles de la logique.

Aussi, chaque dissertation est-elle invariablement divisée en cinq paragraphes.

Le premier expose le sujet et établit la majeure ; le second en est le développement. Dans le troisième apparaît la mineure, discutée dans le quatrième. Le cinquième répond aux objections prévues et se termine par la conclusion, qui, il faut bien l'avouer, ne ressort pas toujours bien clairement des prémices.

On voit la conséquence de cette façon de raisonner. S'agit-il de discuter l'opportunité d'un médicament dans telle ou telle maladie ? Au lieu de s'appuyer sur des faits bien observés, l'auteur décrit d'abord l'affection, puis le médicament, et conclut de la nature de celle-là à l'efficacité de celui-ci.

Il est permis de se demander comment se trouvait le malade de l'application de ce syllogisme.

Quelques rares thèses font exception dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, alors que, sous l'influence des cliniciens, les théories et les systèmes commençaient à s'effacer devant la saine observation des malades.

Mais avant d'aller plus loin dans cette analyse, il faut établir une importante division.

Sur nos deux mille thèses rémoises, c'est à peine si l'on peut en compter trois cents d'originales.

Parmi ces dernières, bon nombre ont pour auteur le président. Celui-ci, en effet, ne se contentait pas toujours d'indiquer le sujet du travail au candidat, il l'écrivait souvent tout entier. Ces dissertations appartiennent surtout à l'époque des placards.

D'autres sont l'œuvre de l'étudiant, qui alors fait suivre son nom de la mention : « *Theseos autor* ».

Mais le plus souvent, ni le président ni le bachelier ne se donnent la peine de l'invention. Ils choisissent une thèse déjà soutenue à Reims ou à Paris et la font réimprimer sans autre changement que celui de la date et des noms du récipiendaire et des examinateurs. Quand le candidat est tout à fait honnête, il indique en note l'auteur du travail ; mais il oublie souvent cette mention ; quelquefois même il est encore moins scrupuleux, et il s'attribue effrontément la paternité d'une œuvre dont il n'est que le copiste. J'inscris ici, pour les flétrir, les noms de trois de ces plagiaires que j'ai pu découvrir : Rebillé de Granmaison (1764), Carrié (1781), Redemeyer (1781) (1).

(1) Les choses allaient encore moins bien à la Faculté de droit. En octobre 1761, le chancelier Lamoignon écrivait à M. de la Chateigneraye, intendant de Champagne : « On dit que les leçons

Comment se reconnaître dans ces diverses catégories de thèses et restituer à Reims ce qui lui appartient en propre?

M. Maldan écrit dans le deuxième volume du *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque de Reims* (p. 263) : « A l'aide d'un *criterium certain,* nous avons rétabli la liste indicative de près de deux cent cinquante thèses rémoises. »

Notre savant confrère a oublié de nous transmettre son fil d'Ariane; mais nous l'avons retrouvé : c'est un exemplaire du *Catalogue des Thèses de Paris*, de Th. Baron, sur lequel Raussin a inscrit, à leur date de soutenance, celles de Reims qui lui paraissaient originales. Il s'est trompé quelquefois et a fait quelques omissions que nous essaierons de réparer.

Nous considérerons comme spéciales à notre Faculté les thèses dont l'auteur est nettement désigné, ou celles que, par tradition, nous savons lui appartenir.

C'est d'elles seulement que nous nous occuperons désormais : on nous permettra d'insister spécialement sur celles qui offrent un intérêt plus local.

ordinaires n'y sont pas exactement faites, que les étudiants n'y assistent pas..... il se trouve des étrangers qui répondent pour les absents..... Les thèses consistent dans une feuille imprimée sans date qui sert à plusieurs ; souvent même il est des candidats qui n'en soutiennent pas..... (*Archives de la Marne*, C. 323, Intendance. — *Inventaire sommaire*, 1884, p. XII.)

B. — Thèses de physiologie. — *Quæstiones erotico medicæ.* — Pathologie et thérapeutique : Saignée ; fièvre intermittente ; fièvre pourprée ; variole ; hygiène de l'enfance.

Nos confrères de l'ancienne Faculté aimaient assez les sujets bizarres ou frivoles, et en parcourant les titres des thèses, on en trouve bon nombre qu'on ne s'attendait guère à y voir figurer :

1664. *La musique convient-elle aux mélancoliques ?*
1664. *Doit-on user, en hiver, d'aliments plus chauds ?*
1667. *Le médecin peut-il guérir les maladies causées par les maléfices ?*
1667. *Les célibataires jouissent-ils d'une vie plus longue ?*
1673. *Les yeux montrent-ils l'homme tout entier ?*
1675. *La chaleur naturelle est-elle la dispensatrice de la vie ?*
1680. *La poudre de vipère convient-elle dans la rougeole et dans la variole ?*
1684. *L'homme l'emporte-t-il à tous les points de vue sur les animaux ?*
1688. *Les épileptiques doivent-ils garder le célibat ?*
1691. *Est-il juste de dire : telle nourrice, tel enfant ?*
1699. *La médecine est-elle un art long et difficile ?*

Des candidats, après discussion, découvrent que les gens gais sont d'une meilleure constitution (1677), que les mélancoliques sont plus prudents (1684), que les personnes maigres ont plus d'esprit que les obèses (1683), et que ceux qui pleurent facilement en ont bien peu (1696).

Le 21 janvier 1665, Pierre Rainssant fait soutenir une thèse pour rassurer les Rémois, qu'avait fort effrayés une

comète parue le mois précédent. Il y établit que l'astre errant n'est le présage d'aucune calamité.

Hâtons-nous de dire que la Faculté s'occupait de sujets plus sérieux et qu'elle ne resta pas étrangère aux grandes découvertes médicales du XVIIe siècle.

On laissait, il est vrai, de côté certaines parties de la médecine ou des sciences qui s'y rattachent. Ainsi notre École, qui a eu la gloire de donner le bonnet doctoral à Daubenton et à de Jussieu, n'a discuté qu'une thèse de botanique, celle d'Apoix sur la classification des plantes. De même, en anatomie, nous ne pouvons guère citer qu'une dissertation de Faguer sur l'oblitération du trou de Botal.

En revanche, la physiologie est largement représentée; elle formait, en effet, le sujet de la thèse de baccalauréat ou quodlibétaire.

Dès 1663, Lapile fait défendre par Lallemand l'immortelle découverte de Harvey et décrit avec exactitude la circulation du sang : il y avait quelque mérite à la faire, puisque, la même année, on prétendait encore, à la Faculté de Paris, que « le mouvement circulaire du sang est impossible (1) ». Dix ans après, Lasson, sous la présidence de Rainssant, déclare que cette découverte a été l'une des plus profitables pour la médecine. Les voies lymphatiques étaient bien décrites quelques années plus tard par Delalain (1687).

On discute aussi dans les Écoles Antoniennes sur les mouvements du cœur, sur ceux du cerveau, sur la nutrition du fœtus, sur les humeurs, la bile en particulier, qui tiennent une si large place dans la physiologie d'alors.

(1) *Est ne sanguinis motus circularis impossibilis ?* Aff. Paris, 663, Hardoin de Saint-Jacques, Prés. ; Fr. Bazin, Bac.

Puis vient toute la série des dissertations consacrées à l'étude, si obscure au moyen âge, de la fonction qui préside à la perpétuité de l'espèce.

Baron, le doyen bibliophile de la Faculté de Paris, avait rassemblé un assez grand nombre de thèses de Paris, Reims, Caen, et en avait formé un recueil en trois volumes sous le titre : *Theses erotico-medicæ, omnes vel festioris, vel amœnioris argumenti et elegantiori stilo conscriptæ.* (BB. de la Faculté de médecine de Paris.)

Il serait facile de composer une collection analogue de dissertations exclusivement rémoises, dont quelques-unes sont tout à fait singulières :

An philtris amor conciliari possit ? 1650.
An formosior fecundior ? 1673.
An congressus Dæmonis irritus ? 1675.
An chlorosi matrimonium ? 1682.
An venus salubris ? 1688.
An fœtus ab utroque semine ? 1696.
An fœcunditati officit adeps ? 1698.
An amor pulsu significari possit ? 1698.
An ad connubium in masculis media ætas ? 1762.
An junioribus connubium ? 1763.
An sanitati matrimonium ? 1764.

*
* *

La pathologie et la thérapeutique constituent le thème de la thèse de licence ou cardinale.

Là encore, il est facile de constater la prédilection de nos ancêtres pour quelques sujets, et leur éloignement pour d'autres branches de l'art de guérir.

Ainsi la chirurgie était négligée systématiquement à la Faculté.

Jusqu'à la refonte totale que la Révolution imposa aux anciennes corporations, la médecine et la chirurgie

furent séparées complètement dans l'enseignement et dans la pratique, et trop souvent en luttes ouvertes pour leurs privilèges. On dédaignait dans les Écoles de médecine tout ce qui était opération manuelle et l'on y confondait volontiers les maîtres chirurgiens avec les vulgaires barbiers ; on en faisait, avec les apothicaires et les sages-femmes, les bas serviteurs de la médecine ; on les considérait comme les aides des docteurs auxquels ils devaient hommage et respect.

A Reims cependant, l'un des professeurs de la Faculté, Pierre Josnet, qui joignait à une connaissance profonde de son art un bon sens remarquable et une érudition exceptionnelle, comprit ce que cette dichotomie avait d'artificielle et de préjudiciable ; il essaya d'y remédier dans la mesure de ses forces, et ne dédaignant pas d'étudier la pathologie externe, il écrivit ou inspira plusieurs thèses chirurgicales dont on trouvera les titres dans notre liste.

Mais la plupart de ses confrères aimaient mieux suivre les anciens errements et discuter quelque question générale qui mît en relief les qualités de l'argumentateur plutôt que les connaissances du savant et du praticien : on défend dans les thèses de Reims le système du *solidisme* de Baglivi, on disserte longuement sur les jours critiques ; l'arthritisme, la goutte, la chlorose, la phtisie, l'épilepsie ont le privilège d'intéresser tout particulièrement la Faculté.

La saignée y est admise dans toute sa rigueur ; elle est bonne dans l'angine, la pleurésie, le choléra, la dysenterie, la variole et beaucoup d'autres maladies ; en 1695, Jurion discute une proposition soutenue quelques années auparavant à Paris : c'est à tort, conclut-il, que l'on accuse les médecins d'user trop largement de la phlebo-

tomie. La saignée n'était-elle pas alors « l'épée de chevet de la médecine »? Josnet lui-même saigna *seize cents fois* une femme en l'espace de dix-sept ans ! Il faut arriver jusqu'au milieu du XVIIIe siècle pour voir commencer la réaction. Le Camus, en 1754, s'élève contre l'habitude qu'ont un grand nombre de personnes, d'ailleurs bien portantes, de se faire saigner, uniquement par précaution.

Quelquefois, cependant, la Faculté ne craint pas d'aller contre les idées généralement reçues. Ainsi, dès 1691, elle prône l'antimoine, à condition qu'il soit administré par une main habile et prudente ; la thèse de Culoteau, qui porte cette date et qui est un véritable plaidoyer en faveur de ce médicament, nous apprend que, pour développer ses propriétés purgatives et émétiques, on le donnait alors en infusion dans du vin de Reims.

A côté de l'antimoine, l'École de Reims admet le mercure et le regarde comme le meilleur remède des maladies vénériennes (1655) ; elle va jusqu'à soutenir que les médicaments minéraux valent mieux que les autres, et qu'un médecin doit se livrer à l'étude de la chimie (1688-1695).

Heureusement, Guy Patin était mort.

Lui qui écrivait encore en 1650 que la chimie a fait plus de mal que de bien et que l'antimoine a tué plus de monde que le roi de Suède en Allemagne, n'eut pas manqué de lancer à nos confrères rémois d'alors, les Pescheur, les Lefils, les Lapile, quelques-unes des épithètes qui émaillent ses lettres à l'adresse de Valot, de Guénault, de Rainssant, et autres médecins *antimoniaux, souffleurs, venteurs, menteurs* et *charlatans*.

Parmi les thèses de pathologie, nous signalerons

comme particulièrement importantes les monographies de Cornesse sur la *Dysenterie*, de Cousin sur l'*Hydrothorax*, de Godart sur la *Mélancholie*, de Faguer sur la *Rage*.

La *variole* fait l'objet de plusieurs travaux (Bernard, 1735; Macquart, 1742; Debaty, 1772). C'était alors un des fléaux les plus redoutables et les plus redoutés, et la terrible maladie causait à elle seule plus d'un dixième des décès.

Avant la découverte de Jenner, ce que l'on pouvait lui opposer de plus efficace, c'était l'*inoculation*.

C'est un médecin issu de la Faculté de Reims, François-Ignace Goetz, d'origine alsacienne, qui eut l'honneur, en 1774, de la pratiquer sur Mme Élisabeth, sœur de Louis XVI, et sur la princesse de Piémont. Quelques années plus tard, J.-L. Cabany déclarait, dans les Écoles Antoniennes, que la variole inoculée est moins grave que la spontanée.

Malgré ce travail, malgré l'appui de H. Caqué, malgré l'exemple donné par l'archevêque, Mgr de Talleyrand-Périgord, l'inoculation était peu acceptée à Reims. Noël, alors chirurgien en chef de notre Hôtel-Dieu, qui avait eu l'occasion d'inoculer beaucoup en Amérique, publia en 1789, pour ses compatriotes spécialement, un *Traité historique et pratique de l'inoculation*. (Reims, Jeunehomme, 1789, in-8°.)

Mais dix ans plus tard la vaccine était découverte.

A Paris, un comité se formait pour sa propagation ; il avait pour secrétaire et principal agent un Rémois, H.-M. Husson ; à Reims, le comité local comptait deux chirurgiens, J. Husson et Duquenelle, et trois médecins,

docteurs-régents de la défunte Faculté, Caqué, le plus actif de tous, Navier et Demanche (1).

Une autre maladie qui a sévi à Reims au XVIIe siècle avec une grande intensité est la *fièvre pourprée* ou typhus des camps.

Bidet nous apprend qu'elle y fut apportée au commencement de 1691 par des prisonniers de la bataille de Fleurus. Elle s'étendit rapidement et fit mourir environ le quart des habitants. Le 19 février, Culoteau, sous la présidence de Pescheur, étudiait cette maladie nouvelle à Reims, et, cherchant les médicaments à lui opposer, donnait la préférence à l'antimoine; il lui attribue les propriétés multiples d'enlever la saburre des humeurs, de rendre au sang sa fluidité, aux nerfs leur vigueur, et de dissoudre les coagulations; il a le bon esprit de proscrire la saignée dans une maladie où la dépression des forces est si marquée. L'épidémie ne fit qu'augmenter jusqu'en 1695, ainsi que nous l'apprend une autre thèse sur le même sujet due à la plume de Nicolas de Mailly (n° 131).

Notons encore la place que tiennent les *fièvres intermittentes* dans la pathologie du XVIIe siècle. Lenglet en fait le sujet d'une thèse cathédralitienne soutenue en 1645 et rendue cinq ou six fois depuis par différents candidats. En 1681, P. Rainssant répond par l'affirmative à cette question: *L'écorce du Pérou est-elle le remède des fièvres intermittentes?* Cette écorce bienfaisante, c'était

(1) Voyez : *Conférence sur la vaccine faite à l'Hôtel de Ville de Reims, le 17 mars 1865*, par le Dr Maldan ; Reims, Lagarde, 1865, in-8°.

le quinquina, dont deux ans auparavant Louis XIV avait acheté le secret à l'Anglais Talbot.

Ainsi, l'impaludisme régnait autrefois à Reims. Il y fit en 1846, lors du creusement du canal, une nouvelle et sérieuse apparition, puisque l'on compta alors plus de huit cents malades.

Aujourd'hui encore, bien que la malaria ne soit plus endémique dans notre ville, le terrain est resté imprégné de ses miasmes, et, toutes les fois que des travaux d'édilité remuent à quelque profondeur le vieux sol rémois, les médecins constatent des cas isolés de fièvre intermittente : ce sont les témoins et les descendants atténués de cette terrible *fièvre quarte* qu'observaient nos ancêtres.

Quelques rares auteurs s'occupent de l'hygiène de l'enfance.

Fillion proscrit les langes et les corsets, qu'il accuse de produire des déviations rachitiques.

Laignier essaye de prouver que l'allaitement n'est pas seulement excellent pour les enfants, mais qu'il conserve encore à la mère et sa santé et sa beauté.

Un futur conventionnel, Lanthenas, consacre sa thèse inaugurale à l'influence de l'éducation morale et physique de l'enfant sur sa santé ultérieure.

Enfin, par une coïncidence bizarre, un homme qui devait jouer un triste rôle dans les Ardennes pendant la période révolutionnaire, Jean Crin, s'intéresse aussi aux enfants ; il montre combien leur sont utiles les bains froids. En lisant ce travail, on ne pourrait penser que son auteur, devenu le fougueux émule de Mogue, mériterait d'être condamné à mort par le tribunal criminel des Ardennes (27 messidor an III).

C. — Topographie rémoise : L'air, la Vesle, les eaux minérales

Nous arrivons à des sujets qui nous touchent de plus près.

Ce sont d'abord des travaux de topographie médicale.

Boullon (1748) fait une étude des fièvres qui règnent à Abbeville; La Rue de Mathon (1784) cherche la cause des maladies épidémiques qui affligent le bourg de Pazayac; Naudot (1777) prône les eaux minérales de Provins contre les affections chroniques; Brice-Jean écrit sur le traitement des fièvres intermittentes qui apparaissent chaque année à Sedan (1693).

Puis voici des thèses tout à fait rémoises.

Déjà nous avons cité celle de Mailly sur la salubrité de l'*air de Reims*, qui lui valut un présent du Conseil de Ville.

Le même sujet fut repris près d'un siècle après par Hédouin :

An remensis aer salubris ? 11 mai 1756, 7 pages (1).

L'auteur, enfant de Reims, y chante l'heureuse situation de sa ville natale ; il la loue de n'être point entourée de montagnes et d'être balayée de tous côtés par les vents qui renouvellent son air ; la Vesle y apporte ses flots d'eau pure ; elle est entourée de superbes promenades, de véritables champs élyséens que Paris lui envie ; dans les prairies qui bordent la Vesle, les jeux et les ris se donnent rendez-vous ; la campagne fertile

(1) Cette thèse est attribuée à tort à Raussin par Géruzez (II, p. 556).

produit d'abondantes moissons, d'excellents légumes, et, à quelques pas, on récolte ce vin délicieux, accusé bien à tort de produire la goutte et les calculs : *habitant in poculis nostris deliciæ, non insidiæ.* Dans une ville aussi favorisée, les maladies sont rares ; ce qui le prouve, c'est que pour près de cinquante mille habitants il suffit de six ou sept médecins (1).

Dans sa dissertation sur la *Rivière de Vesle* (7 juillet 1748), H. Ninnin n'est guère moins dithyrambique.

Après avoir rappelé l'analyse, faite par Geoffroy, des eaux de la rivière, il félicite les Rémois de posséder une eau pure et saine grâce aux libéralités de l'abbé Godinot. Reims devient une ville privilégiée, l'honneur et l'ornement de la Champagne.

A la discussion de cette thèse assistaient le corps de ville et un grand nombre de personnes de considération : « Tous les docteurs, argumentant selon l'usage, firent chacun un petit discours préliminaire à la louange de la ville et de son bienfaiteur. M. Josnet, entre autres, en fit un qui fut fort goûté, et qu'il finit en disant que *la honte de notre siècle était de vouloir profaner une sépulture qui devait être honorée par les roses et par les lys.* Tout le monde applaudit à l'exception de quatre jésuites, qui sortirent dans un morne silence (2). »

Dans le même ordre d'idées, nous signalerons encore la thèse de A.-J.-S. Le Brun :

An potissimum ab aquis putealibus bronchocele (10 mars 1759).

(1) Il y en avait alors sept : P. Josnet, H. Macquart, Th. Larbre, L.-J. Raussin, H. Ninnin, P. Josnet fils, D. Le Camus.

(2) *Nouvelles ecclésiastiques* du 4 décembre 1749 et *Almanach annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1879, p. 59.

On y voit que les goîtres étaient alors fréquents à Reims; l'auteur les attribue à l'ingestion de l'eau de puits, et il en profite pour louer à son tour Jean Godinot, qu'il appelle : *iste generosus Nestor*.

Les *eaux minérales* qui sourdent encore sur le territoire de Reims ou des villages voisins ont appelé plus d'une fois l'attention de la docte Faculté.

Un de ses docteurs, Robert Fillion, décrivit, de concert avec l'apothicaire Cl.-Fr.-Gourdin, la fontaine de Fléchambault ou de la rue des Moulins (1).

Quelques années plus tard, la Faculté fit démontrer par un de ses élèves, Joseph Raussin, le second fils de ce Raussin dont nous avons souvent cité les recherches, que les eaux minérales de Reims doivent être administrées dans les maladies chroniques, et particulièrement dans les affections de l'estomac et du tube digestif.

L'auteur conseille aux malades d'aller à jeun les boire le matin, au lever du soleil. On en absorbera cinq ou six verres à une demi-heure d'intervalle; entre temps, les buveurs s'étendront sous les ormeaux, se promèneront sur l'herbe douce de la prairie ou à l'ombre fraîche des saules. Qui croirait aujourd'hui que cette description pastorale a pour cadre un coin de Reims, le faubourg de Fléchambault ?

Raussin donne encore quelques bons conseils : Fuyez, dit-il, la danse et les festins, et tout ce qui trouble la tranquillité des sens, surtout Bacchus et Vénus.

(1) *Examen chimique de l'eau de la fontaine dite de rue des Moulins, fait par le sieur François* Gourdin, *marchand apothicaire*, suivi de : *Observations sur les vertus des eaux et la manière de les prendre*, par M. Robert Fillion, D. M. R. (Reims, Jeunehomme, 1772), in-12, 21 p.

Puis il ajoute, plaidant *pro domo suâ :* ne vous fiez pas au dire des ignorants ou aux prescriptions de quelque manuel de santé, mais consultez un médecin prudent.

Voici la traduction de sa péroraison enthousiaste :

« O Reims, ville fortunée ! Phœbus, Cérès, Bacchus, Diane, Pan, Pomone, Mercure et la Vesle, unis dans un concert fraternel, te comblent de leurs largesses. Et vous, Rémois, estimez-vous heureux ! Vous avez dans vos murs une riche fontaine, plus efficace encore que celles des pays voisins, à qui vous pouvez demander la conservation ou le rétablissement de votre santé ! Je me félicite moi-même d'avoir reçu de la très salubre Faculté un sujet de thèse qui pouvait vous être aussi utile, alors que, suivant les traces de mes ancêtres et de mon père, je me consacre à la médecine et me voue tout entier au salut de mes concitoyens. Puissé-je avoir accompli cette tâche aussi bien que le permettaient mes forces ! C'est avec confiance que j'arrive à la conclusion de mon travail :

Les eaux minérales de Reims doivent être données dans les maladies chroniques. »

La source ferrugineuse de Chenay jouit de plus de renommée encore que celle de la rue des Moulins.

Nicolas Abraham de la Framboisière, l'un des professeurs les plus illustres de l'ancienne Faculté, la décrit dès l'année 1606.

Il reconnaît que la fontaine du *Mont d'Or*, près de Saint-Thierry, est ferrugineuse « et aussi bitumeuse et sulphurée », son eau est *dessicative*, *restraintive*, *confortative*, *atténuative*, *diurétique*, *appéritive*, *détersive*, *résolutive* et *pénétrative*.

« Au demeurant, conclut-il, ce que je prise le plus

dans cette eau, c'est que (tant par le peu de séjour qu'elle fait au corps, qu'à cause des esprits chauds sulphureux, bitumeux et vitrioleux meslez parmy) elle n'offense aucunement la chaleur naturelle, au contraire, elle la conforte (1). »

Deux sonnets de Nicolas Bergier accompagnent la description.

En 1697, un autre professeur, Nicolas de Mailly, réédite et complète sous le titre de *Traité des eaux minérales de Chenay*, la très courte notice de La Framboisière (2).

Il avait examiné les eaux et avait fait contrôler son analyse par le chimiste Lemery, qui y trouva surtout du soufre et un peu de vitriol (sulfate de fer). D'après Mailly, elles sont utiles dans les obstructions du poumon, la phtisie commençante, les maladies de l'abdomen, les fièvres intermittentes, les dartres et les autres maladies de la peau. Il pense que l'on pourrait employer avec succès leurs boues contre les douleurs rhumatismales.

On buvait alors ces eaux soit sur place, à Chenay, soit à Reims, où l'on en apportait tous les matins. Les malades en absorbaient jusque douze livres par jour, soit quatre pots, mesure de Reims.

Ils devaient suivre un régime que Mailly ne fait pas trop sévère.

En bon Rémois, il recommande les poires de Rousselet, le biscuit et le massepain, le vin blanc ou clairet.

(1) La description de la fontaine du Mont d'Or se trouve dans les différentes éditions des œuvres complètes de N.-Abr. de la Framboisière. Elle a été rééditée en plaquette par Brissart-Binet (Reims, 1855, petit in-12).

(2) Reims, Ve Multeau, 1697, in-12, 140 p.

Il faut éviter la colère, se coucher tôt, garder le célibat, puis, « rendre grâce à Dieu qui a créé les médicaments et établi les médecins pour secourir les malades en leurs nécessités ».

D. — LE VIN DE CHAMPAGNE

Le *Gouvernement* de N. Abraham de la Framboisière. — Collage des vins. — Querelle du Champagne et du Bourgogne. — Culoteau, Le Pescheur, les Salins. — Les poëtes : Grenan et Coffin. — Le vin de Suresnes. — Jacques Dereims ; H.-J. Bernard. — Faut-il boire du vin en mangeant des huîtres ? Argumentation de Corvisart. — Le Champagne comme antiseptique. — Conclusion.

Ce vin dont l'aspect seul enchante le buveur,
N'est pas d'un bourgeon faible une humeur froide
Autant que la couleur en réjouit la vue, [et crue ;
Autant en plaist au goust l'agréable saveur.

Taisez-vous, envieux, dont la langue cruelle
Veut qu'icy sous les fleurs se cache le venin.
Connaissez le Champagne et respectez un vin
Qui des mœurs du climat est l'image fidèle.

Non, ce jus, qu'à grand tort vous osez outrager,
De nuages fâcheux ne trouble point la teste,
Jamais dans l'estomac n'excite de tempeste :
Il est tendre, il est net, délicat et léger.

Il s'ouvre dans les reins une facile route ;
Il n'y fait point germer de sable douloureux,
Et n'y prépare pas, séducteur dangereux,
Par l'attrait du plaisir le tourment de la goutte.

(*Mercure galant*, mars 1712.)

Si les médecins rémois cherchaient à assurer aux habitants de la ville une eau saine et agréable, s'ils croyaient trouver des moyens de guérison dans les sources thermales de Reims ou des environs, ils n'oubliaient pas dans leurs études d'hygiène le vin, qui déjà faisait la richesse et la gloire de la cité, et ils n'hésitèrent pas à se servir des armes que la science d'alors mettait à leur

disposition, quand il fallut le venger d'attaques intéressées et le maintenir au premier rang des vins de France.

Nous allons essayer de montrer la part que prit la Faculté de médecine à cette longue guerre dont l'épisode le plus connu est le duel champenois-bourguignon.

Dans son *Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre en santé*, dont la première édition remonte à 1600 et qui n'est rien moins qu'un de nos plus vieux et plus complets traités d'hygiène, Nicolas Abraham de la Framboisière n'a garde d'oublier le vin et surtout les crûs champenois.

« Le vin, dit-il, est merveilleusement utile à l'homme, il rallume notre chaleur naturelle, et la fortifie, par ce moyen il resveille l'appétit, ayde à la digestion, engendre le sang pur, clarifie le trouble, désoppile les conduits, fait passage aux excrémens, donne bonne couleur, purifie le cerveau, aiguise l'entendement, subtilise les esprits, et (comme dit David) resiouït le cœur de l'homme, et le rend hardy et courageux, et entretient le corps en santé, moyennant qu'il soit prins en compas, et sans excez, autrement il oste l'usage de raison, et cause une infinité de maladies. » (Chap. XIII.)

Après avoir distingué les différents vins, et constaté que « ceux de Coussy sont estimez les plus excellents », il écrit :

« Entre les vins de Champagne, ceux d'Ay tiennent le premier rang en bonté et perfection. Ils sont clairets et fauvelets, subtils, délicats, et friands, et d'un goust fort agréable au palais, approchant à la framboise. C'est pourquoy les grands seigneurs en font grand cas. Néanmoins ils provoquent les défluxions, et font mal à la teste à ceux qui ont le cerveau débile, et la texture du corps rare,

plus pour leur subtilité et ténuité de substance que pour leur force. Comme ils ne sont pas des plus forts, aussi ne portent-ils guère d'eau, et se doivent boire en dedans la saint Jean. Car de là en avant leur bonté diminue. En la montagne de Reims, il y a d'assez bons vins quand l'année est chaude, autrement ils sont petits et verdelets. Ceux de Verzenay et d'Avenay sont ordinairement les meilleurs. Ils sont plus chargez de couleur que ceux d'Ay : aussi sont-ils de plus longue garde. »

Très impartial, La Framboisière avoue que, parmi les vins de Bourgogne, ceux de Beaune tiennent le premier lieu et qu'ils ont un goût plaisant ; il rappelle le dicton :

Vinum Belnense super omnia vina recense,

et ajoute dans une édition postérieure :

« J'ay promis à un Bourguignon de ne point icy oublier les vins blancs d'Arbois, pour ce qu'il m'en fit boire du très bon en sa maison de Luxeu, l'an 1605. La vérité est qu'ils excellent en bonté les autres vins du pays. »

Cet accord entre les deux provinces, cet échange d'amabilités ne durèrent pas longtemps.

La première thèse qui ait eu pour sujet le vin de champagne, le vin de Reims comme on disait alors, remonte à 1677. Elle fut soutenue devant la Faculté de Paris, mais elle nous appartient bien, non seulement par son objet mais aussi par l'origine du répondant, Pierre Laurenceau, qui se dit Champenois. Ajoutons qu'elle fut rendue à Reims en 1769 sous la présidence de Th. Larbre.

L'auteur, qui paraît être le président, J.-B. de Révelois, ne s'est pas donné grand'peine pour justifier sa conclusion : *le vin de Reims est le plus salubre de tous les vins.*

Après quelques généralités sur le vin et l'éloge de celui de France, il rappelle les noms des vignobles ré-

mois : Rilly, Taissy, Saint-Thierry, Verzenay, Chigny. Il vante la couleur de rubis de leur produit et son odeur plus suave que celle des parfums d'Arabie, et il finit : « ce sont là des preuves de sa parfaite coction ; ne craignez donc pas avec lui les inconvénients qui suivent l'usage du vin de mauvaise qualité : pas d'ardeur de la gorge, pas d'inertie de l'esprit et de torpeur des sens, pas de migraines, de dérangements d'estomac, de douleurs d'entrailles ; prenez-en le soir, et le lendemain vous pourrez, frais et dispos, aller à vos affaires. »

Et, sans plus chercher d'arguments, il conclut à la suprématie du vin de Reims.

Cette thèse avait surtout pour but de répondre à celle de Daniel Arbinet, de Beaune, qui, en 1652, sous la présidence de J. de Bourges, avait essayé de prouver (à Paris) que le vin de Beaune, qui est le plus agréable, est aussi le plus salubre des vins.

C'était le commencement de la querelle célèbre que nous allons voir éclater à la fin du XVIIe siècle.

Mais avant de mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès, il nous faut mentionner en passant la thèse de J.-J. Bernard, où l'auteur s'occupe du collage du vin :

An Vinum Ictyocollo defecatum insalubre ? Aff. 23 février 1691.

On commençait alors à employer pour cet usage l'*Ichthyocolle* ou colle de poisson ; on craignait que la petite quantité d'éléments étrangers introduits dans le liquide n'en altérât les propriétés (1). Lapile, le président et

(1) D'après un mémoire anonyme paru en 1718 et généralement attribué à l'abbé Godinot, la quantité de colle de poisson employée pour une pièce correspondait en poids à un écu d'or.

probablement l'auteur de la dissertation, se fait l'écho de ces craintes.

La thèse, imprimée avec luxe sur placard, en lettres italiques et « avec image », était dédiée à Mademoiselle de Rambouillet, Isabelle Louise d'Angennes, abbesse de Saint-Étienne. Il est assez curieux de voir, en tête d'un travail sur le vin, le nom d'une femme fort aimée, il est vrai, de ses religieuses et de toute la ville, mais qui, si l'on en croit ses contemporains, était d'une frugalité exemplaire :

. . . Enfin la Dame fait si bien
Qu'elle ne mange presque rien.

En 1696, J.-B. Chomel, qui devait être plus tard doyen de la Faculté de Paris et membre de l'Académie des sciences, discutait pour son acte pastillaire la question si le vin de Bourgogne est préférable à celui de Reims (1).

Nous ne connaissons ni ses arguments, ni sa conclusion ; en tout cas, les adversaires étaient en présence, et la même année, un Parisien, Mathieu Denys Fournier, dans un travail destiné à montrer les avantages du vin, dépréciait celui de Champagne et l'accusait d'une foule de méfaits dont le plus grave était de donner la goutte.

Cette fois, c'était la guerre déclarée.

La Faculté de Reims releva le gant, et, le 5 mai 1700, elle décrétait solennellement qne le vin de Reims est plus suave et plus salubre que le vin de Bourgogne.

(1) L'acte pastillaire était ainsi nommé parce que le candidat offrait au chancelier de l'université, au doyen et aux docteurs-régents des pastilles sur lesquelles était quelquefois figuré le portrait du doyen. L'acte conserva son nom, bien que, à partir de 1642, les sucreries fussent remplacées par des jetons d'argent. (Corlieu, p. 67.)

Le bachelier chargé de prouver cette conclusion était un Rémois, François Mimin ; le président était Gilles Culoteau.

Suivant l'usage établi de considérer le président comme l'auteur de la thèse quand le candidat ne s'en attribue pas formellement le mérite, on donne généralement à Culoteau, *remensis scholæ oraculum* (J. Raussin), cette dissertation que nous avons beaucoup de raisons de croire sortie de la plume alerte de l'un de ses contemporains, Pierre Le Pescheur. Cette hypothèse est basée sur des annotations contemporaines et sur ce fait que Le Pescheur répondit aux attaques dont la thèse fut l'objet (1).

Quoiqu'il en soit, elle fit grand bruit, et, pour la mettre à la portée de tous, on en fit une traduction précédée d'une *Lettre de M... à un médecin de ses amis*, datée de Reims, le 27 octobre 1700.

Ce travail, qui devint le point de départ d'une polémique extrêmement vive, a été inspiré bien certainement par celui de Revélois (1677).

Les quatre premiers paragraphes ne renferment que des considérations générales sur la soif, les boissons, le vin ; le dernier est seul consacré au vin de Champagne.

« Sa couleur est si vive que le diamant le plus pur ne brille pas davantage aux yeux ; quelquefois le rouge est si vermeil et si plein de feu qu'on le prendrait pour des rubis distillés ; enfin c'est de l'union de ces deux couleurs

(1) Nous venons de trouver une nouvelle preuve qui confirme cette opinion. Dans une réponse aux Salins, il est dit que l'auteur de la thèse a voyagé en Italie (voyez ci-après) ; or, une conclusion de la Faculté, du 13 octobre 1684, nous apprend que Pierre Le Pescheur était alors à Rome ; il n'est revenu à Reims qu'en 1687.

que se forme ce que nous appelons l'œil de perdrix, qui pour n'avoir pas tant d'éclat, n'en est pas moins agréable à la vue. »

... « Pour en revenir aux vins de Reims, rien ne décide plus en leur faveur que la bonne constitution des gens du pays, parmi lesquels on ne voit ni goutteux, ni valétudinaires, dont la plupart même vivent très longtemps et sans aucune atteinte de maladie. Viens, Nestor de nos jours, toy qui, dans un de nos meilleurs vignobles, es parvenu sain et entier, bien au-delà du terme ordinaire de la plus longue vie, viens détromper ceux qui condamnent le vin de Reims et ne l'admettent que dans les repas où la santé est sacrifiée au plaisir ; que le nombre de tes années soit l'éternel éloge d'une boisson plus agréable et plus saine que ni le vin de Bourgogne, ni tout ce qu'il y a d'autres vins au monde. »

Le Nestor champenois, c'est Pierre Piéton, d'Hautvillers, mort en 1695 à l'âge de cent dix-huit ans. Une note manuscrite, ajoutée à l'exemplaire que nous avons consulté, nous apprend que ce respectable vieillard s'était remarié à cent-dix ans et qu'il avait travaillé à la vigne jusqu'à cent quinze. Dans les trois dernières années, il ne s'était nourri que d'un peu de pain et de vin du pays.

Le vin de Bourgogne, à qui on trouvait une odeur de brûlé et que l'on mettait au second plan, ne pouvait rester sur un tel affront.

Un médecin de Beaune, J.-B. de Salins, dit Salins l'aîné, qui avait été médecin royal des galères de France, écrivit une *Défense du Vin de Bourgogne* qui fut répandue de tous côtés et eut plusieurs éditions.

La réplique était sérieuse.

Le vin de Champagne, y disait-on, est le cadet du vin

de Bourgogne, puisque celui-ci était fort en vogue alors que son concurrent était encore inconnu. Le vin de Beaune se conserve mieux ; il est préférable puisque Fagon en faire boire à Sa Majesté ; le vin de Champagne produit des paralysies, des gouttes, des rhumatismes, et une infinité d'obstructions opiniâtres.

On fit au mémoire de Salins une réponse en règle datée de Paris, le 1er février 1706 : *Lettre de M... à M... auteur de la thèse qui conclut que le vin de Reims est plus agréable et plus sain que le vin de Bourgogne.*

On y prouve l'antiquité des vignes rémoises par le petit testament de Saint-Remi, la lettre souvent citée de Pardule à Hincmar, l'histoire de Flodoard. On démontre que leur produit est transportable, puisqu'on en expédie en Angleterre, en Allemagne, en Danemark et dans tout le Nord ; le navigateur Tavernier en offrait aux souverains qu'il avait l'honneur de saluer ; on en boit à Siam et à Surinam. L'auteur cite Saint-Évremond et La Fontaine ; il rappelle que Venceslas, roi de Bohème et des Romains, étant à Reims en mars 1397, « y trouva le vin si bon qu'il s'en enyvra plus d'une fois, et se trouvant alors hors d'état d'entrer en négociation, il aima mieux accorder ce qu'on luy demandait que de cesser de boire du vin à Reims »..... Que les Bourguignons n'invoquent pas l'autorité de Fagon. Un des plus grands seigneurs de France lui ayant offert, en présence du Roi, la fameuse thèse de Reims, il demeura d'accord que le vin de Champagne est plus agréable que celui de Bourgogne ; comme il contestait sa salubrité, on lui répliqua qu'il y avait à Reims beaucoup moins de goutteux qu'en Bourgogne, et la dispute finit par cet axiome : « *Ubi rei medicæ fidem facit experimentum objiciendæ sunt rationes.* »

« Vous vous êtes avisé, Monsieur, continue notre auteur, d'avancer dans votre thèse qu'il n'y a que peu ou point de graveleux en Champagne. Mais ce fait n'est pas possible, dit M. de Salins. Le sieur Mathieu-Denis Fournier a soutenu dans les écoles de Paris, il n'y a pas encore dix ans, que le sang engendré du vin de Reims pince et pique les parties nerveuses, et rend sujet aux débordements, aux fluxions de cerveau et à la goutte. »

« M. Fournier dira tout ce qu'il luy plaira, aussi bien qu'Aristote. Mais s'il est vray qu'il n'y a point de goûteux dans votre province, que les habitans y sont robustes, bien forts et peu sujets aux maladies, au lieu qu'en Bourgogne ils sont la plûpart goûteux, bossus, galeux, et infectés des autres vices de la peau, il ne faut, Monsieur, ni thèse, ni dispute, ni alambic, ni astrolabe, la palme est due sans contredit au vin de Reims, et je le préfère à celui de Pucin, avec lequel Livie soutint jeunesse au-delà de quatre-vingts ans. Il doit l'emporter aussi sur celuy de Lagarie, qui fit vivre Messala plus qu'il ne voulait. »

Veut-on encore une preuve de la supériorité du Champagne ? C'est qu'il se vend beaucoup plus cher que le Bourgogne. Depuis vingt ans, les meilleures cuvées n'ont point été vendues moins de 400 livres la queue. « Il est arrivé plus d'une fois que le prix en a été porté jusqu'à mille livres. Il y en a un témoignage irréprochable dans l'abbaye d'Hautvillers. C'est l'inscription suivante qui se lit sur un des pressoirs de cette fameuse maison :

« M. DE FOURILLE ABBÉ DE CETTE ABBAYE M'A FAIT FAIRE EN L'ANNÉE 1694, ET CETTE MÊME ANNÉE A VENDU LE VIN MILLE LIVRES LA QUEUE SANS ACCIDENT ÉTRANGER. »

Pour finir, le Rémois anonyme, après avoir traité

Salins de *Bourguignon salé* et lui avoir fait sentir qu'il « *est de Beaune*, c'est tout dire », lui reproche de n'avoir jamais bu de Champagne : « On doit moins s'étonner après cela qu'il ait entrepris de critiquer une thèse qui a une approbation universelle. Il arrivera que son jugement trop intéressé le fera passer pour un mauvais critique, et je trouve ses compatriotes fort à plaindre s'il n'est pas meilleur médecin. »

Ce n'était pas assez.

Les Rémois avaient, au XVIIIe siècle, la vengeance terrible.

En avril de la même année paraissait à Reims, chez N. Pothier, une plaquette de douze pages qui eut de suite deux éditions :

Réponse à la troisième édition de la Lettre de Monsieur de Salins l'aîné.....1706. In-4°.

L'auteur, qui ne s'est pas nommé, est Pierre Le Pescheur, l'un des docteurs les plus en renom de notre ancienne Faculté.

Né à Reims le 11 avril 1650, il avait été reçu docteur sous la présidence de Rainssant, le 28 août 1675 ; ses contemporains l'avaient en haute estime et le traitaient *d'incomparable* (1).

C'est de lui que parle Maucroix dans cette épigramme :

Ni des Pécheurs, ni des Maillis,
N'attendez rien, pâle Philis ;
Pour guérir ce teint blême,
Eh bien !
Il faut rompre carême,
Vous m'entendez bien.

(1) Il est mort le 18 mars 1713.

Le Pescheur avait été le maître de Culoteau, l'auteur supposé de tout ce débat ; il lui avait donné le bonnet doctoral le 6 août 1691. Or, Culoteau était malade au moment où Bourguignons et Champenois rompaient leurs lances ; il mourut cette même année 1706.

Pierre Le Pescheur, que nous savons n'avoir pas été étranger à la rédaction de la fameuse thèse de 1700 et à sa traduction, vint donc à la rescousse et sembla donner le coup de grâce aux Salins. Il y avait maintenant deux adversaires à combattre, Salins l'aîné s'étant adjoint son frère Hugues, docteur d'Angers, qui ne tarda pas à revendiquer pour lui tout l'honneur des coups portés aux Rémois.

Le professeur de Reims reproduit les arguments déjà cités en faveur de l'antiquité du vignoble champenois. Quel triomphe pour le Champagne, quelle défaite pour son adversaire, s'il avait pu prouver, comme l'a fait de nos jours notre collègue le docteur Lemoine, l'existence, dans notre pays, de la vigne à l'époque préhistorique (1).

Au vers de Barthelemy de Chassanée, déjà cité par La Framboisière, il oppose ce distique à la louange de Cumières, qu'un écolâtre avait inscrit sur un des manuscrits de Notre-Dame :

Si quis in hoc mundo vult vivere corde jocundo,
Vadat Cumerias sumere delitias.

Il prétend que les Champenois sont de tous les Français les moins sujets à la goutte et aux autres infirmités ; il défend l'auteur de la thèse en ces termes :

« Quoiqu'il en soit, j'ajouterai seulement ici que cet

(1) V. Lemoine, *La vigne en Champagne pendant les temps géologiques.* Travaux de l'Académie nationale de Reims, vol. 77, 1886, p. 87.

homme sans nom, cette chimère que vous déchirez impunément à l'envi l'un de l'autre, depuis tant d'années, est à la vérité *un bon Champenois*, mais un Champenois qui a longtemps soutenu thèse au-delà des monts, qui a prêté le collet aux médecins d'Italie, et qui connaît jusqu'au maître d'hôtel du Pape, tant s'en faut que vos *béatitudes casanières* lui conviennent. »

Puis, faisant allusion aux querelles des deux Salins, les *frères ennemis*, il termine par cette épigramme :

Faites cesser le débat des Salins
Sur le propos de leur Lettre imprimée
Plus d'une fois contre le vin de Reims,
Dont ils voudraient ternir la renommée.
Certes, dit l'un, l'ouvrage est de mon crû ;
Non pas, dit l'autre, il est mien et non vôtre ;
Mais aussitôt qu'on aura répondu,
Plus ne voudront l'avoir fait l'un ni l'autre.

Il nous faut citer encore deux pièces de ce procès médico-bachique.

La première, des frères Salins, *Lettre écrite à un magistrat du premier ordre...*, etc., est imprimée à Paris, 1706, in-4°.

L'autre, inédite, croyons-nous, est une lettre de sept pages, datée de Beaune, le 28 novembre 1706, signée : « *La Vigne* », et adressée à M. Le Pescheur. Nous reproduisons dans l'appendice cette lettre dont M. Jolicœur possède l'original.

L'auteur réclame de nouveau le droit d'aînesse pour le vin de Bourgogne, et s'appuie sur une loi de Gondebaud au vi^e siècle. Il prétend qu'il y a de nombreux goutteux à Reims, « en tête desquels ils (les Salins) vous ont placé..... avec cette observation que vous avez

commencé de sentir les douleurs aiguës de la goutte au moment que vous vous êtes mis en tête de publier votre lettre contre le vin de Bourgogne ». Il faut avouer que si le fait est vrai, il est fort piquant.

Pour conclusion, « *La Vigne* » renvoie à Rabelais et à l'oracle de la dive bouteille.

Nous nous y sommes nous-mêmes reportés, et nous n'y avons rien trouvé de favorable au vin de Bourgogne.

Panurge s'écrie, il est vrai, après avoir bu à la fontaine fantastique : « Par Dieu, c'est icy vin de Beaulne, meilleur que oncques jamais je beu », et il se souhaite un col long de trois coudées, « comme disait Philoxenus ». Mais frère Jean pense que c'est un vin de Grèce, « gallant et voltigeant », tandis que Pantagruel opine pour du vin de Mirevaulx.

Il est impossible, on le voit, de trouver dans le récit de Rabelais un argument en faveur de la suprématie du vin de Beaune.

Les champions en restèrent là.

Mais, quelques années plus tard, les poètes entrèrent dans la lice et les médecins leur laissèrent un instant l'honneur de combattre pour les produits de leur pays.

* * *

Cette fois encore l'attaque vint de Bourgogne.

Benigne Grenan, professeur au collège d'Harcourt, chanta le Beaune et ne laissa au Champagne que le second rang :

Vante, Champagne ambitieuse,
L'odeur et l'éclat de ton vin
Dont la sève pernicieuse
Dans ce brillant cache un venin :

Tu dois ta gloire en France
A cette agréable apparence
Qui nous attire et nous séduit.
Qu'à Beaune ta liqueur soumise,
Dans les repas ne soit admise
Que sagement avec le fruit (1).

Avec quelle verve, dans quel style lui répondit Coffin, je n'ai pas besoin de le rappeler à des Rémois. Tout le monde connaît ses belles strophes en vers iambiques, où il venge le Champagne et repousse énergiquement les accusations de son adversaire :

... Non stomacho movent
Ægro tumultum ; non gravidum caput
Fuligine infestant opacâ :
Didita sed facili per omnes

Flexus meatu, nec mola renibus
Tristis relinquunt semina calculi ;
Nec pœnitendâ segniores
Articulos hebetant podagrâ.

Grenan reprit la plume ; dans une requête à Fagon, il demanda à la Faculté de proscrire notre vin. Il eut soin de rééditer les anciennes calomnies, et de l'accuser de donner la migraine, la goutte et la gravelle.

La Faculté rendit son arrêt par la plume de Coffin. En semblant se prononcer pour le Bourgogne, elle donne gain de cause à son adversaire ; l'ironie y est assez fine pour avoir trompé M. Maxime Sutaine, qui a publié, en 1846, dans les travaux de l'Académie de Reims, un intéressant *Essai sur l'histoire des vins de Champagne*.

(1) Traduction de Bellechaume.

Après avoir rappelé quelques-uns des factums que nous venons de signaler, il s'écrie :

« Les biographes font parfois de singulières erreurs. Ainsi, on trouve dans ce recueil que nous venons de citer un *décret* (en vers) *rendu par la Faculté de Cos sur la requête adressée au médecin Fagon*. Cette pièce entièrement bourguignonne n'a pu être composée que par Grenan ou un de ses amis ; or, la *Biographie universelle* l'attribue à Coffin, ce qui est complètement impossible ».

En décrétant que désormais le cidre et le vin d'Ivry seraient meilleurs que le Champagne, et que les buveurs de vin mousseux seraient atteints des maux les plus graves, y compris l'angine et la phtisie, il est facile de voir que l'auteur se moque assez agréablement des prétentions bourguignonnes ; du reste, M. Sutaine aurait pu être convaincu par les initiales qui signent le décret : C. C. R., *Carolus Coffin Remensis*.

Le recueil, imprimé à Paris en 1712, renferme encore quelques autres pièces de vers ; mais je ne veux pas insister sur la phase poétique du débat ; ce serait sortir de mon cadre.

Je me contente de transcrire un quatrain envoyé à Grenan à propos de sa requête :

A ce que je me persuade
Sur la qualité des bons vins,
Grenan, ta cause est bien malade,
Tu consultes les médecins (1).

(1) *Variante :*

Quand on s'adresse au médecin,
C'est qu'on éprouve une souffrance ;
Bourgogne, vous n'êtes pas sain,
Puisqu'il vous faut une ordonnance.

*
* *

Revenons à nos docteurs.

En 1724, André Cressé avait osé faire soutenir dans les écoles de Paris que le vin léger des environs de la capitale est plus sain que ceux de Bourgogne et de Champagne.

Il faut avouer, avec Raussin, que ce M. Cressé avait le goût bien dépravé, lui qui, à l'Ay, préférait le Suresnes, l'Argenteuil et l'Andresy. Il était Parisien, c'était son excuse.

L'histoire, du reste, nous apprend que les vins de l'Ile-de-France, en particulier ceux de Suresnes, étoient fort estimés encore du temps de Henri IV : ce roi, qui s'y connaissait, en envoyait en cadeau aux personnes à qui il voulait être agréable.

Longtemps après encore, Conrart, qui rompait parfois son *silence prudent* pour rimer des chansons bachiques, chantait la bouteille,

. . . . la bouteille pleine
De ce jus tiré du trésor
Ou d'Argenteuil ou de Suresne !

Quoiqu'il en soit, ces nouvelles attaques ne laissèrent pas de toucher les médecins champenois.

Ce fut un docteur d'Épernay, Jacques Dereims (1), l'oncle de Bertin du Rocheret, qui prit la parole dans une *Lettre à M. Helvetius, médecin ordinaire du Roi*, insérée dans le *Mercure de France* de mars 1730.

Il y répond de nouveau au grand reproche adressé à nos vins d'enfanter la podagre et la pierre.

(1) Originaire de Juniville (Ardennes); reçu docteur à Reims le 4 janvier 1703.

« Ces maladies, dit-il, ne sont connues en Champagne que par les désordres qu'elles causent chez nos voisins, on n'y sçait de la goutte que le nom, et à peine sçait-on ce que c'est que la pierre. Cette espèce de paradoxe n'a rien qui doive surprendre votre grandeur, puisqu'il est de fait qu'on ne trouve pas à dix lieues, en remontant ou descendant la rivière, dix personnes qui en soient même atteintes. »

Il conclut :

« Il est certain que le bon vin de Champagne blanc, non mousseux, bu avec modération dans sa maturité et trempé plus ou moins d'eau, est la liqueur la plus propre pour conserver la santé, et le seul vin qui puisse être toléré et même conseillé dans plusieurs maladies. »

Il s'élève aussi dans sa lettre contre une opinion qui tendait alors à se faire jour : c'est que le vin est dangereux et que l'eau est la boisson la plus propre à nous conserver la santé.

Hélas, nous rougissons presque de l'avouer, le 15 avril 1723, en effet, un enfant de Reims, Henri-Joseph Bernard, fils d'un docteur-régent dont nous avons déjà parlé, avait pris pour texte de sa thèse de baccalauréat :

Le vin étendu d'eau est plus sain que le vin pur.

Le vin, pour lui, est la source de presque tous les maux. Il vante la sobriété des anciens, fait un bel éloge des eaux de Reims, au moins de celles de rivière ; puis, craignant de s'être trop avancé, il démontre que les eaux de puits étant mauvaises, il faut leur opposer comme correctif le vin rémois. Ici se place l'éloge obligé du Champagne, paraphrase des plus belles strophes de Coffin.

Il admire donc sa couleur et son odeur. Mais prenez

garde, ajoute-t-il, au poison caché sous ces belles apparences : l'usage du vin pur produit la céphalagie, les cauchemars, les insomnies, la fièvre, la strangurie, les calculs, l'hydropysie, les paralysies.

Six mois après, Bernard récidive.

Il affirme, dans sa thèse de licence, que *le vin pur est une des principales causes des douleurs arthritiques.*

Cinquante ans plus tard, on osa même soutenir dans nos Écoles, en plein pays champenois, que *l'eau est la meilleure de toutes les boissons.*

Disons, à notre décharge, que cette thèse avait été composée à Paris, en 1739, par un Normand. A Reims, le candidat Varnier de Maucourt en était le rééditeur. Il n'en était pas moins coupable, et il semble que le Ciel ait voulu venger nos vignerons ; en 1785, Varnier, jeune encore, fut tué d'un coup d'arquebuse à Vitry, sa ville natale, où il était allé s'établir.

Les vrais Rémois, eux, ne transigeaient pas, et ils ne perdaient pas une occasion de prôner les produits champenois.

Pierre Josnet introduit adroitement en 1752, dans une thèse où il traite de l'emploi des caustiques contre le cancer, une comparaison entre les eaux de Reims, qui produisent les strumes, le goître, le squirrhe et le cancer, et son vin, qui fait souhaiter d'immenses narines et un gosier long de six pieds.

En 1765, M. Pourfour du Petit présentait à la Faculté de Paris, sous la présidence de Michel Peaget, une dissertation sous ce titre étrange :

Doit-on boire en mangeant des huîtres ? (1)

(1) *An inter edendum ostrea, meri potus ?* Neg.-29 avril.

Il concluait par la négative.

A la fin de l'exemplaire qu'il conservait dans sa collection, L.-J. Raussin écrit dans ce style caustique qui rappelle Guy Patin :

« M. Peaget ou M. Pourfour du Petit a menti. Il faut, en mangeant des huîtres, boire du bon vin blanc de Champagne, léger, non mousseux. Il est à croire que l'auteur de cette thèse (président ou bachelier) a été déçu par les mauvais vins que l'on débite à Paris sous le nom de Génetin ou sous celui de Condrieux (1). Si ce gaillard avait mangé des huîtres avec de la tisanne d'Ay, d'Hautvillers, d'Épernay, d'Avisse, etc., il aurait rectifié sa conclusion et se serait souhaité *collum*, *fauces sesquipedales*. Ah, la bourrique ! »

Cette même thèse donna lieu, un peu plus tard, à une protestation originale de notre compatriote Corvisart (2).

Alors, à côté de la salle d'argumentation, on établissait un buffet où l'on servait des rafraîchissements aux dépens du récipiendaire. Corvisart, enfant de la Champagne, fort amateur des vins d'Ay, au dire de Brillat-Savarin, entra dans la salle d'examen quand ce fut à son tour d'argumenter. Il tenait à la main un verre plein d'excellent Chablis (les largesses du candidat n'allaient pas jusqu'au Champagne) ; il l'avala d'un trait, et se contenta d'ajouter : *Sic argumentabor contrâ conclusionem ;* piquant à-propos, dit Reveillé-Parise, qui fit éclater de rire la docte assemblée et trémousser les vieilles perruques qui en faisaient partie.

(1) Le génetin était le vin blanc des environs d'Orléans ; Condrieux est une petite ville des bords du Rhône dont les vins blancs étaient également renommés.

(2) J.-N. Corvisart, né à Dricourt (Ardennes), le 15 février 1755, médecin de Napoléon Ier, mort le 18 septembre 1821.

Nos docteurs-régents firent encore présenter plusieurs fois à leurs élèves deux thèses qui avaient été d'abord imprimées à Paris.

La première prouve que le vin de Reims est aussi sain qu'agréable ; elle est du Rémois *(remensis)* R.-H. Linguet, qui la présidait en 1741. Elle ne renferme d'ailleurs aucun document nouveau.

La seconde, qui date de 1778, a pour auteur un Châlonnais, Henri-Hercule Champagne-Dufresnay ; elle fut présidée à Paris par Solier de la Romillais, que Reims avait fait docteur en 1765. Elle soutient la suprématie du vin de Champagne sur tous les autres vins français ou étrangers, tout en admettant que les vins mousseux ont quelques inconvénients : « *Flatus innumeros producunt, vim ventriculi digestivum frangunt.* » Les autres sont légers, très digestes, diurétiques.

Jean-Claude Navier va plus loin ; il propose le vin mousseux comme remède aux affections putrides : *An morbis putridis epidémicè grassantibus, vinum spumans Campanum?* (Reims, 4 mai 1777.)

Il veut montrer, dit-il dans la préface de sa traduction française, que « le jus délicieux des coteaux champenois réunit le double avantage, et de surpasser en agrément tous les autres vins, ce qu'on ne peut lui contester, et d'être le plus propre à maintenir les lois pleines de sagesse que l'Auteur de la nature a établies dans l'économie animale, pour la conservation de la santé et de la vie ».

Sous le nom général de fièvres putrides, il comprend le scorbut, certaines fièvres intermittentes, les dysenteries, les fièvres putrides et malignes : toutes sont produites d'après lui, par un levain *septique* (1) ; il faut donc

(1) *Septique*, explique Navier dans une note, ce terme est pris ici pour putride, il est tiré du mot grec σήπω, qui signifie pourrissant. — *Antiseptiques*, c'est à dire antiputrides.

leur opposer les éméto-cathartiques et les *antiseptiques*. Parmi ces derniers, l'un des plus puissants est le *gas* élastique ou air fixe : nous disons aujourd'hui acide carbonique. Or, le Champagne en est plein, c'est lui qui fait sauter le bouchon, qui « forme et élève cette mousse, dont la blancheur, rivale de celle du lait, offre bientôt aux regards étonnés l'éclat du cristal le plus transparent » ; c'est lui qui impressionne si agréablement les papilles nerveuses de la langue. Donnez donc du vin de Champagne aux malades au lieu de leur administrer des eaux acidulées qui ne peuvent comme lui « ranimer les forces de l'estomac, exciter la transpiration, réveiller l'action tonique des solides entretenus dans l'inertie par une chaleur humide ».

Navier conseille comme préservatif des maladies putrides, son usage *familier et modéré* aux Parisiens, aux Hollandais, ainsi qu'à tous les peuples qui habitent des contrées basses et humides.

Citons encore un passage de ce Mémoire :

« Vouloir démontrer ici que le vin de Champagne a la propriété de diviser les humeurs épaisses, de lever les obstructions, de provoquer les urines, d'exciter l'expectoration, de remédier aux pâles couleurs, d'éloigner les assauts goutteux, de chasser les germes de la pierre et de la gravelle, ce serait nous éloigner de notre sujet. »

« En vain la calomnie répand de tous côtés que le pétillant de nos vins est pernicieux, en vain elle prétend qu'ils n'ont qu'une chaleur nuisible et une saveur sans vertu. Incapables de cacher sous des apparences insidieuses un venin perfide, ils seront toujours une image fidèle de l'ingénuité champenoise. Ce qu'on y blâme le plus est le principe mousseux, mais c'est à ce principe même que nous devons des éloges, nous osons l'avancer

sur des preuves convaincantes. Laissons dans les pharmacies ces médicaments insipides, laissons-y ces préparations rebutantes. Une liqueur qui sait autant flatter le palais que conserver et rétablir la santé, mérite sans doute nos suffrages de préférence... »

Conclusion :

« Le vin mousseux, cette source de vie si riche en principe aéré, distribue avec profusion dans toute l'économie animale le véritable antidote de la dissolution putride, en y restituant l'esprit élastique et vivifiant qui s'en est évaporé insensiblement. »

Je ne sais si le plaidoyer énergique de Cl. Navier lui valut, comme à Coffin, quelques paniers de vin de Champagne ; il faut avouer qu'il les méritait bien.

* * *

Nous venons d'analyser sommairement toutes les pièces du procès. Que conclure de ce débat presque centenaire ?

Faut-il admettre avec l'Anglais Scudamore que « chaque verre de Bourgogne renferme la goutte ? »

Peut-on croire les affirmations de nos ancêtres et prétendre qu'il n'y a en Champagne ni goutteux ni calculeux ?

Les faits démentent leurs assertions toutes théoriques. Pour ne citer qu'un exemple, le chirurgien Caqué a extrait, pendant l'espace de trente-cinq ans, cent soixante-dix calculs de vessies champenoises, et d'un autre côté, en admettant que le vin d'Ay ne donne pas la goutte, on n'oserait plus soutenir qu'il en préserve.

Il faudrait reprendre cette question avec les données de la science moderne, étudier d'abord les propriétés hygiéniques du vin de Champagne, mousseux ou non,

constater les effets de son usage et de son abus, en déduire des conséquences thérapeutiques et montrer son action utile dans certains cas pathologiques ; tel est le canevas d'un travail qui nous tentera peut-être un jour.

En attendant, et pour rester dans les bornes de la querelle bourguignonne-champenoise, nous emprunterons notre conclusion au chanoine Maucroix.

Le 29 avril 1706, en pleine guerre bachique, il écrivait à un Père de la Compagnie de Jésus :

« Encore ne faut-il pas vous quitter, mon cher Père, sans vous avoir déridé le front un moment. Eh bien, devinez à quoi je compare Démosthène et Cicéron ? Le premier à vos bons vins de Bourgogne et le second aux nôtres de Champagne. Dans le vin de Bourgogne, il y a plus de force et de vigueur ; il ne ménage pas tant son homme, il le renverse plus brusquement : voilà Démosthène. Le vin de Champagne est plus fin, plus délicat, il amuse davantage et plus longtemps, mais enfin il ne fait pas moins d'effet : voilà Cicéron. Et comme tous les buveurs sont partagés sur l'excellence de ces deux vins, qu'à une même table où l'on sert de l'un et de l'autre, chacun se déclare pour son goût particulier, donnons aux lecteurs une semblable liberté sur ce qui regarde Cicéron et Démosthène. Je finis sans façon, à l'antique. Portez-vous bien et m'aimez toujours. »

APPENDICE

I

Liste des Thèses originales soutenues à la Faculté de Médecine de Reims (1).

A. — CHIMIE; HISTOIRE NATURELLE.

1. — 1694. An mineralia chimice parata, cæteris præcellentiora? Aff., 20 septembre. Placard.

Bac., Nicolas Camuset, de Reims, Dr le 23 septembre 1694. — Pr., Gérard Lefilz (auteur ?).

(1) Après le titre de chaque thèse sont donnés les noms du Bachelier et du Président, l'un ou l'autre suivi de la mention : *auteur*. — Les thèses dont le format n'est pas indiqué sont in-quarto ; à moins de mention contraire, elles sont de quatre pages. — J'ai fait suivre d'un point d'interrogation (?) celles dont l'originalité est douteuse.

2. — 1695. An principia chymica medico necessaria? Aff., Placard.

Bac., Louis Sablier, de Lieury (Eure), Dr le 23 novembre 1695. — Pr., Gérard-Lefilz (auteur).

3. — 1784. An vires plantarum potius per analogiam botanice quam chemice institutam detegi possunt? Aff., 31 août. Huit pages.

Bac., Charles-Félix Apoix, de La Fère, Dr le 2 septembre 1784 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Dédiée à l'oncle de l'auteur, Dr en Sorbonne.

B. — ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE.

1. — *Généralités.*

4. — 1673. An vitæ et interitus eadem principia? Aff., 15 juin. Placard.

Bac., Jean Rossel, du Luxembourg, Dr le 20 juin 1673. — Pr., Jean Lapile (auteur).

Cette thèse a été rendue à Reims le 7 mars 1780, par Le Brise Orgueil, in-4°.

5. — 1675. An calor innatus vitæ arbiter? Aff., 20 mai. Placard.

Bac., Jean-François Verchère, de Marcigny-les-Nonnains (Saône-et-Loire), Dr le 24 mai 1675. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

6. — 1683. An Homo quamdiu vivit nutriatur? Aff., 12 juin. Placard.

Bac., André Drossander, Suédois, Dr le 12 juin 1683. — Pr., Thomas Lefricque (auteur).

Drossander est mort professeur à Upsal en 1696.

7. — 1684. **An homo omni sensu cæteris præstet animantibus?** Aff., 31 juillet. Sept pages.

Bac., Guy Binet, de Beauvais, Dr le 1er août 1684. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

8. — 1696. **An a fermentatione animalium operationes?** Aff., 18 septembre. Placard.

Bac., Nicolas Desaulx, de Rethel, Dr le 6 octobre 1696. — Pr., Nicolas de Mailly (auteur).

9. — 1703. **An sunt in Homine viæ regiæ?** Aff., 10 février. Placard.

Bac., Jean Soyer, de Château-Porcien, Dr le 17 février 1703. — Pr., Nicolas de Mailly (auteur).

10. — 1709. **An nullum in determinatâ corporis parte sensus et motus principium?** Aff., 23 juillet. Placard.

Bac., Nicolas Potin, de Gournay (Seine-Inférieure), Dr le 10 septembre 1709. — Pr., Pierre le Pescheur (auteur).

11. — 1745. **Dissertatio medica de Animâ**, 8 juillet.

Bac., Guillaume-Lambert-Dieudonné Godart, de Verviers (Belgique), Dr le 19 août 1745 (auteur). — Pr., H.-J. Bernard.

Nous n'avons pas retrouvé cette thèse, qui devait comprendre une douzaine de pages au moins.

12. — 1760. **An sit naturæ conformitas inter spiritus animales et partem balsamicam sanguinis?** Aff., 11 novembre. Huit pages.

Bac., Julien Champoing de la Béguinière, du Mans, reçu licencié, puis docteur à Caen (auteur). — Pr., Pierre Josnet fils.

13. — 1765. **An quo graciliores fibræ, eo vividiores animi affectus?** Aff., 18 septembre.

Bac., Vincent-Étienne Degland, de Rennes, Dr le 3 janvier 1766 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

14. — 1778. An eâdem quâ vivimus, moriamur causâ? Aff. Sept pages.

Bac., Joseph Raussin, de Reims, Dr le 25 novembre 1779 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Deuxième fils de L.-J. Raussin; Joseph est mort à Reims, le 16 juin 1818.

15. — 1791. An Corpus animale vivens Machina? Nég., 7 septembre 1791.

Bac., J.-B. Bertier, de Saint-Bréand (Cantal), Dr le 6 décembre 1791 (auteur). — Pr., Raussin fils.

Bertier fait remarquer en note que, bien que cette thèse ait le même titre que celle de Leclerc (Paris 1785), elle est différente : il en serait donc l'auteur.

2. — Digestion.

16. — 1682. An alkahestina fermenti stomachalis virtus primario ab aere? Aff., 29 juillet. Huit pages.

Bac., Julien-Pierre Barbeguière, de Beauvais, Dr le 2 août 1682. — Pr., Pierre Rainssant (auteur).

17. — 1740. An a tritu vel a fermentatione alimentorum digestio? A tritu, 8 novembre.

Bac., Henri Macquart, de Servon, Dr le 21 juin 1742 (auteur). — Pr., Pierre Josnet.

H. Macquart, Dr régent de la Faculté de Reims, est mort le 28 novembre 1773 et a été inhumé le lendemain à Saint-Symphorien. Il eut deux fils : Henri-Jacques, Dr à Reims, 29 avril 1752, rédacteur au *Journal des Savants*, traducteur des *Thèses médico-chirurgicales de Haller*, mort le 9 avril 1768, et Louis-Charles-Henri, Dr à Reims, le 18 décembre 1769, et à Paris, 1770, naturaliste distingué, mort à Paris, le 12 juillet 1818.

Dans sa thèse, H. Macquart se range à l'opinion de

Hecquet, qui fait du *broyement* la cause de la digestion, contrairement à la théorie de la *fermentation*, soutenue par Astruc.

3. — Respiration.

18. — 1657. Utrum Larynx primarium vocis organum? Aff., 25 octobre. Placard.

Bac., André de la Baune, de Tours, Dr le 3 novembre 1657. — Pr., Claude Nolin (auteur).

19. — 1707. An Pulmo sanguificationis principium? Aff., 10 août. Placard (?).

Bac., Nicolas-Quentin-François Couturier, de Gisors, Dr le 10 août 1707. — Pr., Raoul Lelarge (auteur probable).

20. — 1744. An vox humana a fidibus sonoris plectro pneumatico motis? Aff., 23 novembre. Sept pages.

Bac., Claude Montagnat, d'Ambérieux, Dr le 11 décembre 1744 (auteur). — Pr., H.-J. Bernard.

Après la mention manuscrite, *Autor*, Raussin ajoute : « J'en suis sûr, c'est le sentiment de M. Ferrein, son maître et le mien. »

21. — 1746. An Pulmo præcipuum sanguificationis organum? Aff., 21 juin.

Bac., Thomas Larbre, de Reims, Dr le 20 novembre 1747. —Pr., H.-J. Bernard.

Par exception, cette thèse n'est ni du candidat, ni du président, mais, comme nous l'apprend une note de Raussin, de Antoine Bergier de Prétat. Ce dernier, né à Nyons, près de Salins, fut reçu docteur à Reims le 23 juillet 1739, et à Paris en 1742. On lui doit une traduction française de la *Matière médicale* de Geoffroy (10 vol. in-8°, 1843-1750). Il est mort à Paris le 28 mars 1748.

22. — 1765. An præcipuus inspirati aeris effectus sanguinis refrigeratio? Aff., 3 juin. Huit pages.

Bac., Robert Fillion, de Reims, Dr le 24 novembre 1776 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin

R. Fillion, professeur à la Faculté, a publié des *Observations sur les vertus des eaux de la rue des Moulins*, à la suite d'un *Examen chimique* de ces eaux, par Fr. Gourdin (Reims 1772); né à Reims en 1742, il est mort dans cette ville le 12 juillet 1806.

23. — 1774. An præcipuum affectionum animæ organum, diaphragma? 11 juin. Huit pages.

Bac., Jean-Baptiste-Pierre-Henri Caqué, de Reims, Dr le 27 novembre 1775 (auteur). — Pr., Didier le Camus.

Fils du chirurgien J.-B. Caqué, Henri Caqué naquit a Reims en 1751. Docteur-régent, il enseigna la physiologie et l'hygiène, fut médecin de l'Hôtel-Dieu en 1790, s'occupa avec beaucoup de zèle de la propagation de la vaccine et mourut le 3 septembre 1805, en léguant à la ville de Reims la ferme de Mars-sous-Bourcq. Ses thèses indiquent un latiniste distingué et un bon observateur.

24. — 1786. An ad expirationem spontaneam, activa musculorum cooperatio? Nég., 12 mai.

Bac., François Pannetrat, Bourguignon, Dr le 12 août 1786 (auteur). — Pr., Didier le Camus.

L'auteur pense que l'expiration est exclusivement passive et la conséquence de l'élasticité du tissu pulmonaire et des cartilages costaux.

25. — 1787. An Respirationis et Combustionis eædem causæ, eadem phenomena? Aff., 2 mai. Huit pages.

Bac., Pierre-Antoine Petit, de Reims, Dr le 25 novembre 1788 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

P.-A. Petit est mort jeune, le 2 janvier 1796. Son fils

Théodore, médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur à l'École de Médecine, est mort le 12 septembre 1868.

4. — Circulation.

26. — 1663. An sanguis per universum corpus circulariter moveatur? Aff., 16 juin. Placard.

Bac., Valentin Lallemand, Champenois, Dr le 21 juin 1663. — Pr., Jean Lapile (auteur).

Description exacte de la circulation et exposé de la découverte encore récente de Guillaume Harvey. Le foie, d'après l'auteur, a pour fonction de purger et d'humidifier le sang.

Valentin Lallemand, né en 1634, fut médecin de la duchesse de Sully et médecin du roi à Épernay, où il mourut en 1708. Sa fille épousa Bertin du Rocheret.

27. — 1672. An sanguis per venas et arterias circulari motu jugiter feratur? Aff. Placard.

Bac., Guillaume Fouquet, du Havre, Dr le 23 mars 1672. — Pr., Pierre Oudinet (auteur?).

28. — 1676. An ab inventâ nuper circulatione promota medicina? Aff. Placard.

Bac., Daniel Lasson, de Châlons-sur-Marne, Dr le 20 août 1676. — Pr., Pierre Rainssant (auteur).

29. — 1677. An a solâ sanguinis rarefactione cordis motus? Nég., 2 avril. Placard.

Bac., François Ruauld, de Caen, Dr le 6 avril 1677. — Pr., Th. Lefricque (auteur?).

Thèse rendue sous le même titre, en placard, le 10 septembre 1687 : Barthélemy Linaud, de Rouen, bachelier; J. Lapile, président.

30. — 1684. **An Cor Sanguinis parens?** Aff., 14 juillet. Placard.

Bac., Clément Hecquet, d'Abbeville, Dr le 27 juillet 1684. — Pr., Thomas Lefricque (auteur).

31. — 1687. **An Cor instar musculi moveatur?** Aff., 20 août. Placard.

Bac., Louis Berthelin, de Brienne, Dr le 21 août 1687. — Pr., Pierre le Pescheur (auteur).

32. — 1688. **An Cor Sanguinis Parens?** Aff., 4 août. Placard.

Bac., Guillaume Crosnier, de Paris, Dr le 7 août 1688. — Pr., Nicolas de Mailly (auteur).

Le chyle se convertit en sang dans le cœur et non dans le foie, puisque l'on sait que les chylifères vont déverser leur contenu dans la veine sous-clavière.

33. — 1690. **An hæmathosis a Corde?** Aff., 15 mars. Placard.

Bac., Jean Poncet, de Nevers, Dr le 18 mars 1690. — Pr., Th. Lefricque (auteur).

34. — 1746. **An promptior quâ vulgo creditur, sanguinis reparatio?** Aff., 30 juin.

Bac., Louis-Jérôme Raussin, d'Hautvillers, Dr le 28 novembre 1747. — Pr., Pierre Josnet (auteur).

Sur les Raussin, voyez N° 237.

Cette thèse a été rendue à Reims le 22 avril 1748, sous la même présidence : J.-B. Boullon, d'Abbeville, Bachelier. — En marge, Raussin a écrit : « Jam 30 junii 1746, Remis, Pétrus Josnet, *Autor* et Præses. Lud. Hier. Raussin, Baccalaureus. — Iterum 1768 ».

Voyez ci-dessous, n° 36.

35. — 1763. **An quo minor arteriorum diameter, eo lentior sanguinis motus?** Aff., 22 juillet.

Bac., Étienne Jahan de Laudonière, de Luçon, Dr le 24 octobre 1763 (auteur). — Pr., Pierre Josnet.

36. — 1774. An promptissima sanguinis reparatio? Aff., 23 juin. Sept pages.

Bac., Jacques-Louis Raussin, de Reims *(voyez n° 237)*. — Pr., Louis-Jérôme Raussin (auteur).

Cette dissertation est la reproduction, légèrement modifiée, de celle de Josnet *(n° 34)*.

On y cite l'observation d'une jeune fille, Marie-Jeanne Clignet, bel exemple de la façon dont nos pères usaient de la saignée. Cette jeune fille ayant été prise en 1745, à l'âge de 20 ans, de divers accidents, fut saignée quatre cents fois en trois ans. En 1762, elle avait subi SEIZE CENTS SAIGNÉES : *Ad sanitatem tandem rediit, post celebratas sex centa suprâ mille venæ sectiones, et etiam nunc firmâ fruitur valetudine.*

37. — 1776. An Cordis actio, Sanguinem per venas promoveat? Nég., 8 novembre.

Bac., Jean-Louis Lacassagne, de Puy-la-Roque (diocèse de Cahors), Dr le 17 mai 1777, (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

38. — 1777. An foraminis ovalis rarior in fœminis quam in maribus obliteratio? Aff., 5 août.

Bac., Pierre Faguer, du Mans, Dr le 18 avril 1778 (auteur). — Pr., Robert Fillion.

Faguer attribue à la persistance fréquente du trou de Botal, chez les femmes, leur résistance plus prolongée aux causes d'asphyxie, pendaison, submersion, etc.

39. — 1788. An ab aere dephlogisticato Cordis motus ac vitæ principium? Aff., 16 juillet. Huit pages.

Bac., Nicolas-Adrien Forzy, de Ville-en-Tardenois, Dr le 20 octobre 1788 (auteur). — Pr., J.-Cl. Navier.

5. — Système lymphatique.

40. — 1678. An lac immediatè à Chylo? Aff., 15 juin. Placard.

Bac., Joseph-Ponce Laches, du diocèse de Lille, Dr le 26 juin 1678. — Pr., Pierre Rainssant (auteur).

Cette thèse a encore été donnée :

En 1687, placard : Étienne Delalain, de Vitry, Bac.; Nicolas de Mailly, Pr.

En 1688, placard : Claude Galien, de Château-Thierry, Bac.; Thomas Lefricque, Pr.

L'auteur décrit la circulation lymphatique d'après les travaux de Pecquet, Bartholin, etc. Il montre que le lait n'est pas le reliquat superflu de la digestion, mais qu'il se forme aux dépens du sang qu'apportent les artères thoraciques.

41. — 1748. An ab Arteriis lymphaticis succus alibilis? Aff., 6 juin.

Bac., Henri Ninnin, de Poix, Dr le 18 novembre 1749 (auteur). — Pr., Henri Macquart.

Né à Poix (Ardennes), le 11 février 1722, Henri Ninnin se fit recevoir Docteur à Reims, où il exerça quelque temps. Puis il devint médecin du comte de Clermont et inspecteur des hôpitaux militaires; il est mort à Paris le 30 octobre 1800. L'abbé de Lattaignant lui a adressé deux épîtres en vers.

42. — 1790. An vasis absorbantibus transmittendæ functiones textui mucoso a quibusdam concessæ? Aff., 3 avril.

Bac., Jean Bobe, du diocèse de Poitiers, Dr le 11 septembre 1790 (auteur). — Pr., H. Caqué.

Bobe a dédié sa thèse à son père et à sa mère.

6. — Système nerveux et Organes des sens.

43. — 1674. An cerebrum motui ut principium et instrumentum inservit? Aff. Placard.

Bac., Léonard Nessel, de Liège, Dr le 29 mai 1674. — Pr., Nicolas Le Comper (auteur).

44. — 1706. An a succo nervoso tantum partium nutritio? Aff., 12 novembre. Placard.

Bac., Gaspard Langenhert, Hollandais, du diocèse d'Utrecht, Dr le 13 novembre 1706. — Pr., Jacques Bernard (auteur?).

45. — 1734. An ossa humani capitis temporalia Anteridum vicem obeant? Aff., 13 décembre.

Bac., Augustin-François Jault, de la Seine, Dr le 23 mars 1735. — Pr., Gérard Lefilz (auteur?).

Dédiée à M. Fr.-J. Hunaud, médecin de Paris, professeur et membre de l'Académie des Sciences. — Hunaud avait été lui-même reçu docteur à Reims, le 23 octobre 1725.

46. — 1758. An Olfactus eo perfectior, quo membrana pituitaria ad motum proprior? Aff., 22 septembre.

Bac., Étienne Renard Desnauches de Rheilliac, Limousin, Dr le 28 décembre 1758 (auteur). — Pr., H. Macquart.

Après la mention : *autor*, Raussin ajoute : « *J'en doute fort* » ; c'est, en tout cas, une *petite thèse*. Ce qui n'a pas empêché le candidat de la faire imprimer sur beau papier et de la dédier à François-Emmanuel Pommyer, conseiller au Parlement, chanoine et doyen de l'Église métropolitaine de Reims, « Mecenati munificentissimo ».

En tête, Le Brun a gravé les armes de Pommyer : D'argent à un pommier de... au chef d'azur chargé de

trois étoiles d'argent; couronne de marquis ; supports, deux lions; à droite et à gauche, la Foi et la Justice.

47. — 1761. An a Nervis motus sympathici? Aff., 11 août.

Bac., Louis-François Marie, du diocèse d'Auxerre, Dr le 1er décembre 1761 (auteur). — Pr., Pierre Josnet fils.

48. — 1784. An sit Cerebro peculiaris motus? Nég., 16 août.

Bac., Jean Sédillot, de Vaux-de-Cernay, Dr le 26 novembre 1784 (auteur). — Pr., Didier le Camus.

Sédillot cite l'observation d'une jeune fille de la Salpétrière, dont une partie du crâne avait été érodée par une carie, et chez laquelle on pouvait constater que le cerveau se déprimait et se soulevait dans l'inspiration et l'expiration.

Jean Sédillot, dit le Jeune, né à Vaux-de-Cernay, près Rambouillet, le 13 janvier 1757, est mort à Paris le 3 août 1840; il était membre de l'Académie de médecine : c'est le fondateur du *Journal général de Médecine*, qui parut de 1802 à 1830.

7. — Sécrétions.

49. — 1751. An efformandæ Bili a fæcibus liquor alkalinus? Aff., 14 juillet.

Bac., Jean Millin de la Courveault, du diocèse de Nevers, Dr le 10 décembre 1751 (auteur). — Pr., Pierre Josnet.

En quittant Reims, Millin de la Courveault alla étudier à Paris et passer ses thèses devant la Faculté; l'une d'elles a presque le même titre que celle de Reims : « *An conficiendæ Bili a mesenterio oleum, a fæcibus liquor alkalinus?* 30 décembre 1752. » Reçu docteur à Paris, le 26 septembre 1754, il y mourut en 1788.

50. — 1759. **An pro diversâ humorum gravitate, secretiones diversæ?** Aff., 8 février.

Bac., Jacques Télinge, de Reims, Dr le 26 février 1760 (auteur). — Pr., Pierre Josnet.

Thèse dédiée à P. Josnet, doyen, et à tous les docteurs de la saluberrime Faculté.

Jacques Télinge alla s'établir à Rethel, où il est mort le 30 avril 1811. Il a publié en 1776 un *Cours d'Accouchements, en forme de catéchisme*... (Paris in-18).

51. — 1763. **Utrum in sòmno parcior perspiratio, quam in vigiliâ?** Aff., 30 juillet. Huit pages.

Bac., Guillaume-François Baillet, d'Amiens, Dr le 2 novembre 1763 (auteur). — Pr., Pierre Josnet.

Baillet se fit agréger au collège médical d'Amiens en 1766 et exerça dans cette ville.

52. — 1764. **An fæces ad bilem?** Aff., 2 janvier.

Bac., Nicolas-Joseph Renard, du diocèse de Reims, Dr le 12 mai 1764 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

N.-J. Renard s'établit à La Fère, où il mourut en 1772. — Sa thèse de licence, « *Denturne morbi salutares?* 10 mai 1764 », lui est attribuée par Raussin, mais elle est de Paris, 1729.

53. — 1764. **An ex motu fluidorum et organorum secernentium fabricâ, secretiones diversæ?** Aff., 13 août.

Bac., Luc-Abraham Bloüet, du diocèse de Saint-Malo, Dr le 27 janvier 1764 (auteur). — Pr., H. Macquart.

54. — 1776. **An Cutis, gummosæ sanguinis materiæ, organum secretorium?** Aff., 19 juin. Huit pages.

Bac., Jean-Claude Navier, de Châlons-sur-Marne, Dr du grand ordinaire le 24 novembre 1776 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Trois Navier, que l'on confond souvent, reçurent le bonnet doctoral dans nos Écoles :

1° Pierre-Toussaint Navier, né à Saint-Dizier le 1er novembre 1712, Dr à Reims le 6 novembre 1741. Il quitta cette ville pour aller exercer à Châlons, s'occupa de chimie, d'hygiène, d'épidémiologie, publia un traité des *Contre-poisons* en deux volumes (1777, in-12), devint médecin des épidémies pour la Généralité de Champagne, et fut nommé correspondant de l'Académie des Sciences le 24 août 1742. Il est mort à Châlons le 16 juillet 1779. De ses trois fils, deux suivirent la carrière paternelle.

2° Jean-Claude, l'aîné, né à Châlons, fut d'abord reçu Dr du petit ordinaire le 10 décembre 1774, sous la présidence de Didier Le Camus; en 1776, il revint passer de nouvelles thèses pour sa réception au grand ordinaire. Celle-ci est dédiée à son père : *Optimo et amantissimo patri, Petro Panagio Toussaint;* sa thèse de licence est le n° 279. Reçu Dr le 24 novembre 1777, il est le seul des Navier qui ait exercé et professé à Reims, où il succomba le 28 novembre 1828.

3° Toussaint-Claude-Nicolas, son frère cadet, né à Châlons, Dr à Reims le 10 décembre 1774 et à Paris en 1778, est allé habiter Paris, où il a publié différents ouvrages, entre autres une thèse sur l'*Utilité des Traîneaux*, des *Extraits* de l'ouvrage de son père sur les contre-poisons, etc.

8. — Génération.

55. — 1673. An formosior fecundior? Aff., 7 novembre. Placard.

Bac., Pierre de Fougerange, de Chartres, Dr le 11 novembre 1673. — Pr., Pierre Oudinet (auteur?).

56. — 1675. An congressus Dæmonis irritus? Aff., 7 février. Placard.

Bac., Joseph-Ponce de Lespierre, de Tournay, Dr le 21 mars 1675. — Pr., Jean Lapile (auteur).

Sujet bizarre. — On y démontre que, si les démons

peuvent prendre une apparence humaine, ils n'ont pas la puissance d'engendrer : ce ne sont pas eux qui produisent les géants et les pygmées.

57. — 1693. An per umbilicalem venam fœtus nutritur chylo? Aff. Placard.

Bac., Claude Cappé, de Vitry, Dr le 13 juillet 1693. — Pr., Nicolas de Mailly (auteur).

58. — 1695. An homo ab ovo? Aff., 29 octobre. Placard.

Bac., Léonard Dominé de Valsenoy, de Charleville, Dr le 11 novembre 1695. — Pr., Pierre le Pescheur (auteur).

Outre Léonard, deux autres Dominé de Valsenoy, ses fils sans doute, originaires comme lui de Charleville, furent faits docteurs à Reims le 30 avril 1736 et le 7 janvier 1737.

59. — 1696. An fœtus ab utroque semine? Aff. Placard.

Bac., Charles Dueil, de Vaudemont (Meurthe), Dr le 15 mai 1696. — Pr., Gilles Culoteau (auteur).

60. — 1698. An fæcunditati officit adeps? Aff., 9 septembre. Placard.

Bac., Jean-Hubert Moreau, de Rennes, Dr le.....1698. 1698. — Pr., Pierre Le Pescheur (auteur).

Dans cette thèse, Le Pescheur abandonne la théorie de l'ovulation, de Reinier de Graaf, qu'il avait acceptée précédemment (n° 58) et en revient à l'ancienne théorie que soutient la thèse précédente.

61. — 1743. An a semine corporis robur et ingenii alacritas? Aff., 19 juillet.

Bac., Jean Betbeder, de Mont-de-Marsan, Dr le 7 janvier 1744 (auteur). — Pr., Pierre Josuet.

Cette dissertation, assez insignifiante, et dont les arguments sont tirés surtout de l'étude des Eunuques,

est mise, par une idée assez étrange, sous le patronage de l'oncle de l'auteur, Éli Betbeder, docteur en théologie. Elle a été rendue plusieurs fois à Reims. — Jean Betbeder devint professeur à Bordeaux et médecin de l'hôpital Saint-André ; il a publié quelques opuscules de médecine. Dans la même ville ont exercé plusieurs membres de sa famille, dont le dernier vient de mourir (janvier 1887), dans un âge avancé.

62. — 1752. An sine Plethorâ universali explicanda menstruatio? Aff., 31 octobre. Sept pages.

Bac., Jacques Savary, du diocèse d'Autun, Dr le 24 septembre 1753. — Pr., L.-J. Raussin.

Après s'être fait recevoir docteur à Paris le 7 septembre 1758, Savary alla à Brest où il devint conseiller et médecin ordinaire du Roi.

63. — 1756. An a seminis aurâ ovum fecundum? Aff., 15 avril.

Bac., François-Joseph Lefebvre, de Mézières, Dr le 12 août 1756 (auteur). — Pr., Thomas Larbre.

L'auteur admet la théorie si commode de l'*aura séminale*. Il a fait précéder sa thèse d'une vignette (qui manque sur une partie des exemplaires) aux armes de sa ville natale : De gueules à deux râteaux d'or en chef, un M du même en pointe. Autour de l'écusson, des drapeaux, des canons, des tambours, Minerve, la Piété. Près d'un trousseau de clefs, la devise *Fidei pignus*, et en haut celle-ci : *Quâ non præstantior ulla aut pietate fuit, aut bello*. La gravure est signée L. B. (Le Brun).

Lefebvre est mort à Rethel en 1786.

64. — 1762. Utrùm fluxus muliebris menstruus a Plethorâ? Aff., 5 juillet.

Bac., Jean-Louis Bagot, du diocèse de Saint-Brieuc, Dr le 13 octobre 1762 (auteur). — Pr., Pierre Josnet.

C'est la réfutation de la thèse ci-dessus, n° 62.

65. — 1774. An a concursu molecularum organicarum utriusque sexus semini innatantium, conceptio? Aff., 17 juin. Huit pages.

Bac., Valentin-Marie Laignier, de Château-Porcien, Dr du grand ordinaire le 4 décembre 1775 (auteur). — Pr., Robert Fillion.

Laignier est mort le 20 novembre 1783.

66. — 1790. An ex uteri structurâ, valetudinisque, cum bonæ, tum malæ, phænomenis, erui possit menstruationis causa? Aff., 16 avril. Sept pages.

Bac., Joseph Sédillot, de Lire (Eure), Dr le 20 juillet 1790 (auteur). — Pr., Joseph Raussin.

Joseph Sédillot, l'aîné, est le frère de Jean, dont nous avons cité tout à l'heure une thèse (n° 48); maître en chirurgie à Paris (1781), il est mort dans cette ville le 15 février 1825. Son nom est resté attaché à des pilules mercurielles encore employées aujourd'hui. Il avait épousé une Rémoise, J.-Antoinette Bernard.

67. — 1791. Utrum è systematibus de generatione humanâ huc usquè inventis, et quidem celeberrimis, verus innotescat utriusque sexus ad hanc functionem concursus? Nég,. 11 juin. Huit pages.

Bac., Jean-Étienne Vié, de Beaumont-sur-Oise, Dr le 30 septembre 1791 (auteur). — Pr., Joseph Raussin.

C. — PATHOLOGIE INTERNE ET THÉRAPEUTIQUE.

1. — *Pathologie générale.*

68. — 1638. An vigesimus dies criticus? Aff., 30 août. Placard.

Bac., Jean Jorant, de Reims, Dr du grand ordinaire le 3 novembre 1638. — Pr., André Oudet (auteur).

Jorant, docteur de la Faculté de Montpellier, fut agrégé à celle de Reims sur arrêt de la cour souveraine, malgré l'opposition du doyen et des docteurs-régents.

A. Oudet est mort le 10 septembre 1665.

69. — 1652. An sine dolore vel morbo mors? Aff., 21 mars. Placard.

Dr Jean Lapile, de Reims (auteur).

Thèse cathédralitienne.

Jean Lapile, né à Reims en 1622, reçu Dr du grand ordinaire le 5 décembre 1651, devint professeur antonien, épousa Jeanne Lepoyvre, et mourut le 6 août 1694.

Cette thèse, la plus ancienne de la collection Jolicœur, est imprimée chez Augustin Pottier. Les examinateurs étaient : André Oudet, professeur antonien, Jean Richelet, François de la Framboisière, professeur antonien et doyen, Claude Nolin et Nicolas Le Comper.

70. — 1661. An lingua urinam significat? Aff. Placard.

Bac., Mathieu Maheult de Vaucouleurs, de Caen, Dr le 22 décembre 1661. — Pr., Pierre Rainssant (auteur).

70 *bis*. — 1663. An morbis περιαπτα? Aff., 29 novembre. Placard.

Bac., Nicolas Richelet (voyez n° 263). — Pr., Pierre Oudinet (auteur).

En tête, très belle gravure du Rémois J. Colin : Écusson de Jean de Gomont, avocat au Parlement, à qui la thèse est dédiée (d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux trèfles d'or en chef, et d'une rose aussi d'or en pointe).

περιαπτα — amulettes.

71. — 1673. An Oculi totum hominem significant? Aff., 18 septembre. Placard.

Bac., Pierre Le Pescheur, de Reims, Dr du grand ordinaire le 28 août 1675. — Pr., Pierre Rainssant (auteur).

Cette thèse a été redonnée plusieurs fois (Noël, 1700; Follain, 1776; Lauthier, 1776). Après avoir résumé la structure de l'œil, Rainssant montre les modifications qu'il subit dans l'état physiologique et pathologique, sous l'influence des passions et des maladies, et indique ce que le médecin peut en tirer au point de vue pronostique.

Pierre Le Pescheur, né à Reims le 11 avril 1650, Dr le 28 août 1675, professeur antonien, doyen en 1694, est l'auteur de la *Réponse à la 3e Édition de la Lettre de M. de Salins*... (voyez ci-après); il a publié aussi en 1697 une observation d'*Hydropisie vésiculaire* (Kystes hydatiques de l'abdomen). Mort le 18 mars 1713.

72. — 1676. An medicus sit sensualis Physicus? Aff., 6 mars. Placard.

Bac., Arthur-Edmond Odonochoo, Irlandais, Dr le 12 mars 1676. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

L'homme est le mieux doué sous le rapport des sens, il est donc *sensualis;* le *physicus* est celui qui étudie les phénomènes naturels. Or, le médecin connaît l'influence des astres, demande à la terre et à ses produits des aliments et des médicaments. Il peut donc, à bon droit, être dit *sensualis Physicus*.

Odonochoo s'établit à Rethel; son petit-fils (?) Albert Odonochoo, né dans cette ville, vint se faire recevoir docteur à Reims, le 15 octobre 1721, sous la présidence de H.-J. Bernard.

Arthur Odonochoo, écuyer, docteur en médecine, figure dans l'Armorial général de France, élection de Rethel (1697), avec les armes suivantes : « De sinople à une épée d'argent à garde et poignée d'or posée en pal, entortillée d'un serpent d'azur et accostée de deux loups-cerviers ravissants et affrontés d'or. »

73. — 1684. An natura diebus paribus et imparibus crises promoveat? Aff., 19 juin. Placard.

Bac., François-Louis Fabre, *Dionantinus*, Dr le 20 juin 1684. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

Les anciens admettaient généralement, avec Hippocrate, que les crises se font aux jours impairs (5e, 7e, 9e, 11e de la maladie); Galien regardait les jours pairs, le 6e surtout, comme particulièrement redoutable. Ici l'auteur soutient que les jours pairs ou impairs peuvent être également critiques.

74. — 1692. Utrum principium morbi a die decubitus? Aff. Placard.

Bac., Jacques Galien, de Château-Thierry, Dr le 13 décembre 1692. — Pr., Jean Lapile (auteur).

Il était important, pour le pronostic des jours critiques, de fixer exactement le début de la maladie. J. Lapile la fait commencer au moment où le malade s'alite.

Il n'y a pas eu moins de quatre Galien, de Château-Thierry, qui sont venus faire à Reims leurs études médicales.

Nous ne comptons pas Claude Galien, le plus ancien de tous, ami de La Fontaine, Dr à Château-Thierry dans la première moitié du XVIIe siècle; son nom n'existe pas sur les listes des docteurs de Reims, mais nous relevons ceux de :

1° Claude II, son fils, Dr le 1er décembre 1688;
2° Augustin, Dr le 5 septembre 1690;
3° Jacques, Dr le 13 décembre 1692;
4° Augustin II, Dr le 15 mars 1692.

75. — 1699. An medicina ars longa et difficilis? Aff. Placard.

Bac., Jacques Hezet, de Reims, Dr du grand ordinaire le 19 novembre 1700. — Pr., Gérard Lefilz (auteur).

J. Hezet mourut très jeune, en septembre 1709.

76. — 1707. **An lingua crasim sanguinis significat?** Aff., 19 octobre. Placard.

Bac., Gilles Lasson, de Châlons-sur-Marne, Dr le 26 octobre 1707. — Pr., Jacques Hezet (auteur?)

Daniel Lasson, de Châlons-sur-Marne, probablement le père de celui-ci, avait été reçu Dr à la Faculté de Reims, le 20 août 1676, sous la présidence de P. Rainssant.

77. — 1708. **An Baglivianum systema cæteris præstet in medicinâ?** Aff., 30 août. Placard.

Bac., François Plomion, du diocèse de Noyon, Dr le 19 novembre 1708. — Pr., Le Pescheur (auteur?).

78. — 1708. **An quinque medicinæ partes medico necessariæ?** Aff., 31 août. Placard (?).

Bac., Pierre-Charles Le Vasseur, du Mans, Dr le 31 août 1708. — Pr., Gérard Lefilz (auteur ?)

Le même sujet a été traité par P. Josnet en 1727.

79. — 1708. **An præter quinque medicinæ partes peregrinatio Medicis necessaria?** Aff., 19 novembre. Placard.

Même bachelier et même président que pour la précédente.

80. — 1718. **An ex sola urinarum inspectione, morborum omnium cognitio et curatio?** Nég., 19 mai. Huit pages.

Bac., Simon Hédouin, de Reims, Dr du grand ordinaire le 19 octobre 1719 (auteur?) — Pr., Gérard Lefilz.

81. — 1719. **An in morborum curatione agyrtarum remediis debita fides?** Nég., 29 mars. Huit pages.

Mêmes bachelier et président.

Ces deux thèses, qui se complètent, ont pour objet de

démontrer l'insanité des remèdes des charlatans et des prétentions des *uromanciens*.

Professeur antonien, plusieurs fois doyen, questeur de l'Université, conseiller ordinaire du roi, Simon Hédouin mourut à Rilly le 30 avril 1743. Il eut deux fils, dont J.-B. Simon (voyez n° 235). Il est l'oncle et le grand-oncle des deux Hédouin de Pons Ludon.

82. — 1723. An a medicorum operibus et consiliis, vitæ summa longior et beatior? Aff., 16 septembre. Huit pages.

Bac., Pierre Josnet, de Reims, Dr du grand ordinaire le 8 mai 1727. — Pr., Simon Hédouin.

D'après une note de Raussin, l'auteur de cette thèse (donnée de nouveau par Guyart, en 1725) n'est pas Simon Hédouin « qui l'a très faussement annoncée être de lui », mais Jacques Bernard.

Elle est dédiée à Louis-François-Claude Cauchon, marquis de L'Héry, gouverneur de la ville de Reims. En tête sont ses armes gravées, un griffon d'or sur champ de gueules, supportées par deux griffons et surmontées d'une couronne de marquis.

83. — 1727. An quinque medicinæ partes medico necessariæ? Aff., 8 mai.

Bac., Pierre Josnet, de Reims, Dr le 8 mai 1727 (auteur). — Pr., Simon Hédouin.

Cette thèse, écrite comme toutes celles de Josnet, dans un excellent latin, servit désormais pour tous les candidats au doctorat (voyez ci-dessus, p. 13).

Pierre Josnet fut l'un des hommes les plus remarquables de l'ancienne Faculté de Reims. Lié avec les beaux esprits de son temps, principalement avec Lattaignant et de Saulx, il s'était acquis « les applaudissements et la confiance du public par les grâces d'un caractère aimable, les talents de l'esprit et une profonde connaissance de son art ». On ne craignait pas de le comparer à Esculape, à Hippocrate, à Boerhaave, à Silva...

Né à Reims en 1697, il étudia à Paris, se fit recevoir

docteur à Reims, fut neuf fois doyen, de 1740 à 1754, mourut le 17 mars 1766, et fut enterré le lendemain dans le cimetière de Saint-Symphorien, au pied de la grande croix de pierre.

84. — 1744. An prudenter juveni medico credatur? Aff., 29 février.

Bac., Pierre-Jean Mahon, de Chartres. Dr le 4 mars 1744. — Pr., Henri-Joseph Bernard (auteur?).

Mahon pratiqua la médecine à Chartres. Son fils, né dans cette ville (Paul-Augustin-Olivier), est l'auteur d'un traité de *Médecine légale*, en 3 volumes (in-8°, 1802).

2. — Thérapeutique générale.

85. — 1650. An cruda in acutis purgare noxium? Aff.; Placard, 2 juin (dédiée à Sébastien Rainssant).

Bac., Pierre Rainssant de Reims, Dr du grand ordinaire le 20 septembre 1650. — Pr., François de la Framboisière (auteur?).

Fils de Nicolas Rainssant, docteur-régent de la Faculté de Reims (20 avril 1622), Pierre Rainssant jouit dans sa ville natale d'une grande célébrité :

A peine en tout un siècle a-t-on vu deux Rainssant,

dit un contemporain. Il fut professeur antonien, doyen, échevin de la ville ; en 1683, il quitta Reims pour devenir, à Paris, médecin de M. de Louvois. Bientôt après, nommé garde du cabinet des médailles du Roi, il donna son temps à la numismatique jusqu'à sa mort (7 juin 1689). En relation avec Bayle, Maucroix, Boileau, il a publié, outre des thèses et un *Advis* pour la peste de 1668, plusieurs mémoires d'histoire et d'archéologie.

86. — 1652. An detur venenum certo tempore interimens? Nég., 14 mars. Placard.

Dr Pierre Rainssant (auteur).

Thèse cathédralitienne.

87. — 1652. An ad vitæ securitaten morbo interdum affici expediat? Aff., 7 mars. Placard.

Dr Pierre Oudinet, de Reims, Dr le 12 novembre 1648 (auteur).

Thèse cathédralitienne. — Donnée de nouveau à Reims le 13 août 1779, par L.-N.-B. Bablot, de Vadenay, sous la présidence de V.-M. Laignier.

Pierre Oudinet fut doyen de la Faculté de médecine en 1676; il est mort le 20 février 1679.

88. — 1667. An morbis a maleficio medica curatio? Aff., 10 octobre. Placard.

Bac., Nicolas de Mailly, de Reims, Dr du grand ordinaire le 12 janvier 1668. — Pr., Jean Lapile (auteur).

Le nom de Nicolas de Mailly est resté attaché à une chaire de la Faculté. Il avait donné aux Écoles une masse d'argent; son fils, vicaire général de l'archevêque de Reims, légua par testament un jardin « pour y cultiver les plantes médicinales ». De Mailly a publié un *Traité des Eaux minérales de Chenay... tiré des ouvrages de M. de la Framboisière*. Reims, 1697, in-12.

89. — 1673. An morbis magnis remedia generalia? Aff., 18 avril. Placard.

Bac., Michel Drouet, de Rebais (Seine-et-Marne), Dr le 30 avril 1673. — Pr., Jean Lapile (auteur).

Paraphrase du dicton : Aux grands maux les grands remèdes.

90. — 1673. An viscerum obstructionibus serum lactis? Aff., 1er septembre. Placard.

Bac., Richard Martinet, de Donchery (Ardennes), Dr le 4 septembre 1673. — Pr., Nicolas Le Comper (auteur).

Les *obstructions* réclament, suivant l'auteur, la saignée,

la purgation, puis ce que nous appellerions aujourd'hui une *cure de petit lait*.

La Faculté a compté parmi ses professeurs :

1° Pierre Le Comper, reçu Dr le 26 mai 1612, sous la présidence de Jean Coutier, au moment de l'inauguration des écoles antoniennes. Nous avons de lui quelques pièces de vers. Il est mort le 9 juillet 1649.

2° Nicolas Le Comper, son fils, reçu au grand ordinaire le 22 décembre 1643, sous la présidence de son père; il habitait habituellement Verzenay, tout en remplissant ses fonctions de professeur à la Faculté. Il est mort le 9 juillet 1684.

91. — 1674. An in morbis acutis sitis præter rationem sedata malum? Nég. Placard.

Bac., Jean Aubertin, de Bar-le-Duc, Dr le 9 octobre 1674. — Pr., Pierre Oudinet (auteur).

92. — 1675. Potestne parari medicamentum a λιμον ? Nég., 22 mars. Placard.

Bac., Jean-François Verchère, de Marcigny-les-Nonnains (Saône-et-Loire), Dr le 24 mai 1675. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

Une thèse sous le même titre a été soutenue à Paris en 1749.

93. — 1676. An aliquando etiam ante morbi vigorem, purgatio? Aff. Placard.

Bac., Arthur-Edmond Odonochoo, Irlandais, Dr le 12 mars 1676. — Pr., Th. Le Fricque (auteur).

(Voyez n° 72).

94. — 1680. An narcotica aphrodisiacis medicamentis miscenda? Aff., 7 août. Placard.

Bac., Jean Acoluthus, de Breslau (Silésie), Dr le 9 août 1680. — Pr., P. Rainssant (auteur).

95. — 1682. An concocta medicare oportet, non vero cruda? Aff. Placard.

Bac., Clément Lelong, de Crespy (Oise), Dr le 2 septembre 1682. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

96. — 1696. An in curatione morborum, medicamenta quæ ex stirpibus parantur, cæteris anteponenda? Aff., 1er septembre. Placard.

Bac., François de la Rivierre, de Bordeaux, Dr le 1er septembre 1696. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

97. — 1699. An in crisibus movere noxium? Aff., 1re juin. Placard.

Bac., Édouard Le Fricque, de Reims, Dr du grand ordinaire le 22 septembre 1699. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

Dissertation émaillée de grec.

Thomas Le Fricque, Dr du grand ordinaire le 25 avril 1655, sous la présidence d'André Oudet, doyen en 1674, mort le 3 novembre 1703; de sa femme, Anne d'Arton, il avait eu plusieurs enfants, dont :

Evrard (ou Édouard), né le 1er juin 1674, Dr le 22 septembre 1699, qui est mort quelque temps après.

98. — 1707. An statim ab assumpto purgante medicamento dormire noxium? Aff., 26 octobre. Placard.

Bac., Gilles Lasson, de Châlons-sur-Marne, Dr le 26 octobre 1707. — Pr., Jacques Hezet (auteur).

Rendue à Reims, le 13 juillet 1717, par L.-J. Coubré, sous la présidence de N. de Mailly.

99. — 1786. An detur certa methodus in internâ remediorum dispensatione? Aff., 10 avril. Huit pages.

Bac., Joseph Duffour, de Bourganeuf, Dr le 12 avril 1786 (auteur). — Pr., Robert Fillion.

Joseph Duffour fut successivement médecin de

Madame, médecin en chef des Quinze-Vingts, médecin par quartier de Louis XVIII, membre de l'Académie de médecine.

100. — 1786. **An perseveranti Ægrotantium appetitui assentiendum?** Aff., 11 août. Huit pages.

Bac., François Pannetrat, Bourguignon, Dr le 12 août 1786 (auteur). — Pr., Didier le Camus.

Pannetrat prouve qu'il faut se guider sur les sensations du malade, suivre la nature et ne pas exagérer la diète.

101. — 1788. **An præstantiora inter solidorum stimulantia, fluidorumque propellentia, Fluidum electricum?** Aff., 8 mai. Huit pages.

Bac., Pierre-Antoine Petit, de Reims (voyez n° 25) (auteur). — Pr., J.-C. Navier.

Emploi de l'électricité statique en médecine, d'après les observations des auteurs contemporains.

102. — 1790. **An curandis morbis, quam sæpissimè, frigida cæteris potionibus anteponenda sit aqua?** Aff., 10 septembre. Huit pages.

Bac., Jean Bobe, du diocèse de Poitiers, Dr le 11 septembre 1790 (auteur). — Pr., H. Caqué.

Cette thèse est dédiée à César-Henri de la Luzerne, ministre de la marine et des colonies. — Maldan l'a attribuée par erreur à J.-L. Cousin, de Soret (Catal., p. 283).

3. — Maladies diathésiques.

102 *bis*. — 1633. **An chlorosi** σῆμωμα ? Aff. Placard.

Bac., (?) — Pr., Nicolas Rainssant (auteur).

Cette thèse nous est connue par la reproduction qu'en a faite Nicolas Chebœuf pour sa licence, le 2 août 1776. — Le *Somoma* est le fer à l'état métallique, *ferrum purum*.

103. — 1657. **An mochlica Rheumatismo?** Nég., 30 avril. Placard.

Bac., Siméon de Gendron, de Paris, Dr le 2 mai 1657. — Pr., Pierre Rainssant (auteur?).

104. — 1670. **An a sero Arthritis?** Aff., 6 octobre. Placard.

Bac., Pierre-François Guérard, d'Arras, Dr le 16 octobre 1670. — Pr., Nicolas le Comper (auteur).

105. — 1673. **An Strumis hydrargyrum?** Aff., 20 janvier. Placard.

Bac., Guillaume Morisse, du Havre, Dr le 21 janvier 1673. — Pr., Pierre Oudinet (auteur).

106. — 1675. **An Arthriticis lac asininum?** Aff., 22 avril. Placard.

Bac., Robert Plainpel, du Havre, Dr le 23 avril 1675. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

107. — 1685. **An Arthritis lac?** Aff., 17 février. Placard.

Bac., Richard Douan, de Laon, Dr le 17 février 1685. — Pr., Nic. de Mailly (auteur).

La même question avait été traitée à Paris en 1660, pour le doctorat de Dodart.

108. — 1685. **An Hydropi diuretica?** Aff., 12 mars. Placard.

Bac., François-Albert Estienord, du Quercy, Dr le 12 mars 1685. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

109. — 1765. **An Chlorosi exercitium?** Aff., 31 décembre.

Bac., Vincent-Étienne Degland, de Rennes, Dr le 3 janvier 1766 (auteur). — Pr., Th. Larbre.

110. — 1775. **An Podagræ sanatio periculosa?** Nég., 22 septembre.

Bac., Charles Loysel, du diocèse de Coutances, Dr le 25 septembre 1775 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Ch. Loysel était maître ès-arts, prêtre, docteur en droit civil et canon, procureur et ancien recteur de la nation de Normandie en l'Université d'Angers, ancien principal du collège d'Harcourt, avocat au Parlement.

111. — 1776. **An lac Arthriticis?** Nég., 1er octobre.

Bac., François-Marie Dieuleveut, de Quimper, Dr le 13 octobre 1776 (auteur). — Pr., Robert Fillion.

112. — 1778. **An Scorbuto acidum cretæ?** Aff., 1er août. Huit pages.

Bac., Philippe Petit-Radel, de Paris, Dr le 3 août 1778 (auteur). — Pr., V.-M. Laignier.

L'*acidum cretæ, air fixe, gaz méphitique*, est l'acide carbonique.

Né à Paris le 7 février 1749, Petit-Radel alla aux Indes, fut professeur de clinique chirurgicale à la Faculté. Il est l'auteur d'un *Dictionnaire de Chirurgie* (Encyclopédie méthodique), d'un traité de *Pyrétologie médicale*.

113. — 1785. **An Arthritis multiplex?** Nég., 5 septembre. Sept pages.

Bac., Pierre-Marie Aubrelicque, de Noyon, Dr le 6 septembre 1785 (auteur). — Pr., Didier le Camus.

Thèse dédiée à un oncle, chanoine de Péronne. — Quatre membres de cette famille ont été reçus docteurs à Reims, de 1629 à 1785.

4. — Fièvres.

114. — 1648. An in intermittentium febrium paroxismo Catharsis? Nég., 23 mai. Placard.

Dr Thierry Lenglet, de Reims, Dr du grand ordinaire aux calendes d'octobre 1645 (auteur).

Thèse cathédralitienne. — Donnée le 10 novembre 1673, par Pierre de Fougerange, de Chartres, le 4 novembre 1681, par J.-B. Chanlière, de Rethel, et le 29 novembre 1780, par Nicolas Hannequin, de Fraillicourt. — *Catharsis*, évacuation, purgation légère.

Nous savons peu de choses de Thierry Lenglet, qui a vécu peu de temps après sa réception au doctorat : il était mort en 1651.

115. — 1652. An Lipyriæ febri Hydroposia? Aff. Placard. Auteur : J. Lapile.

Cette thèse, dont nous ne connaissons pas l'exemplaire original, a été rendue à Reims, le 13 décembre 1779, par J.-Et. Gondran, de l'île Maurice, sous la présidence de Laignier.

Les Grecs appelaient *lipyrie* (λειπυρία), une fièvre tierce accompagnée d'une sensation de chaleur considérable, avec refroidissement apparent.

116. — 1667. An febri quartanæ cortex cynœ cynœ specificum? Aff., 5 août. Placard.

Bac., Jean Lheritier, de Grasse, Dr le 6 août 1667. — Pr., Pierre Oudinet (auteur).

Cette dissertation a encore été soutenue en 1683, par Pierre Fresson, de Signy, et en 1684, par Philippe Hecquet, d'Abbeville, qui devait devenir plus tard médecin du prince de Condé et doyen de la Faculté de Paris.

L'écorce de quinquina, — que P. Oudinet conseille

d'administrer au début de l'accès, après l'avoir fait infuser dans du vin blanc, — était encore peu connue. Introduite en 1640 en Espagne, par la comtesse d'El-Cinchon, propagée par les Jésuites, elle n'entra définitivement dans le domaine public qu'après que Talbot eut guéri Louis XIV d'une fièvre intermittente rebelle (1679). Le roi lui acheta son secret 48,000 livres, et fit publier par de Blegny, en 1682, l'histoire de ce remède.

C'est un titre de gloire pour Oudinet d'avoir reconnu les avantages du quinquina, à une époque où de bons esprits le repoussaient encore comme un remède inutile ou dangereux. Cette même année 1667, Guy Patin écrivait : « Les moines et les empyriques font trop valoir cette poudre, mais le monde veut être trompé. »

117. — 1667. An febribus putridis evacuantia? Aff. Placard.

Bac., Marin Caillon d'Haute-Croix, du Mans, Dr le 23 décembre 1667. — Pr., Th. Le Fricque (auteur).

118. — 1671. An in periodicorum morborum paroxismo interdum purgatio? Aff. Placard.

Bac., Guillaume Dubreuil, du diocèse de Poitiers. — Pr., Pierre Oudinet (auteur?).

119. — 1672. An lapis bezoardicus variolarum antidotum? Nég., 22 mars. Placard.

Bac., Guillaume Fouquet, du Havre, Dr le 23 mars 1672. — Pr., Pierre Oudinet (auteur).

Encore un bon point à P. Oudinet. Il n'admet pas les propriétés merveilleuses du bezoard oriental, que l'on regardait comme un véritable talisman, prévenant ou guérissant les maladies, et neutralisant les poisons.

120. — 1676. An in febribus malignis ante Pepasmum purgatio? Aff., 19 août. Placard.

Bac., Daniel Lasson, de Châlons-sur-Marne, Dr le 20 août 1676. — Pr., P. Rainssant (auteur).

Pepasmum, id est : *cunctionem seu maturationem*. Cette thèse a été rendue à Reims en 1700, 12 mars, par J.-B. Noël, et en 1721, 11 janvier, par Julien Le Comte, de Reims (in-4°, 6 pages).

121. — 1680. An variolis et morbillis pulvis viperinus? Aff., 13 juillet. Placard.

Bac., Nicolas Baudelot, de Grandpré (Ardennes), Dr le 13 juillet 1680. — Pr., Nicolas Le Comper (auteur).

La poudre de vipère jouissait auprès de nos ancêtres d'une grande réputation. Elle entrait pour une part importante dans la confection de la *thériaque*, et l'on est tout étonné de la voir figurer encore dans la préparation officielle de cette drogue complexe, jusqu'au récent *Codex* de 1883.

122. — 1681. An in febrium paroxismo purgandum? Nég., 26 février. Placard.

Bac., Claude Guyart, de Laon, Dr le 1er mars 1681. — Pr., J. Lapile (auteur).

123. — 1681. An in solâ declinatione paroxismi febrilis utilis purgatio? Aff., 7 juin. Placard.

Bac., Étienne de Vaucrémont, du diocèse de Metz, Dr le 9 juin 1681. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

On voit que P. Oudinet, Rainssant et R. Lelarge n'étaient pas d'accord sur le moment où l'on devait purger les fébricitants.

124. — 1681. An Cortex Peruvianus intermittenti febri remedium? Aff. Placard.

Bac., X... — Pr., Pierre Rainssant (auteur).

Rendue le 19 mai 1781, en jubilé, par Antoine Grébert, de Rennes (in-4°).

125. — 1682. **An febribus pestilentibus cardiaca?** Nég., 4 août. Placard.

Bac., Jean-Louis Cerveau, de Charleville, Dr le 5 août 1682. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

126. — 1686. **Est-ne theriaca pestilenti febre jactatis venenum?** Aff., 1er octobre. Placard.

Bac., Jean Le Thieullier, de Braisne (Aisne), Dr le 2 octobre 1686. — Pr., Nicolas de Mailly (auteur).

La Faculté de Reims a donné le bonnet doctoral à quatre membres de la famille Le Thieullier :

1° Pierre, de Braisne, le 16 octobre 1655;
2° Jean, de Braisne, le 2 octobre 1686 ;
3° Jean, de Fismes, le 27 septembre 1710;
4° Louis-Jean, de Ribemont, le 28 mars 1720. Celui-ci devint médecin de Louise d'Orléans, abbesse de Chelles. Son fils Jean fut docteur (1744), puis doyen (1760) de la Faculté de Paris.

127. — 1689. **An febribus longis lac salutare?** Aff., 17 novembre. Placard.

Bac., Gérard Lefilz, de Reims, Dr du grand ordinaire, le 11 mai 1690. — Pr., Th. Le Fricque (auteur).

128. — 1690. **An febribus putridis evacuantia?** Aff., 18 septembre. Placard.

Bac., Jean Blanchart, de Vitry, Dr le 19 septembre 1690. — Pr., Th. Le Fricque (auteur).

Il faut d'abord saigner, puis évacuer : c'est la méthode d'Argan... *seignare, ensuita purgare...*

129. — 1691. **An febribus purpuratis antimonium?** Aff., 19 février. Placard.

Bac., Gilles Culoteau, de Reims, Dr du grand ordinaire, le 6 août 1671. — Pr., Pierre Le Pescheur (auteur).

D'après Culoteau, l'antimoine cru, en infusion dans le

vin de Reims, a des propriétés purgatives et émétiques, la *partie métallique de l'antimoine* étant dissoute par les parties acides du vin... (Voyez page 37.)

130. — 1691. **An sitis in rigore febrium tepido potu lenienda?** Aff., 21 mars. Placard.

Bac., Jacques-Isaac Bernard, de Reims, Dr du grand ordinaire, le 20 août 1691. — Pr., Jean Lapile (auteur).

131. — 1695. **An diversè noscantur et curentur variolæ, morbilli et petechiæ?** Aff., 16 avril. Placard.

Bac., Nicolas Barbier, de Richecourt (Meuse), Dr le 16 avril 1695. — Pr., Nic. de Mailly (auteur).

Thèse intéressante pour l'histoire des épidémies rémoises. — En 1694 et au commencement de 1695 régnait une fièvre maligne, pestilente, caractérisée par l'intensité des phénomènes généraux et l'apparition de macules rouges ou noires sur les lombes et le dos, quelquefois avec des phlyctènes et des plaques de gangrène. On l'attribuait aux relations commerciales entretenues depuis quelques années avec l'Espagne et l'Italie, à la stérilité qui avait amené une grande misère, au seigle « *qui était plein d'ivraye* ». La saignée ne réussissait guère : on purgeait et on repurgeait. L'épidémie était vraiment terrible, puisque, pendant trois mois, d'octobre 1693 à janvier 1694, il est mort en moyenne cent malades par semaine à l'Hôtel-Dieu.

132. — 1695. **An febribus lentis galactoposia salutaris?** Aff., 22 novembre. (Placard?).

Bac., Louis Sablier, de Lieury (Eure), Dr le 23 novembre 1695. — Pr., Gérard Lefilz (auteur?).

Comparez avec le n° 127.

133. — 1709. **An variolis diaphoretica mitiora?** Aff., 6 septembre. Placard.

Bac., Nicolas Potin, de Gournay (Seine-Inférieure), Dr le 10 septembre 1709. — Pr., Pierre Le Pescheur (auteur).

134. — 1735. **An variolis ægré erumpentibus cardiaca?** Aff., 24 septembre.

Bac., Nicolas-François-Frédéric Alart, de Meaux, Dr le 10 octobre 1735. — Pr., H.-J. Bernard (auteur?).

135. — 1742. **An periculosa in variolis cardiaca?** Aff., 17 janvier.

Bac., Henri Macquart, de Servon (Marne), Dr du grand ordinaire, le 21 juin 1742. — Pr., Pierre Josnet (auteur).

136. — 1744. **An Kina-kina quandoque sub finem febrium continuarum tum simplicium, tum periodicè exacerbantium?** Aff., 28 juillet.

Bac., Louis Toublan, du diocèse de Châlons-sur-Marne, Dr le 30 juillet 1744. — Pr., H.-J. Bernard (auteur?).

L. Toublan exerça la médecine à Sainte-Menehould.

137. — 1745. **An febres omnes vel excitet, vel foveat primarum viarum saburra?** Aff., 30 octobre.

Bac., Joseph-Nicolas Boulanger, de Roye (Somme), Dr le 20 novembre 1745. — Pr., H. Macquart (auteur?).

138. — 1747. **An in febre malignâ emeticum?** Aff., 14 juillet.

Bac., Thomas Larbre, de Reims, Dr du grand ordinaire, le 20 novembre 1747 (auteur). — Pr., H.-J. Bernard.

Rendue le 8 août 1750, par E.-P. de Laubel, de Gisors. Th. Larbre est mort le 2 septembre 1771; il avait été doyen en 1754-1755.

139. — 1756. **An ab opii usu prudenti, febrium intermittentium curatio?** Aff. Sept pages.

Bac., Fursœus Gabriel de Haussy de Robécourt du Fay, de Péronne, Dr le 26 mai 1756 (auteur). — Pr., H. Macquart.

G. de Haussy se fit agréger au collège des médecins d'Amiens, cette même année 1756.

140. — 1772. An eruptionis tempore in variolis mortiferum Catharticum? Aff., 13 juin.

Bac., Louis-François Debatz, de Saint-Domingue, Dr le 15 juin 1772 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

141. — 1773. An aër quem dicunt fixum, sit revera aër fixus, et an medicamentum in febribus mephiticis? Nég., 20 novembre.

Bac., Christophe Guinot, de Toul, Dr le 22 novembre 1773 (auteur). — Pr., H. Macquart.

142. — 1781. An a variolis spontaneis majus periculum, minimum vero ab insertis? Aff., 13 avril.

Bac., Jean-Louis Cabany, de Paris, Dr le 25 août 1781 (auteur). — Pr., H. Caqué.

Cette dissertation, oubliée par Raussin, est un plaidoyer en faveur de l'inoculation.

5. — Maladies des voies respiratoires.

143. — 1619. An sicco asthmati antispasmodica? Avril. Placard.

Bac., Arnould Eidurbinell, de Montfort (Ille-et-Vilaine), Dr le 19 avril 1619. — Pr., Claude Gillat (auteur).

C'est la première thèse dont le titre nous soit parvenu.

Claude Gillat, Dr du grand ordinaire, le 21 août 1608,

recteur de l'Université en 1636, était poëte à ses heures. Il a publié en 1621, à propos de la mort du cardinal de Guise, un poème intitulé : *Les Larmes de la Ville de Reims.*

144. — 1675. **An pleuritidi legitimæ ac spuriæ eadem curatio?** Nég.; 4 octobre. Placard.

Bac., Simon Picard, de la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), Dr le 5 octobre 1675. — Pr., Jean Lapile (auteur).

Donnée de nouveau, sous la même présidence, le 4 février 1687, par P.-J. Save, du diocèse de Mons.

145. — 1696. **An pleuritidi emeticum?** Aff., 15 mai. Placard.

Bac., Charles Dueil, de Vaudemont (Meurthe), Dr le 15 mai 1696. — Pr., Gilles Culoteau (auteur).

146. — 1698. **An Hæmoptoicis attenuantia medicamenta?** Aff., 11 septembre. Placard.

Bac., Jean-Hubert Moreau, de Rennes, Dr le 11 septembre 1698. — Pr., Pierre le Pescheur (auteur).

L'auteur se montre éclectique. Il admet que les hémorragies peuvent être dues à des causes différentes, et que, si dans certains cas on doit employer les *incrassants*, dans d'autres il faut se servir des *atténuants*. — Cette thèse a été rendue en 1708 par François Plomion (même présidence).

147. — 1703. **An utrique Pleuriti purgatio?** Aff., 17 février. Placard.

Bac., Jean Soyer, de Château-Porcien, Dr le 17 février 1703. — Pr., Nicolas de Mailly (auteur).

148. — 1708. **An exeunte potissimum pleuritide Jalappa?** Aff., 13 février. Placard.

Bac., Nicolas-Quantin-François Couturier, de Gisors, Dr le 10 août 1708. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

149. — 1708. **An Phtysi pulmonali suffitus?** Aff., 30 août. Placard.

Bac., Pierre-Charles Le Vasseur, du Mans, Dr le 31 août 1708. Pr., Gérard Lefilz (auteur).

Suffitus, fumigations.

150. — 1750. **An Phthysi pulmonum imminenti prophylaxis, recenti sanatio, inveteratæ palliatio?** Aff., 11 août. Huit pages.

Bac., François-Joseph Le Febvre, de Mézières, Dr le 12 août 1756 (auteur). — Pr., Thomas Larbre.

Aux armes de la ville de Mézières (voy. n° 63).

151. — 1756. **An in omnibus Phthiseos gradibus, lac noxium?** Aff., 17 décembre.

Bac., François Souquet, de Conserans (Ariège), Dr le 18 décembre 1756 (auteur). — Pr., P. Josnet fils.

Souquet s'établit à Boulogne-sur-Mer. Raussin, dans une note, le qualifie de *vir eximius*.

152. — 1760. **An in Pleuritide utilis sit Oxymelitis potus?** Aff., 23 février.

Bac., Jacques Télinge, de Reims, Dr le 26 février 1760 (auteur). — Pr., Pierre Josnet.

(Voyez n° 50.)

153. — **An curationis Phtiseos pulmonalis præcipuus cardo, diæta?** Aff., 27 juillet. Huit pages.

Bac., Hubert Lajoye, de Bourges, Dr le 10 août 1782 (auteur). — Pr., V.-M. Laignier.

Dédiée à M. Fr. Baraton, écuyer, sgr. de Damé, de Poiriou, etc.

154. — 1790. De Hydrothorace. 2 juin. Sept pages.
Bac., Jean-Louis Cousin, de Soret (Oise), Dr le 2 juin 1790 (auteur). — Pr., Joseph Raussin.

Dédiée par J.-L. Cousin à son beau-frère, chanoine de l'église Saint-Fursy, de Péronne.

6. — Maladies du tube digestif.

155. — 1652. An dysenteriæ theriaca nova? Aff. Placard.
Bac., N... — Pr., P. Oudinet (auteur).

Rendue le 18 mars 1780, par François Regnault, du diocèse d'Autun (in-4°).

156. — 1671. An dysenteriæ hypnotica? Aff., 23 décembre. Placard.
Bac,, Joseph Dallet, Limousin, Dr le 24 décembre 1671. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

157. — 1701. An enecandis et expellendis vermibus præ cæteris amaris mori radix? Aff., 11 août. Placard.
Bac., François Mimin, de Reims, Dr du grand ordinaire le 25 juin 1783. — Pr., Gilles Culoteau (auteur).

Les propriétés vermifuges du mûrier noir ont été signalées par Dioscoride et par Pline.
Fr. Mimin est mort en octobre 1717, à l'âge de 41 ans.

158. — 1734. An consuetus et moderatus Hemorrhoïdum fluxus comprimendus? Nég., 15 décembre.
Bac., Augustin-François Jault, de la Seine, Dr le 23 mars 1735. — Pr., Gérard Lefilz (auteur).

Dédiée à Nicolas Oudry, doyen de la Faculté de médecine de Paris. — Rendue à Reims, le 8 octobre 1740, par Claude Fournier, de Chartres, sous la même présidence.

159. — 1744. Dissertatio medica inauguralis de Dysenteriâ. 24 novembre. Vingt-quatre pages.

Bac., Léonard-Étienne Cornesse, de Polleur, diocèse de Liège (Belgique), Dr le 24 novembre 1744 (auteur). — Pr., P. Josnet.

Cette thèse est la plus volumineuse de toute la collection des dissertations rémoises. Elle est dédiée à Philippe-Louis de Presseux, Dr en médecine, échevin de Spa. — L'auteur s'excuse du peu de temps qu'il a eu pour préparer son travail ; il résume assez bien l'histoire de la Dysenterie.

Cornesse avait étudié à Leyde, sous Albinus, Gaubius et Musschenbroek. Son fils, Louis-Antoine, se fit aussi recevoir à Reims, le 28 avril 1785.

7. — Maladies nerveuses.

160. — 1649. An philtris amor conciliari possit? Nég., 2 décembre. Placard.

Bac., Pierre Rainssant, de Reims, Dr du grand ordinaire le 20 septembre 1650. — Pr., François de la Framboisière (auteur?).

Dédiée à la Faculté.

161. — 1652. An Tetano frigida affusio? Aff., 16 mai. Placard.

Dr P. Rainssant (auteur).

Thèse cathédralitienne.

L'auteur recommande les ablutions froides dans la forme spontanée du tétanos, surtout chez les jeunes gens robustes; ce mode de traitement réussit aussi dans les convulsions hystériques, les fièvres chroniques et peut même guérir les enragés — *quos a rabie mire vindicat D. Hubertus.*

162. — 1664. **An melancholico morbo laborantibus, musica?** Aff. Placard

Bac., Eustache Mallet, de Beauvais, Dr le 28 mai 1664. — Pr., Claude Nolin (auteur).

Docteur du grand ordinaire, le 26 septembre 1629, Claude Nolin est mort à Reims, le 22 août 1671.

163. — 1673. **An Epilepsiæ per consensum aquæ thermales?** Aff., 19 juin. Placard.

Bac., Jean Rossel, de Luxembourg, Dr le 20 juin 1673. — Pr., Jean Lapile (auteur).

Contre l'épilepsie, Lapile conseille les eaux minérales chaudes. Une note manuscrite d'un des argumentateurs signale les Eaux de Bourbonne comme employées alors dans ce but.

164. — 1674. **An in motu convulsivo universali purgatio?** Nég., 28 mai. Placard.

Bac., Léonard Nessel, de Liège, Dr le 29 mai 1674. — Pr., Nicolas Le Comper (auteur).

165. — 1688. **Utrum comitialibus vita celebs?** Aff., 18 décembre. Placard.

Bac., Claude Galien, de Château-Thierry, Dr le 1er décembre 1688 (voyez n° 74). — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

Éloge du célibat. Traitement de l'épilepsie. L'auteur cite, parmi les médicaments alors en usage : la corne de cerf, le pied d'élan, la poudre de crâne humain, *excrementum pavonis*... ; ils n'agissent que si le patient suit une bonne hygiène, évite toute cause d'excitation, surtout « *Venus, cane et angue pejor.* »

166. — 1689. **An in morbis melancholicis purgatio per inferiora?** Aff. Placard.

Bac., Pierre Malot, de Châtillon, Dr le 29 octobre 1689. — Pr., Pierre Le Pescheur (auteur).

166 *bis*. — **1745. Dissertatio medica de melancholiâ cephalicâ.** 7 août. Dix-sept pages.

Bac., Guillaume-Lambert-Dieudonné Godard, de Verviers (Belgique), Dr le 19 août 1745 (auteur). — Pr., H.-J. Bernard.

L'auteur décrit deux degrés à la mélancolie, qui est, selon lui, la croix, le fléau des médecins.

Godard a inséré un grand nombre de mémoires dans le *Journal de Médecine* et a publié une *Dissertation sur les antiseptiques*. Il était membre de l'Académie de Bruxelles.

167. — 1764. An diluentibus et leviter alterantibus sanandi sunt melancholici? Aff., 16 mai.

Bac., Louis Rebillé de Gran-Maison, du diocèse de Paris, Dr le 18 mai 1764. — Pr., H. Macquart.

Rebillé se dit auteur de cette thèse; mais il n'a fait que modifier le titre de celle de Pierre-Auguste Adet : *An diluentia in morbis melancholicis, purgationi præferenda?* (Paris, 14 décembre 1747.)

168. — 1778. An rabies imminens præcaveri, an præsens sanari possit? Aff. Dix-huit pages.

Bac., Pierre Faguer, du Mans, Dr le 18 avril 1778 (auteur). — Pr., D. Le Camus.

Dédiée au duc de Villeroy, dans la compagnie duquel, aux gardes du corps du roi, Faguer était chirurgien-major. « Celsimo ac potentissimo D.-D. Gabrieli-Ludovico de Neufville, Duci de Villeroy, Pari Franciæ..... in æternum reverentis et grati animi pro tot tantisque in se collatis immortalibus beneficiis monumentum, hos qualescumque laborum suorum fructus offert, dicat et vovet obsequentissimus P. Faguer. » Sur une planche in-4°, en tête de la thèse, sont gravées, par Dennel, les armes de Villeroy, reposant sur un manteau d'hermine.

Pierre Faguer, né au Mans en 1733, devint chirurgien principal de la Salpêtrière; il a soutenu à Paris en 1769,

une thèse de chirurgie également dédiée au duc de Villeroy, et a publié plusieurs observations dans les Mémoires de l'Académie de Chirurgie. Il est mort à Paris, le 27 août 1787.

169. — 1791. **An Electricitas Epilepsiæ curandæ?** Nég., 29 septembre. Sept pages.

Bac., Jean-Étienne Vié, de Beaumont-sur-Oise, Dr le 30 septembre 1791 (auteur). — Pr., Joseph Raussin.

Dédiée au père de Vié, Jacques-Philippe, qui avait été reçu docteur à Reims, le 26 avril 1762.

8. — Syphilis.

170. — 1655. **An Lui venereæ hydrargirosis?** Aff., 3 mai. Placard.

Bac., Jean Chéron, de Senlis, Dr le 5 mai 1655. — Pr., François de la Framboisière (auteur?).

171. — 1755. **Utrum syphilis sit et morbus antiquus et mercurio domanda?** Aff., 12 juin. IV neuf pages.

Bac., François Joliot, de Besançon, Dr le 12 juillet 1755 (auteur). — Pr., P. Josnet.

Fr. Joliot était bachelier et licencié de la Faculté de Besançon; il présenta cette thèse pour son doctorat et sa cooptation. Elle est dédiée à Antoine Le Voyer d'Argenson, garde des sceaux, dont elle porte les armes : d'azur, à deux léopards d'argent.

172. — 1764. **An curandæ Lui venereæ methodus extinctionis aliis præstantior?** Aff., 30 mars. Huit pages.

Bac., Ambroise-Auguste Bélanger, de Paris, Dr le 9 juillet 1764 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

En quittant Reims, Bélanger alla passer ses examens

à la Faculté de Paris, où il soutint, le 4 février 1768, une thèse qui est l'abrégé de celle de Reims. Reçu docteur, il exerça à Paris.

173. — 1784. **An in Lue venereâ sit antepponenda extinctionis methodus?** Aff., 28 octobre.

Bac., Pierre-Hubert Gerzat, de Reims, Dr le 30 octobre 1784 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Cette dissertation, dont le sujet est le même que celui de la thèse ci-dessus de Bélanger, n'en est pas une copie.

« Cette thèse a été imprimée en placards à Paris et dédiée à l'hôpital général. M. Gerzat en a envoyé des exemplaires à la Faculté. » (Note de Raussin.)

9. — Hygiène et maladies des enfants.

174. — 1690. **An qualis nutrix, talis infans?** Aff. Placard.

Bac., Gilles Culoteau, de Reims, Dr du grand ordinaire le 6 août 1691. — Pr., P. Le Pescheur (auteur).

Rendue le 26 août 1780 par Nicolas Hannequin, de Fraillicourt.

175. — 1737. **An tenellis Infantibus utiles et necessarii vagitus?** Aff., 26 août.

Bac., Raphaël-François Gaultier, de Saint-Germain-en-Laye, Dr le 30 août 1737. — Pr., P. Josnet (auteur?).

176.—1766. **An a fasciis et loricâ Rachitis?** Aff., 15 mai. Huit pages.

Bac., Robert Fillion, de Reims, Dr du grand ordinaire le 24 novembre 1766 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Réquisitoire contre les langes et le corset : les sauvages

n en mettent pas à leurs enfants, qui ne sont cependant ni bossus, ni pied-bot. Emporté par son sujet, l'auteur attribue au corset l'inflammation, les abcès, le cancer, etc.

177. — 1767. An puerorum tussi convulsivæ Ipecacuanha? Aff., 6 mai.

Bac., Nicolas Landais, des Essarts (Vendée), Dr le 8 mai 1767 (auteur). — Pr., P. Josnet.

Maldan s'est trompé en attribuant cette thèse à L.-J. Dupont. (Catal., p. 227.)

178. — 1775. An nutrices, dum lactant infantes, sæpé étiam mactant? Aff., 23 février. Huit pages.

Bac., François-Dominique-Frédéric Judcy, du diocèse d'Amiens, Dr le 26 février 1775 (auteur). — Pr., D. Le Camus.

Dédiée par l'auteur à Clément Hecquet, doyen du Collège médical d'Abbeville (reçu docteur à Reims, le 22 novembre 1726).

179. — 1775. An recens natis, necnon sanitati puerpearum venustatique conferat lactatio? Aff., 23 mai. Huit pages.

Bac., Valentin-Marie Laignier, de Château-Porcien, Dr du grand ordinaire le 4 décembre 1775 (auteur). — Pr., Robert Fillion.

Laignier semble peu compter sur l'efficacité de ses conseils, car, d'après lui, il est plus facile de faire remonter les fleuves vers leurs sources que de changer les idées des femmes.

180. — 1784. An omnium morborum causæ prædisponentes, imo sæpissimè causæ proximæ, Educationi adscribi debeant? Aff., 13 septembre. Neuf pages.

Bac., Louis-Xavier Lanthenas, de Puy-en-Velay, Dr le 14 septembre 1784 (auteur). — Pr., D. Le Camus.

Il parut une traduction française de cette thèse, où

l'auteur considère l'éducation comme la cause éloignée et souvent même prochaine des maladies. Dans la préface, il compare la médecine d'un peuple libre à celle d'un peuple esclave. — Lanthenas était médecin à Paris à l'époque de la Révolution. Il fit paraître un grand nombre de brochures politiques, se lia avec Roland et fut élu, par le Rhône, député à la Convention. Après avoir été membre du Conseil des Anciens, il rentra dans la vie privée et mourut en 1799. Il échappa à l'échafaud, où devait le conduire sa liaison avec les Girondins, grâce à la mauvaise opinion que Marat avait de son collègue à la Convention : « C'est un pauvre d'esprit, disait-il, qui ne mérite pas que l'on s'occupe de lui. »

181. — 1785. An recens natis Balneum frigidum? Aff., 5 novembre.

Bac., Jean Crin, de Flaignes (Ardennes), Dr le 7 novembre 1785 (auteur). — Pr., Robert Fillion.

L'auteur pense que l'on éviterait la plupart des maladies aux enfants en les habituant à l'eau froide.

J. Crin devint médecin de l'hôpital de Mézières et de l'armée des Ardennes. Sans-culotte déterminé, il terrorisa les Ardennes avec ses amis Mogue, Vassant, Durège, et fut, avec eux, condamné à mort par le tribunal criminel du département, en 1795.

10. — Saignée.

182. — 1656. An Phrenetidi phlebotomia et catharsis? Aff., 6 avril. Placard.

Bac., Antoine Thocquesne, de Ressons-sur-Nats (Oise), Dr le 11 avril 1656. — Pr., François de la Framboisière (auteur?).

Fils de Nicolas-Abraham de la Framboisière et de Charlotte Dambraine, François de la Framboisière se fit d'abord recevoir à Montpellier, puis vint à Reims, où on l'admit au grand ordinaire, le 2 mai 1623. Il est

mort subitement le 7 avril 1667. Il a signé quelques vers latins insérés dans les œuvres de son père.

Ce dernier est une des gloires de notre vieille Faculté et mériterait une biographie complète et détaillée. Rappelons seulement que né à Guise (Aisne), il étudia à Paris sous Akakia, Gourmelin et Riolan, publia, dès 1586, des œuvres de Philosophie, fut reçu docteur au grand ordinaire le 3 juin 1588, devint médecin de Louis XIII et de plusieurs grands personnages, médecin en chef des bandes de France. Il publia des ouvrages qui eurent un grand nombre d'éditions et dont la bibliographie exacte est encore à faire.

183. — 1674. **An pleuritidi venæ sectio?** Aff., 8 octobre. Placard.

Bac., Jean Aubertin, de Bar-le-Duc, Dr le 9 octobre 1674.— Pr., Pierre Oudinet (auteur).

Rendue en 1678, sous la même présidence, par Paul Thiébault, de Verdun.

184. — 1677. **An Anginæ venæ sectio?** Aff., 17 février. Placard.

Bac., Gilles-François Bruslé, de Senlis, Dr le 18 février 1677. — Pr., Jean Lapile (auteur?).

185. — 1683. **An choleræ morbo venæ sectio?** Aff., 2 août. Placard.

Bac., Nicolas Corrillon, de Sens, Dr le 2 août 1683. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

Rendue le lendemain, 3 août, par Guillaume de Wingle, de Chimay, même président. — Une thèse sur le même sujet *(An choleræ morbo phlebotomia ?)* avait été soutenue à Paris en 1605.

186. — 1685. **An Pleuritide laboranti ex eodem latere vena secanda?** Aff., 12 décembre.

Bac., Jacques Guiart, de Melun, Dr le 13 décembre 1685. — Pr., Jean Lapile (auteur).

Ce fut un grave sujet de controverse, au XVIe et au XVIIe siècle, que la détermination du côté où l'on devait saigner dans la pleurésie.

187. — 1687. **An in pleuritide post quartum diem venæ sectio?** Nég., 26 septembre. Placard.

Bac., Louis Cloquenelle, de Paris, Dr le 26 septembre 1687. Pr., Jean Lapile (auteur?).

L'on peut, d'après l'auteur, saigner jusqu'à la fin du 4e jour d'une pleurésie. Si ce jour se passe sans amélioration, la maladie ne commencera à décroître que le septième.

188. — 1688. **An variolis venæ sectio?** Aff., 21 septembre. Placard.

Bac., Jean Gelly, *Electensis*, Dr le 22 septembre 1688. — Pr., Jean Lapile (auteur).

189. — 1689. **An dysenteriæ venæ sectio?** Aff., 2 novembre. Placard.

Bac., Charles-Louis Gamare, de Paris, Dr le 2 novembre 1689. Pr., Jean Lapile (auteur).

Jean Lapile fut certainement le partisan le plus convaincu de la saignée parmi tous les anciens docteurs de Reims.

190. — 1754. **An consuetudo mittendi sanguinem hominibus sanis sæpies in anno, cantelæ gratiâ, laudabilis?** Nég., 30 mai. Sept pages.

Bac., Didier Le Camus, de Pouillon (Marne), Dr du grand ordinaire le 8 janvier 1755 (auteur). — Pr., Th. Larbre.

Cette dissertation est la seule, parmi celles de Reims,

qui s'élève contre l'abus de la saignée. — L'auteur, fils d'un chirurgien de Pouillon, suivit à Paris les leçons de Hérissant, de Méry, devint en 1777 questeur général de l'Université de Reims, et mourut dans cette ville le 8 février 1790.

D. — CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS.

1. — *Chirurgie.*

191. — 1676. An calculus in rene aut vesicâ ullo liquore solvi potest? Neg., 25 juin. Placard.

Bac., Adolphe Aubry, de Sedan, Dr le 26 juin 1676. — Pr., Nicolas Le Comper (auteur?).

192. — 1691. An empyici secandi? Aff., 11 juillet. Placard.

Bac., Jean-Baptiste Bona, de Reims, Dr le 12 juillet 1691. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

Bona ne fut reçu qu'au petit ordinaire et alla s'établir à Attigny.

193. — 1696. An jecoris apostemati ustio? Aff., 6 octobre. Placard.

Bac., Nicolas Desaulx, de Rethel, Dr le 6 octobre 1666. — Pr., Nic. de Mailly (auteur).

Une thèse avait été soutenue sous le même titre, à Paris, en 1648; je ne sais en quoi celle-ci en diffère. Elle est en tout cas remarquable. On y conseille, lorsque l'abcès du foie est reconnu, de mortifier d'abord les parties superficielles avec un caustique, puis de pénétrer avec un bistouri jusqu'au foyer purulent. C'est la des-

cription succincte du procédé dit « de Récamier », antérieure de près d'un siècle et demi au mémoire de ce chirurgien.

194. — 1700. An strumæ ferro attingendæ? Nég., 7 juin. Placard.

Bac., Jacques Hezet, de Reims, Dr du grand ordinaire le 19 novembre 1700. — Pr., Gérard Lefilz (auteur).

195. — 1723. An calculus induratus Pharmaco insolubilis? Aff., 1er septembre. Huit pages.

Bac., Pierre Lefilz, de Reims, Dr du grand ordinaire le 6 avril 1724. — Pr., Gérard Lefilz (auteur).

Gérard Lefilz, né à Reims en 1663, eut maille à partir avec la Faculté, alors qu'il n'était qu'étudiant; fut reçu au grand ordinaire le 11 mai 1690, devint professeur antonien, doyen, conseiller médecin du Roi, médecin de l'Hôtel-Dieu, et mourut le 24 novembre 1703.

Son fils, Pierre Lefilz, reçu le 6 avril 1724, se fit capucin quelque temps après sa réception au doctorat.

196. — 1725. Expediens ne sit occulti curatio cancri? Nég., 20 avril. Sept pages.

Bac., Pierre Josnet, de Reims, Dr du grand ordinaire le 8 mai 1727 (auteur). — Pr., Simon Hedouin.

Nous avons attribué cette thèse à Josnet, d'après cette note énergique de Raussin : « M. Josnet m'a dit que M. Hédouin avait menti en donnant cette thèse comme de lui ». (Voyez n° 83.) Elle est dédiée à la ville de Reims :

Clarissimo spectatissimoque D. Domino
Jacobo Rogier
Prætori urbano,
Avorum successori meritissimo,
Celeberrimo senatui populoque Remensi
Supra modum fidelissimo.

Josnet conseille de ne tenter l'extirpation du cancer

que quand on est sûr de pouvoir dépasser les limites du mal. Il faut se méfier des charlatans et de leurs remèdes : *Timeo Danaos et dona ferentes.*

197. — 1738. **An quæ in Vesicâ urinariâ instituuntur chirurgicæ operationes, eædem in Cystide felleâ, quandoque institui possint?** Aff., 16 octobre. Sept pages.

Bac., Abraham-Augustin Malaval, de Paris, Dr le 17 octobre 1738. — Pr., P. Josnet (auteur).

J.-L. Petit a publié un mémoire où il fait la même comparaison : *Parallèle de la Rétention de la bile et des pierres de la vésicule du fiel avec la Rétention d'urine et les pierres de la vessie.*

198. — 1747. **An in Calvariæ lesæ terebratione, instrumentum vulgo perforativum aliquando satis est?** Aff., 5 octobre.

Bac., Philibert Bigarne, de Beaune, Dr le 7 octobre 1747. — Pr., Pierre Josnet (auteur).

199. — 1752. **An periculosus in Cancris causticorum usus?** Aff., 17 août.

Bac., Pierre Josnet fils, de Reims, Dr du grand ordinaire le 3 mars 1753. — Pr., Pierre Josnet (auteur).

Josnet attribue la fréquence du cancer dans la ville de Reims à la mauvaise qualité de l'eau, « saturée de l'acide de la craie ».

200. — 1765. **Num resecanda, comprimenda, exfolianda, post membri decurtationem, medulla luxurians?** Nec resecanda, nec comprimenda, exfolianda vero. 7 août.

Bac., Pierre-Michel Allouel, de Paris, Dr le 9 août 1765 (auteur). — Pr., Pierre Josnet fils.

L'auteur propose le néologisme *hypermuelose* (hypermuelosis) pour indiquer le bourgeonnement de la

moelle osseuse. — Il devint membre du collège royal des chirurgiens de Paris.

201. — 1776. An in inflammatione Ani, a causâ internâ, Hirudinum applicatio venæ sectioni anteponenda? Aff., 23 novembre.

Bac., Vincent Abbadie, de Pujo, près Tarbes, Dr le 25 novembre 1776 (auteur). — Pr., R. Fillion.

Chirurgien du duc de Penthièvre et chirurgien général de la marine, V. Abbadie a traduit de l'anglais les *Essais sur la fermentation des mélanges alimentaires*, de D. Macbride.

202. — 1781. An in abcessu mediastini, celebranda terebratio? Aff., 19 février.

Bac., Antoine-Ignace-Bonaventure Carrié, de Bordeaux, Dr le 21 février 1781. — Pr., D. Le Camus.

Carrié se dit l'auteur de cette thèse. Nous nous sommes assuré qu'elle est la reproduction intégrale de celle qui avait été soutenue sous le même titre à Paris, en 1742 : Ch.-L. Léger, candidat; R.-H. Linguet, de Reims, président et auteur.

203. — 1781. An in omni tumore, ut plurimum, sit tentanda resolutio? Aff., 13 octobre. Huit pages.

Bac., Louis-Auguste-Ernest Redemeyer, *Wratiflaviensis*, Dr le 13 octobre 1781. — Pr., H. Caqué.

Autre plagiat. Cette thèse, malgré la mention « theseos autor », n'est que la copie d'une dissertation de Paris, 1742.

204. — 1781. An pro diversâ Amauroseos specie, therapeutice variatâ, jurè meritoque speranda visûs revocatio? Aff., 29 mai.

Bac., Jean-François Mirault, d'Angers, Dr le 1er juin 1781 (auteur). — Pr., R. Fillion.

C'est la seule thèse rémoise qui s'occupe des maladies des yeux.

Les Mirault ont tenu pendant près d'un siècle le sceptre de la chirurgie à Angers. Le père de celui-ci, J.-B. Christophe, était premier chirurgien de l'hôpital de cette ville et s'occupait d'ophthalmologie. C'est à lui que la thèse est dédiée.

205. — 1783. **An in Spinâ ventosâ sæpius admovenda Terebra?** Aff., 29 octobre.

Bac., Charles-Pierre-Narcisse Moignon, de Châlons-sur-Marne Dr le 31 octobre 1783 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Dédiée par l'auteur à son père.

206. — 1787. **Aër celeriter a Globo tormentario percussus, absque ejus immediato contactu, graviter lædere aut etiam occidere non potest.** 16 mai. Huit pages.

Bac., Jean-Baptiste Émale, de Paris, Dr le 18 mai 1787 (auteur). — Pr., J.-Cl. Navier.

Dédiée à L.-A.-J, comte de Montmorency-Laval, avec une mauvaise gravure de ses armes.

Émale réfute, par des preuves physiques et cliniques, l'hypothèse du *vent du boulet*.

207. — 1670. **An suppressis cathameniis, calybs præparatus?** Aff., 21 mars. Placard.

Bac., Louis Gautrin, de Gisors, Dr le 22 mars 1670. — Pr., P. Oudinet (auteur?).

Chalybs, fer.

2. — Accouchements et Gynécologie.

208. — 1671. **An ultrâ consuetum gestationis tempus, partus legitimus?** Aff., 10 décembre. Placard.

Bac., Joseph Dallet, Limousin, Dr le 24 décembre 1671. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

Après avoir montré l'obscurité qui entoure la conception et le développement du fœtus, l'auteur admet que la gestation peut varier entre 7 et 10 mois.

209. — 1672. **An sanguis maternus variolarum et morbillorum parens?** Aff., 12 septembre. Placard.

Bac., Guillaume Du Thoict, de Lille, Dr le 22 septembre 1672. — Pr., Nicolas Le Comper (auteur).

210. — 1677. **An sanguini a partu immodicè fluenti venæ sectio?** Aff., Placard.

Bac., Yves Auxcousteaux, de Beauvais, Dr le 1er juin 1677. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

On ne songerait guère aujourd'hui à se servir de la saignée en semblables circonstances.

211. — 1682. **An extrâ consuetum gestionis tempus, conceptus possibilis?** Aff., 3 octobre. Placard.

Bac., Éloi d'Hervilly, de Noyon, Dr le 5 octobre 1682. — Pr., N. de Mailly (auteur).

Nous ne savons en quoi cette dissertation, dont nous ne connaissons que le titre, diffère de celle de Le Fricque (n° 208).

212. — 1687. **An liceat mulieri gravidæ secare venam?** Aff., 11 septembre. Placard.

Bac., Barthélemy Linaud, du diocèse de Rouen, Dr le 12 septembre 1687. — Pr., J. Lapile (auteur).

Encore une dissertation de l'*hémophile* J. Lapile.

213. — 1690. **An passioni hystericæ castoreum?** Aff., 4 septembre. Placard.

Bac., Augustin Galien, de Château-Thierry, Dr le 5 septembre 1690. — Pr., J. Lapile (auteur).

214. — 1695. **An mensium suppressioni crocus martis aperiens?** 11 novembre. Placard.

Bac., Léonard Dominé de Valsemoy, de Charleville, Dr le 11 novembre 1695. — Pr., Pierre Le Pescheur (auteur).

Le *Safran de Mars apéritif* est un carbonate de fer impur.

215. — 1706. **An prægnantibus utraque evacuatio?** Aff., 13 novembre. Placard.

Bac., Gaspard Langenhert, Hollandais, du pays d'Utrecht, Dr le 13 novembre 1706. — Pr., Jacques Bernard (auteur).

Rendue sous la même présidence, le 7 déc. 1708, par David Vasse, de Paris. — *Utraque evacuatio* indique la purgation et la saignée.

Cette proposition a encore été soutenue dans nos Écoles le 11 septembre 1737, par Pierre Peilhon, de Lescar (Basses-Pyrénées).

216. — 1724. **An mulieres pluribus militentur morbis quam viri?** Aff., 24 août. Six pages.

Bac., Bonaventure Lambert, de Paris, Dr le 4 septembre 1724 (auteur). — Pr., J. Bernard.

L'auteur, pour prouver l'infériorité évidente de la femme, s'appuie surtout sur la mythologie et l'écriture sainte.

217. — 1745. An omni Suppressioni Menstruali eadem Therapeia? Nég., 13 octobre. Neuf pages.

Bac., Jacques De Horgne, de Verdun, Dr le 15 octobre 1745 (auteur). — Pr., P. Josnet.

Médecin de la comtesse d'Artois et du duc d'Orléans, médecin en chef de l'hôpital militaire, de Horgne (qui orthographia plus tard son nom *de Horne*), publia des travaux sur l'administration du mercure dans la syphilis et fonda le premier journal de médecine militaire.

218. — 1762. An evoluti uteri contractio, genuina partus, causa? Aff., 2 juillet. Sept pages.

Bac., Jean-Baptiste Patris, de Troyes, Dr le 4 octobre 1762 (auteur). — Pr., P. Josnet fils.

219. — 1762. An deceat, et Reipublicæ intersit Medicum præ cæteris, parturientibus, obstetricari? Aff., 11 octobre.

Bac., Jean-Louis Bagot, du diocèse de Saint-Brieuc, Dr le 13 octobre 1762 (auteur). — Pr., P. Josnet.

De la Motte avait déjà répondu, en 1718, au livre de Hecquet, sur l'*Indécence aux hommes d'accoucher les femmes*, paru en 1708.

220. — 1764. An illæsis naturæ legibus, parturitionis tempus varium esse possit? Aff., 17 septembre. Sept pages.

Bac., Benjamin-Michel Solier, de Rennes, Dr le 1er juin 1765 (auteur). — Pr., H. Macquart.

Note de Raussin : « On a induit faussement de cette thèse que le point soutenu était le sentiment de la Compagnie, et on assure que c'est d'après cette fausse présomption que les juges ont prononcé dans l'affaire des grossesses tardives. »

Solier se fit recevoir docteur à Paris, où il pratiqua sous le nom de Solier de la Romillais.

221. — 1777. **An coccygis manu retropulsio in partu, rejicienda?** Aff., 15 juillet.

Bac., Michel Chevreul, d'Angers, Dr le 17 juillet 1777 (auteur). — Pr., R. Fillion.

Né à Angers en 1724, Michel Chevreul pratiqua avec grand succès les accouchements dans cette ville, où il mourut en 1845, âgé de 91 ans. On lui doit un *Précis de l'art des accouchements* (Paris, 1782 et 1826). C'est le père de l'illustre chimiste dont on fêtait le centenaire en 1886.

222. — 1780. **An quosdam tantùm operationem requirentes Sigaultiana, omnes vero cesarea sectio complectatur casus?** Aff., 21 octobre. Sept pages.

Bac., Jean-Pierre Le Rouge, de Paris, Dr le 24 octobre 1780. — Pr., R. Fillion.

Dédiée à Fr.-Ant. Devisme, minime. La première *symphyséotomie* avait été pratiquée par Sigault en 1778.

Cette thèse indique un commencement de réaction contre cette opération, qui avait été acclamée à sa naissance et dont l'auteur fut comblé d'honneurs.

223. — 1784. **An in febre puerperali debellandâ, præstantissimum remedium Ipecacuanha?** Aff., 24 novembre.

Bac., Jean Sedillot, de Vaux-de-Cernay, Dr le 26 novembre 1784 (auteur). — Pr., D. Le Camus.

Dédiée au frère de l'auteur, Joseph Sedillot, maître ès-arts, chirurgien à Paris. (Voyez nos 48 et 66.)

224. — 1790. **An in nonnullis hemorrhagiis uteri immunendis, vel compescendis, tepida balnea?** Aff., 19 juillet.

Bac., Joseph Sedillot, de Lire (Eure), Dr le 20 juillet 1790 (auteur). — Pr., Joseph Raussin.

E. — MÉDECINE LÉGALE; EMPOISONNEMENTS.

225. — 1775. **An Asphixiam una et eadem curandi methodus?** Nég., 8 novembre. Huit pages.

Bac., Pierre-François Mitouart, de Paris, Dr le 10 novembre 1775 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Rendue le 22 août 1778, Louis Houdaille, d'Autun, bachelier.

226. — 1778. **Num in veneficiis ab acidis mineralibus, saponi anteponenda sint absorbentia mucilaginosis associata?** Aff., 19 octobre.

Bac., Antoine-Joseph Nestais, de Paris, Dr le 21 octobre 1778 (auteur). — Pr., V.-M. Laignier.

227. — 1779. **An suspensio pulmonum in aquâ, fœtum extrâ uterum vixisse, semper probet?** Nég., 9 juin. Huit pages.

Bac., Gérard-Alexandre Demanche, de Reims, Dr du grand ordinaire le 4 décembre 1780 (auteur). — Pr., H. Caqué.

Bon résumé des données fournies au médecin légiste par la docimasie pulmonaire hydrostatique; étude des causes d'erreur.

G.-A. Demanche, né à Reims en 1755, fut un des propagateurs de la vaccine dans notre ville. Il est mort victime de son dévouement, en soignant les typhiques à Boult-sur-Suippe, le 3 mai 1808.

Un de ses oncles, Jean Demanche, originaire de Reims, s'était fait recevoir docteur du petit ordinaire le 13 décembre 1762. Il est mort en 1794.

228. — 1781. **Utrùm, in curandâ asphyxiâ ab aere mephetico ortâ, methodus stimulans ac refrigescens cæteris sit anteponenda?** Aff., 7 avril. Onze pages.

Bac., Anne Brun, de Clermont-Ferrand, Dr le 9 avril 1781 (auteur). — Pr., R. Fillion.

229. — 1785. An Morbis Saturninis plerumque Drastica? Aff., 6 septembre. Huit pages.

Bac., Jean-Baptiste-Marc Rousseau-Dumarcet, d'Avallon, Dr le 7 septembre 1785 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Dédiée au père de l'auteur, Pierre R.-D.

F. — TOPOGRAPHIE ET ÉPIDÉMIOLOGIE.

230. — 1665. An Cometa morborum prodromus? Nég., 21 janvier.

Bac., Lambert Verdus, de Liège, Dr le 3 février 1665. — Pr., P. Rainssant (auteur).

Nous ne pouvons signaler cette thèse que d'après la note de Maldan, insérée dans le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque de Reims*. (II, page 258.) Elle a disparu, ainsi que sa traduction française (Reims, Ve Bernard, 1666), du carton où elle se trouvait, avec plusieurs autres brochures médicales. « Cette thèse fut publiée dans nos écoles à propos de la comète qui parut en décembre 1664, et qui était l'objet de toutes sortes de méchantes prédictions... Rainssant y considère les comètes comme des étoiles dégénérées, obscurcies, chassées de leur place par la force des étoiles voisines, et ne présageant de malheur que pour elles-mêmes, puisqu'elles se consument peu à peu ». (Maldan.)

231. — 1666. An aer Remensis salubris? Aff. Juin. Placard.

Bac., Nicolas de Mailly, de Reims (auteur). — Pr., Jean Lapile.

(Voyez page 22.)

232. — 1693. An recurrentibus quotannis in solo Sedanensi febribus, Specifica? Aff. Placard.

Bac., Hubert Brice-Jean, de Sedan, Dr le 23 juin 1693 (auteur). — Pr., Th. Le Fricque.

233. — 1748. An febris exanthematicæ Abbavilleis « la maladie » aquæ minerales Abbavilleæ prophylacticum? Aff., 27 septembre.

Bac., Jean-Baptiste Boullon, d'Abbeville, Dr le 30 septembre 1748 (auteur). — Pr., P. Josnet.

Cette fièvre exanthématique était une sorte de purpura aigu ou de fièvre éruptive à forme hémorrhagique.

234. — 1749. An Vidula salubris? Aff., 7 juillet.

Bac., Henri Ninnin, de Poix (voy. n° 41) (auteur). — Pr., H. Macquart.

Dédiée à L.-J. Lévêque de Pouilly, lieutenant des habitants, et aux Rémois (voy. p. 42), rééditée en 1779 (8 juillet), par M. A. Montauban, de Rouen.

235. — 1756. An Remensis aër salubris? Aff., 11 mai. Sept pages.

Bac., J.-B.-Simon Hedouin, de Reims, Dr le 8 juillet 1777 (auteur). — Pr., Simon Hedouin.

Raussin traite ce travail de « petite thèse ». Il n'est ni meilleur ni plus mauvais que la plupart de ceux que nous citons ici. Ce n'est pas non plus la reproduction de la dissertation de Mailly (1666), qui porte le même titre.

L'auteur y décrit l'heureuse situation de Reims; la ville est aussi remarquable par l'industrie et l'honnêteté de ses habitants que par la beauté de ses édifices. Il va jusqu'à affirmer que la peste, les fièvres aiguës ou pourprées, la rougeole, la variole, y sont rares et bénignes; il connaissait bien peu l'histoire médicale de sa ville natale (voy. p. 41).

236. — 1777. An morbis chronicis Aquæ minerales Pruvinenses? Aff., 7 janvier.

Bac., Paul-Joseph-Victor Naudot, du pays de Provins, Dr le 7 février (auteur). — Pr., R. Fillion.

Nandot s'appuie sur l'*Analyse des Eaux minérales de Provins*, par Opoix (1770).

237. — 1779. An morbis chronicis minerales aquæ Remenses? Aff., 22 avril. Huit pages.

Bac., Joseph Raussin (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Les Raussin constituent une famille toute médicale, dont les membres pratiquèrent avec succès à Châlons et Reims.

I. — Jean Raussin, chirurgien et lithotomiste, eut trois fils :

II. — François, chirurgien à Cambray,

II bis. — Jean le Jeune, « grand lythotomiste », dont le musée de Reims possède le portrait, peint par Chappe.

II ter. — Louis, chirurgien à Châlons.

III. — Louis-Jérôme, fils du précédent et de Anne Petit, fut un des professeurs les plus érudits de l'ancienne Faculté. Il a laissé de nombreuses notes écrites dans un style personnel et piquant, seuls débris des archives dispersées à la Révolution. Né à Hautvillers, Dr de Reims en 1747, il est mort dans cette ville en 1798 (25 mars).

IV. — De ses deux fils, Jacques-Louis, l'aîné, n'alla pas au-delà du grade de bachelier en médecine ;

IV. bis. — Joseph, docteur de Reims le 25 novembre 1779, est mort le 16 juin 1818.

238. — 1784. An ab aëre morbi epidemici frequenter Pazayacum obsidentes? Aff., 28 février.

Bac., Marc-Antoine La Rue de Mathon, de Sarlat (Dordogne), Dr le 1er mars 1784 (auteur). — Pr., H. Caqué.

Pazayac est un village du canton de Terrasson (Dordogne).

G. — HYGIÈNE.

1. — *Généralités, Sommeil, Passions.*

239. — 1688. An spiritus turbidus, mens contumacissima? Aff., 15 juillet. Placard.

Bac., Gérard Lefilz, de Reims. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

La soutenance de cette thèse fut sans doute imposée comme une sorte de pénitence ou de réparation à Gérard Lefilz, dont l'esprit remuant avait mis le trouble, peu de temps auparavant, au sein de la Faculté (voy. n° 195).

240. — 1693. An corpus siccum mens sapientissima? Aff., 12 février. Placard.

Bac., Hubert Brice-Jean, de Sedan, Dr le 23 juin 1693. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

241. — 1695. An pejor vigiliarum quam somni excessus? Aff., 22 avril. Placard.

Bac., Guillaume Jurion, de Rethel, Dr le 12 mai 1695. — Pr., Raoul Lelarge (auteur?).

Une thèse sous le même titre a été soutenue à Paris en 1692 sous la présidence de Louis Labbé ; peut-être celle-ci n'en est-elle qu'une copie.

242. — 1786. An interdiù vigilandum, noctuque dormiendum? Aff., 3 janvier.

Bac., Joseph Duffour, de Bourganeuf (voy. n° 99) (auteur). — Pr., Robert Fillion.

Dédiée à M. Rebillé de Grammaison, médecin du duc d'Orléans, reçu Dr à Reims le 18 mai 1764 (voy. n° 167).

243. — 1786. **An a morum integritate, functionum integritas?** Aff., 2 mai.

Bac., Joseph Le Camus, d'Hermonville (auteur). — Pr., J.-Cl. Navier.

Neveu de Didier Le Camus (n° 190), Joseph fut reçu bachelier le 18 novembre 1785, et mourut le 2 juillet 1787, dans le cours de sa licence. — Sa dissertation ne traite que bien superficiellement l'importante question de l'influence du moral sur le physique.

244. — 1791. **An eo feliciora Hygienes præcepta, quo a Naturæ legibus homo minus recedens?** Aff., 31 mai.

Bac., Jean-Baptiste Tuffery, des Fosses, paroisse de Chély (Lozère), Dr le 1er juin 1791 (auteur). — Pr., H. Caqué.

2. — Tempéraments.

245. — 1655. **An biliosis noceat stibium?** Aff., 23 juillet. Placard.

Bac., Barthelemy Le Febvre, du diocèse du Mans, Dr le 24 juillet 1655. — Pr., Nicolas Le Comper (auteur?).

L'exercice illégal de la médecine était déjà pratiqué à cette époque. L'auteur se plaint des pharmaciens, des chimistes et des pseudo-médecins qui administrent l'antimoine sans distinction d'âge, de force, de tempérament. Il pense que ce médicament ne convient ni aux bilieux, ni aux asthmatiques, ni aux obèses, ni aux gens robustes, ni aux tabides.

246. — 1672. **An robusti longioris vitæ?** Aff., 3 août. Placard.

Bac., Louis-Michel De la Vigne, de Vernon, Dr le 7 août 1672. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

La même proposition a été soutenue à Paris, le 2 janvier 1687, sous la présidence de Nic. de la Cairlière.

247. — 1673. **An jocosi sint melioris habitus?** Aff., 8 janvier. Placard.

Bac., Guillaume Morisse, du Havre, Dr le 21 janvier 1673. — Pr., Pierre Oudinet (auteur).

Voici une définition du rire au bas duquel on est tenté de mettre le nom de Sganarelle :

« Risus enim est repentina aëris pulmonis anfractus occupantis per fauces expulsio propter subitam sanguinis a corde in pulmones motionem, qui sanguis in dextro cordis specu rarefactus, et inde repetitis vicibus transiens per venam arteriosam, inflat pulmonem, adeo ut aer qui in ipso continetur exire cogatur cum impetu per asperam arteriam, in qua vox inarticulata et sonora editur... »

Rendue à Reims, le 12 février 1677, par G.-F. Bruslé, sous la présidence de J. Lapile.

248. — 1683. **An macilenti obesis ingeniosiores?** Aff., Placard.

Bac., Gabriel Griffet, de Moulins, Dr le 7 septembre 1683. — Pr., P. Rainssant (auteur).

249. — 1684. **An melancholici prudentiores?** Aff., 27 juin. Placard.

Bac., Amand Flon, de Landrecies, Dr le 29 juin 1684. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

Lelarge fit soutenir encore cette thèse le 19 juillet 1690 par Henri Desguerrois, de Troyes. — Elle renferme un essai assez curieux de craniologie : « De même que le profit saillant d'une tête en poire révèle

un sot, le front large et charnu un stupide, ainsi l'on reconnaît les hommes prudents à leur tête aplatie latéralement, légèrement saillante à l'occiput et au sinciput, moyenne et bien proportionnée, avec un front long, carré, et un peu déprimé au milieu... »

250. — 1687. **An in puncto tantum datur temperamentum ad pondus?** Aff. Placard.

Bac., Étienne Dersu, de Guise (Aisne), Dr le 12 juillet 1687. — Pr., Nicolas de Mailly (auteur).

251. — 1696. **An ad lacrymas propensi, minus ingeniosi?** Aff., 30 août. Placard.

Bac., François de la Rivierre, de Bordeaux, Dr le 1er septembre 1696. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

Tous les êtres dont l'intelligence est peu développée — les femmes et les enfants, par exemple — pleurent facilement.

252. — 1775. **An Litterati faciliùs ægrotant, difficiliùs curantur?** Aff., 23 mai. Huit pages.

Bac., J.-B.-P.-Henri Caqué (voy. n° 23) (auteur). — Pr., D. Le Camus.

Influence, sur la santé, du travail cérébral, des veilles maladies des gens adonnés aux travaux intellectuels. Tissot a traité cette question très complètement dans son livre *De la santé des gens de lettres* (1re éd., 1768; 2e éd., 1769).

3. — Mariage.

253. — 1667. **Suntne cælibes** *μακροβιότεροι* ? Aff. Placard.

Bac., Raoul Lelarge, de Reims, Dr du grand ordinaire le 3 novembre 1667 (auteur?). — Pr., Th. Le Fricque.

La même proposition a été soutenue l'année suivante à Paris, sous la présidence de Henri Mahieu.

Professeur antonien, plusieurs fois doyen, Raoul Lelarge mourut vers 1715.

254. — 1682. **An Chlorosi matrimonium?** Aff.

Bac., Julien-Pierre Barbeguière, de Rennes, Dr le 2 août 1882. — Pr., P. Rainssant (auteur).

Rendue par L.-J. Raussin le 2 août 1747.

Ce remède aux *pâles couleurs* était universellement admis depuis Hippocrate. Baillou disait que le mariage est *un emplâtre propre à guérir tous les maux des filles*, et l'on connaît l'épigramme célèbre de notre Maucroix : « La belle qui cause nos pleurs..... ».

255. — 1690. **An Venus salubris?** Aff., 16 septembre. Placard.

Bac., Jean Blanchart, de Vitry (Marne), Dr le 19 septembre 1691. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur).

256. — 1747. **An Castis summa vitæ brevior?** Nég., 23 novembre.

Bac., Guillaume-Antoine Woutremer, du diocèse d'Amiens, Dr le 25 novembre 1747. — Pr., H.-J. Bernard (auteur?).

Paris avait soutenu en 1733 : « An casti rarius ægrotant, facilius curantur? Aff. » (rendue à Reims, par De la Salle, en février 1738).

257. — 1762. **An ad connubium, in masculis media ætas?** Aff., 4 juillet.

Bac., Pierre Cailcot, de Reims, Dr le 1er mars 1762 (auteur). — Pr., Th. Larbre.

258. — 1764. **An sanitati matrimonium?** Aff., 25 janvier.

Bac., Luc Abraham Blouet, du pays de Saint-Malo, Dr le 27 janvier 1764 (auteur). — Pr., H. Macquart.

La thèse porte par erreur la date du 27 janvier.

259. — 1777. **An Cælibes felicius et longius vivunt?** Aff., 1er avril.

Bac., Pierre-Henri Trewelot, d'Avançon (Ardennes), Dr le 3 avril 1777. — Pr., R. Fillion.

C'est la thèse ci-dessus de Mahieu, et de Lelarge (nº 253), « avec quelques changements et retranchements qui l'améliorent » (Raussin).

260. — 1777. **An incipiente plethorâ concubitus? — catamæniâ morbus?** Aff., 2 août. Douze pages.

Bac., Jean-Baptiste Calmé, de Reims, Dr le 13 novembre 1777 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Raussin qualifia la thèse qu'il présidait de *très mauvais ouvrage*.

J.-B. Calmé s'établit d'abord à Sézanne, puis exerça à Paris où il s'était fait recevoir Docteur.

261. — 1763. **An junioribus connubium?** Aff., 12 mars.

Bac., François-Joseph Collet, de Nantua, Dr le 14 mars 1763 (auteur). — Pr., P. Josnet fils.

L'auteur avait déjà présenté cette même thèse à la faculté de Paris, dont il était bachelier, le 17 février 1763, sous la présidence de Fr. de la Rivière. Après sa réception a Reims, il alla pratiquer son art à Saint-Domingue.

4. — Air et Eau.

262. — 1657. **An aer serotinus insalubris?** Aff., 8 août. Placard.

Bac., Adrien Dufresnoy, de Beauvais, Dr le 9 août 1657. — Pr., Claude Nolin (auteur).

263. — 1663. **An ventres hieme calidiores?** Aff., 12 avril. Placard.

Bac., Nicolas Richelet II, de Reims, Dr du grand ordinaire le 21 février 1664. — Pr., P. Oudinet (auteur).

Cette proposition originale fut soutenue en 1669, à Paris, sous le titre un peu modifié : « An ventres hyeme et vere naturâ callidissimi ? Aff. ».

Trois Richelet ont pratiqué la médecine à Reims :

1° Nicolas Ier, Dr du grand ordinaire le 21 mars 1596 ; avait suivi les cours de la Faculté de Paris ; mort en 1613.

2° Jean, son fils, né en 1598 ; Dr du grand ordinaire le 14 avril 1622 ; mort le 19 septembre 1661 ;

3° Nicolas II, probablement fils du précédent, Dr du grand ordinaire le 21 février 1664.

264. — 1675. **An tuendæ valetudini frequens balneum?** Aff., 26 août. Placard.

Bac., Jourdain-François Guibelet, d'Évreux, Dr le 28 août 1675. — Pr., Nic. Le Comper (auteur).

Quatre générations de Guibelet, d'Évreux, sont venues s'asseoir successivement sur les bancs de nos Écoles, de 1593 à 1675.

On recommande dans ce travail l'usage des bains quotidiens, utiles à tous les âges, en santé et dans certaines maladies ; il faut se servir d'eau pure et ne pas y mêler de parfums.

265. — 1675. An aer vitæ et morborum præcipuus autor? Aff. Placard.

Bac., J.-Fr., Guibelet (voyez ci-dessus). — Pr., Nic. Le Comper (auteur).

266. — 1683. An ab aere vita, morbus? Aff., 30 juin. Placard.

Bac., Léonor Gontier, de Beauvais, Dr le 1er juillet 1683. — Pr., Thomas Le Fricque (auteur?).

Rendue le 11 juillet 1687, par Étienne Dersu (de Guise) sous la présidence de Mailly. — Cette thèse doit fort peu différer de la précédente.

267. — 1762. An ex aere plurimi enascantur morbi? Aff., 14 octobre.

Bac., Anne-Amable Augier-Dufot, d'Aubusson, Dr le 16 octobre 1762 (auteur). — Pr., Th. Larbre.

Dédié à Pierre Augier, son *Mécène*.

D'abord médecin à Laon, puis à Soissons, Augier-Dufot fut chargé par Le Peletier de Mortefontaine, intendant de la généralité, de cours publics d'accouchements. Il publia à cette occasion un *Cathéchisme sur l'art des accouchements* (1775); on lui doit encore divers travaux sur les épidémies, les tremblements de terre. Mort en 1777.

268. — 1782. An ad sanitatem Mundities? Aff., 3 décembre. Huit pages.

Bac., Nicolas Bourgeois, de Chartres, Dr le 5 décembre 1782. — Pr., R. Fillion.

Plus tard, Bourgeois ajouta à son nom celui de la Brissonnière.

5. — Aliments.

269. — 1675. **An simplicior cibus multiplici salubrior?** Aff., 28 août. Placard.

Bac., Bernard de Lesca, de Provins, Dr le 30 août 1675. — Pr., Pierre Oudinet (auteur).

270. — 1695. **An cibus simplex multiplici præferendus?** Aff. Placard.

Bac., Claude-François Legoux, de Vitry, Dr le 31 décembre 1685. — Pr., Raoul Lelarge (auteur?).

Cette dissertation, analogue à la précédente, a encore été rendue, le 26 janvier 1693, sous ce titre : *Au victus simplex ciborum varietate salubrior?* Aff. Bac., Nicolas Émery, de Vertus; Pr., R. Lelarge.

271. — 1691. **An Icthiophagia salubris?** Aff., 9 juillet. Placard.

Bac., Jean-Baptiste Bona, de Reims, Dr le 12 juillet 1691. — Pr., Raoul Lelarge (auteur).

Dédiée à l'archange saint Raphaël (voy. p. 20). On y apprend que les grenouilles d'eau valent mieux que celles de buissons ; que les poissons vivent jusqu'à un âge avancé, sans maladies. On peut en faire manger aux fébricitants ; les moines et les religieuses s'en trouvent fort bien, et deux ichthiophages célèbres, le médecin Antiochus et le grammairien Téléphus, ont atteint, l'un quatre-vingts ans, l'autre cent ans.

272. — 1723. **An a lautâ et opiparâ mensâ, insalubrior et brevior vita?** Aff. Huit pages.

Bac., Pierre Lefilz, de Reims, Dr du grand ordinaire le 6 avril 1724. — Pr., Gérard Lefilz (auteur?).

273. — 1764. An præcipua gentis humanæ adulterationis causa, necnon frequentiorum morborum scaturigo, nimia ciborum ingurgitatio, parcior exercitatio? Aff., 6 octobre. Seize pages.

Bac., Jacques-Marie-Louis Dufour, de Noyon, Dr le 8 octobre 1764 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Dédiée à Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, avec ses armes dessinées par Bellanger, gravées par De la Marcade.

274. — 1776. An plurimi, ex alimentorum, motus et quietis abusu, morbi, plurima vero ex recto eorumdem usu, medela? Aff., 13 décembre. Huit pages.

Bac., Clément-Joseph Tissot, d'Ornans (Doubs), Dr le 16 décembre 1776 (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

6. — Boissons.

275. — 1691. An Vinum Ictyocollo defecatum, insalubre? Aff., 23 février. Placard et in-4°.

Bac., Jacques-Isaac Bernard, de Reims, Dr du grand ordinaire le 20 août 1691. — Pr., J. Lapile (auteur).

Dédiée à Mme d'Angennes, abbesse de Saint-Étienne-les-Dames. (Voy. p. 27-50.) — Rendue en 1790.

Jacques Bernard est mort le 21 avril 1727; il était alors médecin ordinaire du roi à Reims et médecin de l'Hôtel-Dieu.

Son fils, Henri-Joseph (voy. ci-dessous), doyen et professeur antonien, est mort le 1er mai 1754.

276. — 1700. An Vinum Remense Burgundico suavius et salubrius? Aff., 5 mai.

Bac., François Mimin, de Reims, Dr du grand ordinaire le 25 juin 1703. — Pr., Gilles Culoteau.

(Voy. page 51). Auteur : Le Pescheur.

Né le 20 juillet 1664, Dr du grand ordinaire le 6 août 1691, Culoteau épousa Barbe Germigny. Il est mort en 1706.

277. — 1723. **An vinum aquâ dilutum mero salubrius?** Aff., 15 avril. Huit pages.

Bac., Henri-Joseph Bernard, de Reims, Dr du grand ordinaire le 10 mai 1724. — Pr., Jacques-Isaac Bernard.

278. — 1723. **An ex mero Arthritis?** Aff., 7 octobre. Huit pages.

Mêmes bachelier et président.

Le nom de H.-J. Bernard n'étant pas suivi de la mention habituelle : « *Theseos autor* », nous devons supposer que ces deux dissertations sont sorties de la plume de Bernard père (voy. p. 63).

279. — 1777. **An Morbis putridis epidemicè grassantibus Vinum spumans Campanum?** Aff., 14 mai.

Bac., Jean-Claude Navier (voy. n° 54) (auteur). — Pr., L.-J. Raussin.

Traduite en français, avec une préface de l'auteur, sous le titre :

Question agitée dans les Écoles de la Faculté de médecine de Reims, le 14 mai 1777, par Jean-Claude Navier, docteur-régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Reims, de l'Académie des sciences, Arts et Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne. Sur l'usage du vin de Champagne mousseux contre les fièvres putrides et autres maladies de même nature. Paris et Reims, Cazin, in-8° de IX-64 pages.

(Voy. p. 66.)

280. — 1781. An quotidianus decocti Caffe usus omnibus et singulis sit proficuus? Nég., 26 mai.

Bac., François Chalibert, du diocèse d'Angers, Dr le 28 mai 1781 (auteur). — Pr., V.-M. Laignier.

Cette courte thèse renferme quelques considérations intéressantes sur l'abus du café.

II

Bibliographie médicale du Vin de Champagne.

1677. An Vinum Rhemense sit omnium saluberrimum? Aff., 8 avril. Thèse de Paris. In-4°. Quatre pages.

Bac., P. Laurenceau, Champenois. — Pr., J.-B. de Revelois (auteur).

Donnée à Reims le 9 février 1789, Jos. Bardousse, bach.; Th. Larbre, prés.

1691. An Vinum Ictyocollo defecatum, insalubre? Aff., 23 février.

(Voyez thèse n° 275.)

1696. An οἰνοποζαις mens et sensus acutiores? Aff., 3 mars. Thèse de Paris.

Bac., Mathieu Fournier (auteur?). — Pr., Pierre Lombard.

1696. An ad Sanitatem firmandam Vinum Burgundicum Rhemensi anteponendum? 31 décembre.

J.-B. Chomel, de Paris, pour son *acte pastillaire*.

1700. An Vinum Remense Burgundico suavius et salubrius? Aff., 5 mai.
(Voyez thèse n° 276.)

1700. Question agitée le cinquième de May de l'année 1700 aux Écoles de médecine de Reims. Si le vin de Reims est plus agréable et plus sain que le vin de Bourgogne. Reims, N. Pothier. In-4°. Douze pages.

Traduction de la thèse précédente, précédée d'une *Lettre de M..., à un médecin de ses amis*, du 27 octobre 1700.

1701. Défense du vin de Bourgogne contre le vin de Champagne, par la réfutation de ce qui a été avancé par l'auteur de la thèse soutenue aux Écoles de médecine de Reims, le 5 mai 1700 (par J.-B. de Salins). Dijon, Ressayre. In-4°.

1702. *Idem*. Paris. In-4°.

1704. *Idem*. Nouvelle édition (par Hugues de Salins). Luxembourg (Dijon). In-4°.

1705. Defensio Vini Burgundiani adversùs Vinum Campanum. Edit. tertia. Belnæ. Fr. Simonnet. In-4°. Quarante-trois pages (autre édition, Paris, 1702. In-4°).

1706. Lettre de M... à M... auteur de la Thèse qui conclut que le vin de Reims est plus agréable et plus sain que le vin de Bourgogne. (Paris), 1er février. In-4°. Treize pages.

1706. Réponse à la troisième édition de la lettre de M. de Salins l'aîné, contre la thèse soutenue à Reims en faveur du vin de Champagne, le 5 may 1700. Seconde édit.

Reims, Nic. Pothier. 11 avril. In-4°. Douze pages (par P. Le Pescheur).

1706. Lettre écrite à un magistrat de premier ordre, pour réponse à un docteur rémois, auteur d'un libelle diffamatoire par deux lettres qu'il a écrites contre l'honneur et la réputation du vin de Beaune. Paris. In-4°. (par J.-B. et Hugues de Salins).

1711. Vinum Burgundum, par Benigne Grenan, *Burgundus, Professor in Harcurio.*

1712. Campana vindicata, sive laus vini Remensis a Poetâ Burgundo eleganter quidem, sed immerito culpati.....offerebat civitati remensi. Carolus Coffin, *Remensis, Humanitatis professor in collegio Dormano-Bellovaco.*

1712. Ad Clarissimum virum Guidonem Crescentium Fagon... ut suam Burgundo vino præstantiam adversûs Campanum vinum asserat, par B. Grenan.

1712. Decretum medicæ apud insulam Coon Facultatis, super poeticâ lite Campanum inter et Burgundum vinum ortâ... Datum in insulâ Coó, anno 4 Olymp. 91. C. C. R. (Ch. Coffin) Facultatis scriba.

Les quatre pièces précédentes sont dans le 2e volume des *Œuvres de M. Coffin*, 1755, p. 163 à 175.

Elles ont été aussi réunies avec leur traduction, par de Bellechaume, et quelques autres pièces, dans le volume suivant :

Recueil de poésies latines et françaises sur les vins de Champagne et de Bourgogne. Paris, Ve de Thiboust ; 1712. In-8°. Vingt-deux pages. Réédité par M. Milsand, sous le titre : *Procès poétique touchant les vins de Bourgogne et de Champagne.* Paris, Aubry, 1866. In-8°. Trente-neuf pages.

1723. An vinum aquâ dilutum mero salubrius? Aff., 15 avril. (Voyez thèse n° 277.)

1724. An Parisiensis agri tenuia vina Burgundo, Campano etc.....salubriora? Aff., 6 avril. Thèse de Paris.

Bac., L. Duvrac, de Rouen. — Pr., André Cressé, de Paris (auteur).

L'auteur ne reconnaît guère au Champagne d'autre propriété que d'être propre « *movendis urinis et tollendis obstructionibus.* »

1724. An Arthritis a vino — Remensi? — Burgundo?

Acte de Doctorat (à Paris), de G. Jos. de l'Épine, Parisien. 27 novembre. — Redonné en 1730, 9 novembre, pour l'acte vespéral de Fr. Jos. Hunauld.

1730. Lettre de Jacques de Reims, médecin du Roi à Épernay, à M. Helvétius, médecin ordinaire du Roi. *Mercure de France,* mars (?) 1730. (Citée par Louis Perrier, *Mémoire sur le vin de Champagne.* Épernay, Bonnedame, 1886.)

1739. An a vino Burgundo arthritis? Nég. Th. de Paris.

Bac., L. Peaget (auteur?). — Pr., J.-Fr. Couthier.

1741. An vinum Remense ut suave, sic salubre? Aff. Thèse de Paris. 4 mai.

Bac., Ch.-Fr. Boutigny-Despréaux, d'Amiens. — Pr., R.-H. Linguet, Rémois (auteur).

Donnée à Reims le 1er oct. 1743 (J.-J. Messence, bac.; P. Josnet, pr.), et le 24 déc. 1768 (Nic. Hannequin, bac.; H. Macquart, pr.).

1754. An vinum rubrum Montis Aurei, prope Remos — Puerperis — Arthriticis — Salubre?

Acte de doctorat à Paris, de H.-M. Missa, 10 octobre.

Henri-Michel Missa était originaire de Saint-Thierry, près Reims ; il fut médecin de l'armée en Allemagne, censeur royal. Toussaint-Claude Navier lui a dédié une thèse.

1777. An Morbis putridis epidemicè grassantibus Vinum spumans Companum? Aff., 14 mai. (Voyez thèse n° 279 et traduction.)

1778. An tum exoticis, tum indigenis Vinis, præcellat Campanum? Aff. Thèse de Paris. 2 juin.

Bac., H.-Hercule-Champagne Dufresnoy, de Châlons (auteur) — Pr., Solier de la Romillais.

Rendue à Reims, le 20 juillet 1782 (Fr. Luyt, bac.; D. Le Camus, pr.), et le 16 janvier 1783 (J. Marcou, bac.; Cl. Navier, pr.).

1844. Catalogue des Imprimés de la Bibliothèque de Reims, t. II, (par M. Maldan). 1844, page 270.

1846. Essai sur l'histoire du Vin de Champagne, par M. Max. Sutaine. *Séances et Travaux de l'Académie de Reims*, III, pages 34, 92, 159 et 199.

1855. La querelle des Vins de Bourgogne et de Champagne. — Beaune et Bibracte, par L. Paris. — *Le Cabinet historique*. Tome I, page 178.

1867. La Légende du Vin de Champagne, par M. Lasserre. *Travaux de l'Académie de Reims*, 1867-1866. Vol. 47, p. 194.

1882. A History of Champagne, by Henry Vizetelly. London. In-4°. (Chap. IV : *The Battle of the Wines.)*

III

Lettre inédite sur la querelle du Vin de Champagne et de Bourgogne.

A Monsieur Pécheur.

De Beaune, le 28 novembre 1706.

MONSIEUR

Ne pouvant retourner sitot en Champagne, je crois devoir vous informer de ce qui se passe icy et des effets que vos lettres contre le vin de Bourgonne y ont jusqu'à présent produit ; tout est en mouvement, l'on a publié ban et arrierbanc de gens de lettres pour fouiller les archives de la province ; les Doms Titriés (sic) de tous les couvens sont en œuvre et chacun travaille à la déffence de la patrie. Mess. Les Salins, dont la division pouvoit estre nuisible au party se sont réunis pour mettre en estat les armes offensives et deffensives qui seront tirées de plusieurs cabinets de sçavans. Une des meilleures pièces qui leur ait esté desjà mise en main est un recueil qu'ils m'ont fait voir de vieilles loix faites par Gondebauld Roy de Bourgonne en cinq cent, où il se trouve trois articles de règlemens pour les vignes du païs ; ils prétendent que cette preuve de l'antiquité des vignes de Bourgonne effacera celle que vous tirrez en faveur des vostres du Testament de St Rêmy si contesté par les scavans, dont la plupart croyent qu'il y a plusieurs articles adjoutés après coup pour assurer la possession de quelques biens qui y sont énoncés à ceux qui manquoient de titre pour en jouir paisiblement. Votre prétendue porte de Baccus, qui ne contient dans tous ses bas-reliefs aucun symbole Bachique, loin d'entrer en preuve, disent-ils, pour le temps où l'on revéroit les fausses divinités

à Reims, comme vous l'avancez, fut, selon Marlot, même dans son origine un arc de triomphe érigé en l'honneur de quelque Empereur Romain ; ayant servi de porte dans la suitte, on luy a donné plusieurs noms successivement, et ce n'est que 700 ou 900 ans après vostre époque qu'elle se trouve nommée porte de Baccus dans quelque titre du 13me siècle, nom qu'elle n'a pas conservé.

Vos preuves sur l'ancienne réputation de vos vins ne leur paraissent pas meilleurs que celles que vous alléguez pour l'antiquité de vos vignes. L'empereur Venceslas étant venu à Reims en 1398, il y trouva (dit vous) le vin si excellent qu'il s'enivra dès le matin. Belle conséquence (répondent-ils), comme s'il ne falloit que du bon vin pour enivrer un Allemand. Ils ont voulu sçavoir si ce que vous annonciez sur la bonne foy de S. Evremond estoit plus solide : mais il est trouvé qu'il n'y avoit ni preuve, ny même aucune tradition dans ceci de tout son Roman, à moins qu'il n'ait pris des enseignes de cabaret pour des inscriptions de maisons de prince comme le malheureux Don Quichot prenoit une melonière pour un Palais enchanté (1), et ils ont conclu qu'avec d'aussi foibles argumens soit de l'antiquité de vos vignes, soit de l'ancienne réputation de vos vins, vous ne pouviez mieux faire que d'abandonner à la Bourgonne le droit d'aînesse à l'égard de l'un et l'autre ou plustôt de maintenir que ce droit n'a pas de lieu dans l'empire de Baccus, persuadé que vous est, qu'une bouteille de bon vin et prest à boire mérite plus d'éloge que cent autres trouvés excellents il y a mil ans. Mess. Les Salins veulent bien vous allouer ce paradoxe, et, sans tirer avantage du passé, réduire l'estat de la dispute au mérite présent de l'un ou l'autre vin, et, pour emporter leur préfé-

(1) Les Bourguignons en voulaient à Saint-Evremont, qui écrivait, en 1671, au comte d'Olonne :

« N'épargnez aucune dépense pour avoir des vins de Champagne, fussiez-vous à deux cents lieues de Paris. Ceux de Bourgogne ont perdu leur crédit avec les gens de bon goût ; à peine conservent-ils un reste de vieille réputation chez les marchands. »

rence, leur premier soin est de se maintenir dans la nouvelle pocession où ils sont de fournir le nectar à la table des Dieux (1) : pour ce sujet, on redouble présens, vœux et sacrifices à ce petit Dieu d'Esculape qui, avec sa bamboche indique pour le boire et le manger le plus et le moins salubre, affin de l'engager à soutenir le vin de Bourgonne dans le crédit où il l'a mis, convaincus qu'ils sont que l'exemple des dieux et l'amour de la santé leur feront plus de prosélites que tout vostre beau dire n'en pourra procurer au vins de Champagne. Pour les rassurer de l'alarme que vostre lettre leur avoit donné, il leur a fait dire depuis quelques jours à peu près ce qu'un somellier de l'Empereur Auguste dit à propos d'un vin extraordinaire qu'il avoit choisy pour la bouche de cet empereur, *novum quidem sibi gustum esse eum, sed Cæsarem non aliud poturum* (2).

Ils font de plus la dépense d'entretenir des correspondans ou des espions dans vostre ville même et l'on m'a fait voir une liste qu'ils ont reçue de tous les gouteux qui y sont, à la teste desquels ils vous ont placé, Monsieur, avec cette observation que vous avez commencé de sentir les douleurs aigües de la goute au moment que vous vous est mis en teste de publier vostre lettre contre le vin de Bourgonne. Vous comprenez bien que cette litanie servira de réponce à ce que vous avancez hardiment que vostre vin est si salubre qu'il n'y a point de gouteux chez vous.

Croiriez-vous qu'un de vos concitoiens, qui pour se dépaïser se dit habitant de Jérusalem, mais que j'ay sceu estre un de

(1) Fagon faisait boire du Bourgogne à Louis XIV : « Il (le roi) ne buvait depuis de longues années, au lieu du meilleur vin de Champagne dont il avoit uniquement usé toute sa vie, que du vin de Bourgogne avec la moitié d'eau, si vieux qu'il en était usé ». (Saint-Simon.)

(2) « La Vigne » a omis avec intention un membre de phrase : « Novum quidam sibi esse eum, *atque non ex nobilibus*, sed Cæsarem non aliud poturum, » — « Le goût de ce vin m'est nouveau, et n'est pas de première qualité ; cependant l'empereur n'en boira pas d'autre. » (Pline, *Hist. natur.*, l. xiv, 6. — Ed. Littré, vol. i, pag. 530.)

vos magistrats, à qui pour son mérite et pour son grand scavoir l'on a confié la garde des archives de vostre ville, leur a envoyé copie d'un vieux mémoire de la dépense faite par les bourgeois au sacre de Philippe de Vallois en 1328, dont voici un article qui vous embarassera beaucoup. Il fut bu 300 poinsons de vin tant de Beaune St-Poursain que vin du pays. Le vin du pays coûtait 6^l^ la queue jusqu'à 10^l^. Celuy de St-Poursain coutait 12^l^ la queue, celuy de Beaune 28^l^ le tonneau : souvenez-vous de la différence du prix et tirez la conséquence. La patience d'un vieux Romain ne pouvait pas tenir contre cette trahison, si je n'ajoutais que la candeur de ce bon Israélite ne luy permetoit pas d'envoyer en Bourgonne un extrait de vingt années des registres des grosses fermes de votre ville que l'on luy avait demandé, parce qu'il a quelque habitude au bureau, sans y mettre à la teste ce trait de littérature, pour justifier par cet ancien exemple de vos pères sa conduite et celle des autres courtiers ses confrères qui, par cet extrait de vingt années, se trouvent avoir tirré autant de vin de Bourgonne qu'ils ont vendu de vin de Champagne ; il ne vous sera pas difficile de deviner à quel usage doit servir cet extrait. Si, selon vous, le débit des vins, le profit qu'ils aportent et le prix considérable de leur vente, est ce qui décide le mieux de leur mérite, combien vos courtiers anciens et modernes contribuent-ils à l'éloge des vins de Bourgonne.

Mess. les Salins prétendent que leur triomphe sera complet s'ils exposent seulement les raisons que donnent vos courtiers des grosses enlevés qu'ils font de vin de Bourgonne, tandis que par un Bourguignon n'en tire de Champagne.

Ils conviennent tous que, si la Bourgonne et la Champagne sont à peu près sous le même aspect du soleil, leur terroir cependant se trouve entièrement différent, que celuy de la Bourgonne, tout pierreux qu'il est, est d'une qualité si favorable à la vigne que les pluies et circonstances des saisons ni font aucun tort et que, pour peu qu'il fasse d'esté, le raisin meurit entièrement, de manière que les vendanges y sont toujours faites que l'on les commence en Champagne : qu'il faut au con-

traire des grandes chaleurs meslées de pluies douces pour bien meurir le raisin en Champagne, que le vent du Nord qui y reigne souvent et les pluies froides retardent les vendanges, empeschent le raisin de meurir et luy laissent une certaine verdeur qui est si corrosive que c'est une espèce de poison pour les poitrines faibles, les malades et les vieillards. Et comme depuis vingt ans à peine s'est-il trouvé deux ou trois estés favorables aux vignes de Champagne, il ne faut pas s'étonner (disent vos courtiers) si dans les autres années ils ont fait de si grandes emplètes de vins de Bourgonne, dont ils trouvoient plus de débit que du vin de Champagne, qu'ils ne pouvoient faire passer qu'après les avoir apareillés avec quelque dose de vin de Bourgogne pour enlever leur verdeur. Ils conviennent que vos pères avoient une autre manière de parer à ce défaut, qu'ils corrigeoient entièrement en faisant cuver plusieurs jours le raisin avant que de le mettre sur le pressoir, ce qui rendoit le vin effectivement plus rouge et moins tendre, mais plus sain et très bon la seconde année. Cependant le goust des Flamans aiant depuis donné dans les vins nouveaux et entrans, la jalousie que l'on a eu à Reims de voir enlever les vins de Bourgonne par préférence à ceux de Champagne et que la ville même servit d'entrepost pour ce commerce, l'espérance d'enlever ce profit à la Bourgonne en vendant vos vins plus tendres et plus délicats, l'impassience de s'en deffaire ou plutôt l'impuissance de les conserver, quelques expériences aussi qui ont réussi dans deux ou trois années entre vingt, sont cause que chacun a quitté les vieilles maximes, que l'on a détruit toutes les cuves, et que sans aucun examen de la qualité des terroirs, de la maturité du raisin et de la manière dont il avoit esté noury de froid ou de chaud, on a indifférament tout jetté sur le pressoir au sortir de la vigne. De là (concluent vos courtiers) tant de vins verds, tant de viguerons de vostre montagne ruinés, tant de familles de vostre ville incommodées.

Après cet aveu sincère de vos compatriotes, Mess. Les Salins prétendent qu'il ne faut ny thèse ny alambic ny astrolabe pour décider la question, que la préférence doit estre adjugée au

vignoble qui règlement produit le vin le plus salubre, le plus agréable et le plus entrant, et non pas à celuy qui n'y réussit que très rarement, que par conséquent la Bourgonne doit emporter la victoire et la palme, et conserver le titre glorieux de mère des vins (*Moreri*, article Bourgonne), qu'on ne poura luy disputer l'un et l'autre tant qu'elle sera en possession de fournir la boisson aux testes couronnées, tant que vos courtiers viendront luy faire hommage, tant que gens de bon goust de vostre ville (1), qui auront des présens à faire à Rome, y enverront tous les ans du vin de Bourgonne par préférence à celuy de Champagne, enfin tant que subsistera à Reims ce proverbe si opposé à vostre thèse qu'il n'y a pas de plus méchant héritage que les vignes.

Si après tant de menus suffrages mis en œuvre, vous n'estes pas fait quinaux et mis de cul, ils ont résolu de vous citer devant l'oracle de la dive Bouteille, Panurge y aiant trouvé le vin de Beaune meilleur que oncques iamais il ait bu, en sorte qu'il souhetait avoir le cou de trois coudées pour plus longtemps le savourer ; c'est un préjugé que la décision de l'oracle sera toute favorable à leur cause.

Voilà, Monsieur, partie des mémoires sur lesquels Mess. Les Salins prétendent travailler et dont j'ay pu avoir communications ; si je peux découvrir autre chose qui en mérite la peine, je vous en feray part ; disposé vous à répondre plustôt que vous n'avez fait à leur première lettre, un silence de 5 à 6 ans ne vous a pas fait d'honneur.

Votre très humble et obéissant serviteur

LA VIGNE.

Baudius appelle le vin de Beaune *vinum deorum* (2).

(1) M. le Doyen de Notre-Dame.

(2) Baudius savait ménager tout le monde ; il disait au président de Thou qu'il fallait appeler le vin d'Ay, *vinum Dei*. — Dominique Baudius, avocat au Parlement, professeur d'éloquence à Leyde, et poète ; né à Lille le 8 avril 1561, mort le 22 août 1613.

IV

Diplôme de Licencié de la Faculté de Médecine de Reims

(XVIIIe SIÈCLE)

(Écusson de la Faculté)

IN NOMINE JESU CHRISTI, AMEN. UNIVERSIS ET SINGULIS HAS LITTERAS INSPECTURIS, LECTURIS et audituris : Nos ROBERTUS FILLION, in almâ Archiepiscopalis Civitatis Remorum Academiâ, saluberrimæ Facultatis Doctor-Regens, Professor Mallius, Consiliaris Medicus Regis et Decanus : Salutem et pacem in eo qui est omnium vera salus. Æquum et rationi consentaneum est, ut qui multis laboribus et vigiliis, summoque studio bonas didicerunt Artes, præmio aliquo suis meritis digno donentur, ac præ cæteris, dignitatibus et privilegiis exornentur, ut quod jure optimo meruerint, accipiant ; tùm ut cæteri qui bonis quoque artibus insudant, videntes tot tantaque præmia, acriùs ad studia quasi stimulis excidentur. Cum igitur nobilis Vir Dominus..... in Medicina Baccalaureus, divinâ sibi assistente gratiâ, in salutari Arte magis ac magis profecerit ; eum pro consuetudine supplicantem excepimus de singulis Medicinæ partibus praxim spectantibus, rigorosè examinandum. Quibus faustè peractis, Questionem pathologicam recepit, in Scholis Antonianis publicè discutiendam, coràm singularis doctrinæ viris, censuram probatoriam exercentibus Magistro LUDOVICO HIERONYMO RAUSSIN, Doctore Regente, Antiquiore Scholarum Magistro, et Professore Antoniano ; Magistro HENRICO NINNIN, Doctore-Regente et Professore Scholarum, et Magistro DESIDERIO Le CAMUS, Doctore-Regente et Professore Antoniano. Atque cum omnium quæstionibus, argumentis et difficultatibus, pro

Facultatis voto satisfacerit, Nos præfatus Decanus eumdem D..... medicinæ Baccalaureum, in laborum et virtutum præmium, ex uno mutuoque consilio, meritissimo Remensis Academiæ Cancellario præsentavimus, qui, dicto D..... post receptum solitum juramentum, Licentiam contulit; eidemque Medicinam legendi, ejus dubia interpretandi, et praxim exercendi ubique terrarum, potestatem concessit. In cujus rei fidem hasce presentes Licentiatus Litteras vim publici instrumenti habentes confici, typis excudi et expediri mandavimus et magni sigilli appensione communiri voluimus, hisque cum Collegà nostro subscripsimus. Datum et actum Remis, in Antonianis medicorum Scholis, Anno Domini millesimo septingentesimo septuagesimo....., die vero.....

(Sceau.)

Ce diplôme était imprimé sur parchemin (de 37-24 centim.)

ADDENDA

PAGE 8. — *Les Professeurs firent des démarches pour s'y opposer.....*

La Faculté de Médecine avait délégué Claude Nolin « pour suivre l'affaire de la réforme ». Il resta deux mois à Paris et reçut 200 livres pour ses frais de voyage et de séjour.

PAGE 78, *Thèse* n° 30 :

Ont été reçus Docteurs à Reims,

1° PHILIPPE HECQUET, d'Abbeville (4 juillet 1684). Il fut médecin des religieuses de Port-Royal, doyen de la Faculté de Paris (1709). Défenseur ardent de la saignée, il fournit, dit-on, à Le Sage le modèle du docteur Sangrado de *Gil Blas*.

2° CLÉMENT HECQUET Ier, frère de Philippe (27 juillet 1684).

3° CLÉMENT HECQUET II, fils du précédent (22 novembre 1726), médecin à Abbeville, connu par quelques publications médicales.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

A

Abbadie, **123**.
Acoluthus, 95.
Adet, 112.
Akakia, 117
Alart, 22, 105.
Albinus, 110.
Allouel. **121**.
Angennes (Madame d'), 27, 51, 141.
Antiochus, 140.
Apoix, 34, 72.
Arbinet, 50.
Aristote, 55.
Arton (Anne d'), 96.
Astruc. 75.
Aubertin, 95, 117.
Aubrelique, 99.
Aubry, 118.
Augier (P.), 139.
Augier-Dufot, **139**.
Auxcousteaux, 124.

B

Bablot, 94.
Bachelier (H.), lieutenant des habitants, 23.
Baglivi, 36.
Bagot, 86, 126.
Baillet, **83**.
Baillou, 136.
Baraton, 108.
Barbegnière, 74, 136.
Barbier (Simon), chirurgien, 16.
Barbier (Nicolas), 104.
Barbousse, 144.
Bargt, 22.
Baron (Th.), 5, 18, 32, 35.
Bartholin, 80.
Baudelot, 102.
Baudius, 154.
Baune (de la), 75.
Bayle, 93.
Beauchêne (Antoine de), 8, 26.
Belanger, **113**, 114.
Bellanger, dessinateur, 28, 141, 142.
Bellechaume (de), 60, 146.
Bergier (Nicolas), 45.
Bergier de Prétat, 75.
Bernard (Antoinette), 87.
Bernard (Jacques-Isaac), 27, 50, 81, 92, 104, 125, **141**,
Bernard (Henri-Joseph), 63, 64, 73, 75, 89, 105, 136, **141**, 142.
Bernard (Veuve), libraire, 129.
Berthelin, 78.
Bertier, 74.
Bertin du Rocheret, 62, 77.
Betbeder, 85, **86**.
Bidet, 39.
Bigarne. 121.
Binet, 73.
Blanchard, 103, 131,
Blegny (de), 101.
Blouet, 83, 137.
Bobe, 80, 97.
Boerrhaave, 27, 92.
Boileau, 23, 93.
Bona, 20, **119**, 140.
Boulanger, 105.
Boullon, 41, 78, 130.
Bourgeois (Nicolas), 139.
Bourgeois (René). 23.
Bourges (J. de), 50.
Bontigny-Despréaux, 147.
Brice-Jean, 41, 130, 132.
Brillat-Savarin, 65.
Briquet, 6.

Brissart-Binet, libraire, 45.
Brun, 129.
Bruslé, 117, 134.
Bulteau, 6.

C

Cabanis, 16.
Cabany, 28, 106.
Cailcot, 136.
Caillon (d'Haute-Croix), 101.
Cairlière (de la), 134.
Calmé, **137**.
Camuzet, 71.
Cappé, 85.
Caqué (Henri), 5, 6, 13, 15, 38, 39, **76**, 80, 97, 106, 122, 128, 131, 133, 135.
Caqué (J.-B.), chirurgien, 4, 68, 76.
Carrié, 31, 122.
Cauchon (Claude), marquis de Lhéry, 22, 92.
Cazin, libraire, 142.
Cerveau, 103.
Champagne-Dufresnoy, 66, 148.
Champoing de la Béguinière, 75.
Chalibert, 143.
Chamillard, maître des requêtes, 28.
Chaulière, 100.
Chaulnes (duc de), 22, 141.
Chassanée, (Barthelemy de), 57.
Chateigneraye (de la), 31.
Chébœuf, 98.
Chéreau, 18.
Chéron, 113.
Chevreul, 127.
Chomel, 51, 144.
Cicéron, 69.
Claquenelle, 118.
Clermont (comte de), 25, 80.
Coffin, poëte, 60, 61, 63, 68, 146.
Colin, graveur, 20, 88.
Collet, **137**.
Condé (prince de), 100.
Conrart, académicien, 62.
Corlieu, 5, 18, 50.
Cornesse, 21, 38, **110**.
Corrillon, 117.
Corvisart, 65.
Coubré, 96.
Cousin, 38, 97, 109.
Coustier, 16, 95.
Couthier, 147.
Couturier, 75, 108.
Cressé, 62, 147.
Crin, 40, **116**.
Crosnier, 78.
Culoteau, 37, 39, 52, 57, 85, 103, 107, 109, 114, **142**.

D

Dallet, 109, 124.
Dambraine (Charlotte), 116.
Daubenton, 34.
Debaty, 38, 106.
Degland, 73, 99.
Delalain, 34, 80.
De la Salle, 126.
Demanche (Gérard-Alexandre), 39, **128**.
Demanche (Jean), **128**.
Demosthène, 69.
Dennel, graveur, 28, 112.
Dereims, 62, 147.
Dersu, 135, 139.
Desaulx, 73, 119.
Desguerrois, 134.
Desnauches de Rheillac, 81.
Devisme, 127.
Dieuleveut, 99.
Dioscoride, 109.
Dodard, 98.
Dominé de Valsenoy, **85**, 125.
Douan, 98.
Drosander, 72.
Drouet, 94.
Dubreuil, 101.
Dueil, 85, 107.
Duffour, **96**, 132.
Dufour, 141.
Dufresnoy, 138.
Dupont (Denis), 16.
Dupont (Louis-Joseph), 115.
Duquenelle, chirurgien, 38.
Durège, 116.
Du Thoict, 123.
Du Val, 19.
Duvrac, 147.

E

Eidurbinell, 19, 106.
El Cinchon (comtesse d'), 101.
Elisabeth (Madame), 38.
Emale, 123.

Emery, 140.
Epine (de l'), 147.
Esculape, 92, 151.
Estienord, 98.
Estourmelle (marquis d'), 27.
Estouteville (d'), 7.

F

Fabre, 90.
Faciot, graveur, 28.
Fagon, 54, 60, 61, 150.
Faguer, 21, 34, 38, 79, **112**.
Fernel, 27, 29.
Ferrein, 75.
Fillion, 11, 15, 16, 40, 42, **76**, 79, 87, 96, 99, 114, 115, 127, 129, 131, 132, 137, 139, 155.
Flodoard, historien, 54.
Flon, 134.
Florentain, imprimeur, 26.
Follain, 89.
Forzy, 79.
Fougerange (de), 84, 100.
Fouquet, 77, 101.
Fournier (Antoine), 8.
Fournier (Claude), 109.
Fournier (Mathieu), 51, 55, 144.
Framboisière (Abraham de la), 15, 20, 44, 45, 48, 49, 57, 94, 116, **117**.
Framboisière (François de la), 88, 93, 110, 113, **116**.

G

Galien, 24, 27, 29, 90.
Galien (Augustin Ier), 90, 125.
Galien (Augustin II), 90.
Galien (Claude Ier), 90.
Galien (Claude II), 80, 90, 111.
Galien (Jacques), 90.
Gamare, 118.
Gaubius, 110.
Gaultier, 114.
Gautrin, 123.
Gelly, 118.
Geoffroy, 42, 75.
Gendron (de), 98.
Germigny (Barbe), 142.
Geruzez, historien, 41.
Gerzat, 114.
Gillat, 19, **106**.
Godart, 21, 38, 73, 112.
Godet de Neuflise, 22.
Godinot (abbé), 42, 43, 50.
Goetz, 38.
Gomont (J. de), avocat, 20, 88.
Gondebaud, roi des Bourguignons, 58, 149.
Gondran, 100.
Gontier, 139.
Gonzague (Charles de), 20
Gonzague (Ferdinand de), 20.
Gourdin, apothicaire, 43, 76.
Gourmelin, 116.
Graaf (Reinier de), 85.
Grébert, 102.
Grenan, poète, 59, 61, 146.
Griffet, 134.
Guénault, 27, 37.
Guérard, 98.
Guiard, 118.
Guibelet, 138, 139.
Guinot, 106.
Guise (Cardinal de), 107.
Guyart (Claude), 102.
Guyart (Michel), 92.

H

Hannequin, 100, 114, 147.
Hardouin de Saint-Jacques, 34.
Harvey, 34, 77.
Haussy de Robécourt (de), 106.
Hecquet (Clément Ier), **157**.
Hecquet (Clément II), 115, **157**.
Hecquet (Philippe), 75, 100, **157**.
Hédouin (Jean-Baptiste-Simon), 92, 130.
Hédouin (Simon), 5, 41, 91, **92**, 120, 130.
Hedouin de Pons-Ludon, 92.
Helvétius, 62.
Henrot (Adolphe), 5.
Henry IV, 62.
Herissant, 119.
Hervet, 16.
Hervilly (d'), 124.
Hezet, 90, 91, 96, 120.
Hincmar, 54.
Hippocrate, 11, 14, 16, 27, 29, 90, 92, 136.
Horne (de), **126**.
Houau de Maulleville, 27.
Houdaille, 128.
Huchet, comte de Montfort, 27.

Hunaud, 81, 147.
Husson (H. Marie), 38.
Husson (Jean), chirurgien, 38.

J

Jabot, 16.
Jahan de Laudonière, 79.
Jault, 81, 109.
Jenner, 38.
Jeunehomme (J.-B.), imprimeur, 13, 26.
Jeunehomme (Vve), imprimeur, 26.
Jolicœur, 3, 6, 18, 24, 58, 88.
Joliot. 113.
Josnet (Pierre), père, 14, 22, 24, 36, 37, 42, 64, 74, 78, 79, 82, 85, 86, 91, **92**, 105, 113, 114, 115, 120, 121, 126, 129, 147.
Josnet (Pierre) fils, 42, 73, 82, 108, 121, 126, 137.
Jorant, **88**.
Judcy, 115.
Junte (les), imprimeurs, 24.
Jussieu (de), 34.

L

Labbé, 132.
Lacassagne, 79.
Laches, 80.
La Fontaine, 54, 90.
Laignier, 15, 40, **87**, 94, 100, 108, 115, 128, 143.
Lajoie, 108.
Lallemand, 34, **77**.
Lambert, 125.
Lamoignon, chancelier, 31.
Landais, 115.
Langenhert, 81, 125.
Lanthenas, 40, 115, **116**.
Lapile, 8, 34, 50, 72, 77, 84, **88**, 90, 94, 100, 102, 104, 107, 111, 117, 118, 125, 129, 134, 141.
Larbre, 42, 49, 75, 86, 98, **105**, 108, 118, 136, 139, 144.
La Rue de Mathon, 41, 131.
Lasson, 34, 77, **91**, 96, 102.
Lasserre, 148.
Lattaignant (Abbé de), 80, 92.
Laubel (de), 105.
Laurenceau, 49, 144.
Lhéritier. 100.
Léa, recteur, 15.
Lebrun, graveur, 28, 81, 86.
Le Brun. 42.
Le Brise-Orgueil, 72.
Le Camus (Didier), 5, 6, 15, 37, 42, 76, 82, 84, 97, 99, 112, 115, 118, **119**, 127, 133, 135, 148, 155,
Le Camus (Joseph), **133**.
Leclerc. 74.
Le Comper (Nicolas), 6, 81, 88, 94, **95**, 98, 102, 111, 119, 124, 133, 138, 139.

Le Comper (Pierre), **95**.
Le Douesne, 20.
Le Febvre. 133.
Lefilz (Gérard), 37, 71, 72, 81, 90, 91, 103, 104, 108, 109, **120**, 132, 140.
Lefilz (Pierre), **120**, 140.
Le Fricque (Edouard), **96**.
Le Fricque (Thomas), 72, 77, 78, 80, 90, 95, **96**, 98, 101, 103, 109, 111, 124, 130, 132, 134, 135, 136.
Léger, 122.
Legoux, 140.
Lelarge (Pierre), 28.
Lelarge (Raoul), 72, 73, 75, 96, 99, 102, 108, 117, 119, 124, 132, 134, 135, **136**, 137, 140.
Lelong, 96.
Lemery, 45.
Lemoine, 57.
Lenglet, 8, 39, 100.
Le Peletier de Mortefontaine, 139.
Le Pescheur, 37, 39, 52, 56, 57, 58, 73, 85, **89**, 91, 103, 105, 107, 111, 114, 125, 142, 146, 149.
Lepoyvre (Jeanne), 88.
Le Rouge, 127.
Lesca (de), 140.
Le Sage, 157.
Lespierre (de), 84.
Le Thieullier (Jean Ier), 103.
Le Thieullier (Jean II), 103.
Le Thieullier (Louis-Jean), **103**.
Le Thieullier (Pierre), 103.
Le Vasseur, 91, 108.
Lévesque de Pouilly, lieutenant des habitants, 24, 130.
Le Voyer d'Argenson, 22, 113.
Ligne (prince de), 21.
Linaud, 77, 125.
Linguet (R.-H.), 66, 122, 147.

Littré, 151.
Livie, 55.
Lombart, 144.
Loriquet, 28.
Louis XIII, 117.
Louis XIV, 101, 151.
Louis XVIII, 97.
Louvois (marquis de), 93.
Loysel, 99.
Lucas, 19.
Luzerne (César-Henri de la), 97.
Luyt, 148.

M

Macbride, 122.
Macquart (Henri), 38, 42, **74**, 80, 81, 83, 105, 106, 112, 126, 130, 137, 147.
Macquart (Henri-Jacques), **74**.
Macquart (Louis-Charles-Henri), **74**.
Maheult de Vaucouleurs, 88.
Mahon, 93.
Mahieu, 135, 137.
Mailly (comte de), 27.
Mailly (Nicolas de), 22, 23, 24, 39, 41, 45, 56, 73, 78, 80, 85, **94**, 96, 98, 103, 104, 107, 119, 124, 129, 130, 135, 138.
Malaval, 121.
Maldan, 3, 4, 5, 15, 18, 32, 39, 97, 115, 129, 148.
Mallet, 111.
Malot, 111.
Marat, 116.
Marcade (de la), graveur, 28, 141.
Marcou, 148.
Marie, 82.
Marius, 20.
Marlot, historien, 150.
Martinet, 94.
Maucroix, chanoine, 56, 69, 93, 136.
Mercier, recteur, 8.
Mery, 119.
Messala, 55.
Messence, 147.
Millin de la Courveault, **82**.
Milsand, 146.
Mimin, 52, **109**, 142.
Mirabeau, 16.
Mirault, 123.
Missa, **148**.
Mitouard, 128.
Mogue, 40, 116.
Moignon, 123.
Molière, 14.
Molitor, 21.
Montagnat, 75.
Montauban, 130.
Montmort-Laval (comte de), 22, 123.
Moreau, 85, 107.
Morel (Jean), 16.
Moreri, 154.
Morisse, 98, 134.
Motte (de la), 126.
Musschenbroek, 110.

N

Nanteuil, graveur, 28.
Napoléon Ier, 65.
Naudot, 41, 131.
Navier (Jean-Claude), 5, 6, 15, 39, 66, 67, 68, 79, 83, **84**, 97, 123, 133, 142, 148.
Navier (Pierre-Toussaint), **84**.
Navier (Toussaint-Claude-Nicolas), **84**, 148.
Nessel, 81, 110.
Nestais, 128.
Ninnin, 24, 25, 42, **80**, 130, 155.
Nolin, 75, 88, **111**, 138, 157.
Noël (J.-B.), 89, 102.
Noël (Nicolas), chirurgien, 38.

O

Odonochoo, **89**, 95.
Olonne (comte d'), 150.
Opoix, 131.
Orléans (duc d'), 133.
Orléans (Louise d'), 103.
Orléans (Louis-Philippe d'), 22.
Oudet, 20, **88**, 96.
Oudinet, 77, 84, 88, **94**, 95, 98, 100, 101, 102, 109, 117, 123, 134, 137, 140.

P

Pannetrat, 76, 97.
Papillon, graveur, 26, 28.
Pardule, 54.
Paris (Louis), 148.

Patin (Guy), 5, 8, 9, 20, 28, 37, 64, 101.
Patris, 126.
Péaget, 64, 65, 147.
Pecquet, 80.
Peilhon, 125.
Penthièvre (duc de), 122.
Perrier (Louis), 147.
Petit (Anne), 131.
Petit (Jean-Louis), 121.
Petit (Pierre-Antoine), **76**, 97.
Petit (Théodore), **76**.
Petit-Radel, **99**.
Phlipon, graveur, 21.
Picard, 107.
Piémont (princesse de), 38.
Pierrard, imprimeur, 26, 28.
Piéton, 53.
Plainpel, 98.
Pline, 109, 151.
Plomion, 91, 107.
Pommyer, 27, 81.
Poncet, 78.
Pothier, imprimeur, 26, 56, 88, 145.
Potin, 73, 105.
Pourfour du Petit, 64, 65.
Presseur (de), 110.

R

Rabelais, 59.
Rambouillet (Mademoiselle de), 51
Rainssant (Nicolas), **93**, 97.
Rainssant (Pierre), 8, 33, 34, 39, 56, 74, 77, 80, 88, 89, **93**, 95, 98, 102, 110, 134.
Rainssant (Sébastien), 87, 93.
Raussin (François), 131.
Raussin (Jean), 131.
Raussin (Jean, le jeune), 131.
Raussin (Jacques-Louis), 131.
Raussin (Joseph), 43, 52, **74**, 87, 109, 113, 127, **131**.
Raussin (Louis), 131
Raussin (Louis-Jérôme), 3, 4, 5, 6, 10, 12, 15, 17, 18, 26, 27, 32, 41, 42, 62, 64, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 81, 83, 86, 87, 92, 99, 106, 113, 114, 123, 126, 128, 129, **131**, 137, 141, 142, 155.
Rebillé de Granmaison, 31, 112, 133.
Récamier, 120.
Rédemeyer, 31, 122.
Regnault, 109.
Renard, **83**.
Réveillé-Parise, 65.
Révélois (J.-B. de), 49, 52, 141.
Richelet (Jean), 20, 88, **138**.
Richelet (Nicolas Ier), **138**.
Richelet (Nicolas II), 20, 88, **138**.
Riolan, 117.
Rivière (de la), 137.
Rivierre (de la), 96, 135.
Robert (Jean), dessinateur, 26, 28.
Roche-Aymon (vicomte de la), 22.
Rogier, lieutenant des habitants, 20.
Roland, 116.
Rondeau, 8.
Rossel, 72, 111.
Rousseau-Dumarcet, 129.
Ruauld, 77.

S

Sablier, 72, 104.
Saint-Evremont, 54, 150.
Saint-Raphaël, 20, 140.
Saint-Remi, 54, 149.
Saint-Simon, 151.
Salins (les), 52, 57, 58, 146, 149, 150, 152, 153, 154.
Salins (Hugues de), 57, 145, 146.
Salins (J.-B. de), 53, 54, 55, 56, 57, 145, 146.
Saulx (abbé de), 92.
Savary, 86.
Savoye, graveur, 26, 28.
Scudamore, 68.
Sédillot (Jean), **82**, 127.
Sédillot (Joseph), **82**, 127.
Selle (de la), 22.
Sève, 107.
Sigault, 127.
Silva, 92.
Simon, 6.
Solier de la Romillais, 66, **126**, 148.
Soret, 97, 109.
Souquet, **108**.
Soyer, 73, 107.
Sully (duchesse de), 77.
Sutaine (Maxime), 60, 61, 148.
Sydenham, 27.

T

Talleyrand-Périgord (Mgr de), 38.

Talbot, 40, 101.
Tardieu, lieutenant criminel, 23.
Tavernier, 54.
Téléphus, 140.
Télinge, 22, **83**, 104.
Thiebault, 117.
Thocquesne, 116.
Thou, (de), 154.
Tissot, (S. A. D.), 135.
Tissot (Claude-Joseph), 141.
Toublan, **105**.
Tournefort, 27.
Trewelot, 137.
Tuffery, 133.

V

Valois (Philippe de), 152.
Valot, 37.
Varin, graveur, 28.
Varnier de Maucourt, 64.
Vassant, 116.
Vasse, 125.
Vaucrémont (de), 102.
Venceslas, empereur, 54, 150.
Verchère, 72, 95.
Verdus, 129.
Vié, 87, 113.
Vigne (de la), 134.
Villeroy, (duc de), 22, 112, 113.
Vizetelly, 148.
Wingle (de), 117.
Woutremer, 136.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

A

Abbeville, 41, 78, 115, 130.
Ambérieux, 75.
Amiens, 83. 106, 136.
Andresy, 62.
Angers, 99, 123, 143.
Arbois, 49.
Arcis-le-Ponsart, 24.
Argenteuil, 62.
Arras, 98.
Attigny, 119.
Aubusson, 139.
Autun, 86, 109, 128.
Auxerre, 82.
Avallon, 129.
Avançon, 137.
Avenay, 49.
Avise, 65.
Ay, 48, 49, 62, 65, 68, 154.

B

Bar-le-Duc, 95, 117.
Beaumont-sur-Oise 87, 113.
Beaune, 49. 50, 54, 56, 58, 59, 60, 121, 146, 152, 154.
Beauvais, 73, 74, 111, 124, 139.
Besançon, 113.
Bordeaux. 86, 96, 122, 135.
Bouilly, 24.
Boulogne-sur-Mer, 108.
Boult-sur-Suippe, 128.
Bourbonne, 111.
Bourganeuf, 96, 132.
Bourges, 108.
Bourgogne, 49, 51, 53, 54, 55, 58, 59, 60, 62, 68, 69, 145 et suivantes, 149 et suivantes.
Braisne, 103.
Breslau, 95.
Brest, 86.
Brienne, 86.
Bruxelles, 112.

C

Caen, 5, 35, 73, 77, 88.
Châlons-sur-Marne, 77, 83, 84, 91, 96, 102. 105, 123, 131, 148.
Charleville, 85, 103. 125.
Chartres, 84, 93, 100, 109, 139.
Château-Porcien, 16, 73, 107, 115.
Château-Thierry, 80, 90.
Châtillon, 111.
Chély, 133.
Chenay, 44, 45, 94.
Chigny, 50.
Clermont-Ferrand 129.
Condrieux, 65.
Conserans, 108.
Coucy, 48.
Coutances, 98.
Crespy, 96.
Cumières, 57.

D

Dame, 108.
Donchery, 94.
Douai, 5.
Dricourt, 65.

E

Épernay, 62, 65, 147.

Essarts (les) 115.
Evreux, 138.

F

Ferté-Gaucher (La), 107.
Fismes, 103.
Flaignes, 115.
Fléchambault, 43.
Fraillicourt, 100, 114.

G

Gisors, 75, 105, 108, 123.
Gournay, 73, 105.
Grandpré, 102.
Grasse, 100.
Guise, 117, 135, 139.

H

Hautvillers, 53, 55, 65, 131.
Havre (Le), 77, 98, 101, 134.
Hermonville, 133.

I

Ivry, 50.

J

Juniville, 62.

L

La Fère, 72, 83.
Landrecies, 134.
Laon, 98, 102, 139.
Lescars, 125.
Les Fosses, 133.
Leyde, 110, 154.
Liège, 81, 110, 111, 129.
Lieury, 72, 104.
Lille, 80, 123, 154.
Lire, 87.
Luçon, 79.
Luxembourg, 21, 72, 111.
Luxeuil, 49.

M

Mans (Le), 73, 79, 101, 108, 112, 133.
Marcigny-les-Nonnains, 72, 95.
Mars-sous-Bourcq, 76.
Maurice (île), 100.
Meaux, 22, 105.
Melun, 16, 118.
Metz, 102.
Mézières, 22, 27, 86, 108, 116.
Mons, 107.
Mont-de-Marsan, 85.
Montfort, 19, 106.
Montpellier, 19, 88, 116.
Mont d'Or, 44, 45.
Moulins, 134.

N

Nantua, 137.
Nevers, 20, 78, 82.
Noyon, 91, 99, 124, 141.
Nyon, 75.

O

Orléans, 65.
Ornans, 141.

P

Paris, 5, 10, 16, 18, 19, 21, 27, 28, 31, 34, 35, 36, 49, 51, 62, 64, 66, 74, 75, 78, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 92, 93, 95, 97, 98, 99, 103, 106, 109, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 125, 128, 132, 134, 136, 137, 138.
Pazayac, 41, 132.
Péronne, 99, 106, 109.
Poiriou, 108.
Poitiers, 80, 101.
Poix, 80, 130.
Polleur, 110.
Pouillon, 118.
Pouilly, 24.
Provins, 41, 131, 140.
Pujo, 122.

Puy-la-Roque, 79.
Puy (Le) en Velay, 115.

Q

Quercy, 98.
Quimper, 99.

S

Saint-Bréaud, 74.
Saint-Brieuc, 86, 126.
Saint-Dizier, 84.
Saint-Domingue, 106. 137.
Saint-Etienne (abbaye de), 27, 51, 141.
Saint-Germain-en-Laye, 114.
Saint-Malo, 83, 137.
Saint-Poursain, 152.
Saint-Thierry, 44, 50.
Sarlat, 131.
Sedan, 41, 119, 130, 132.
Senlis, 113, 117.
Sens, 117.
Servon, 74, 105.
Sézanne, 137.
Siam, 54.
Signy, 100.
Soissons, 139.
Spa, 110.
Suresnes, 62.
Surinam, 54.

T

Taissy, 50.
Tarbes, 122.
Terrasson, 132.
Thionville, 22.
Toul, 106.
Tournay, 84.
Tours, 75.
Troyes, 126, 134.

U

Upsal, 72.
Utrecht, 81, 125.

V

Vadenay, 94.
Vaudemont, 85, 107.
Vaux-de-Cernay, 82, 127.
Venise, 24.
Verdun, 117, 126.
Vernon, 134.
Vertus, 140.
Verviers, 73, 112.
Verzenay, 49, 50, 95.
Vesle (La), rivière, 24, 27, 41, 42, 44.
Ville-en-Tardenois, 79.
Vitry, 64, 80, 85, 103, 136, 141.

TABLE DES VIGNETTES

En-tête de thèses aux armes de la Faculté de Médecine de Reims, dessiné par *G. Robert* et gravé par *Papillon* en 1760 (grandeur d'exécution)..... *Frontispice.*

En-tête aux armes de la Faculté et aux initiales des deux Antoine, dessiné et gravé par *Savoye* vers 1755 (réduction aux 2/3)..... Page 7

En-tête aux armes de la Faculté gravé par *Papillon* en 1760 (réduction aux 2/3..... Page 17

Vignette de *Robert* et *Papillon*, réduite au 2/3..... Page 71

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

I. — Les Collections de Thèses.

Collections des Drs Raussin, Maldan, Jolicœur.. 3

II. — L'Acte des Thèses.

Thèses quodlibétaires, cardinales, cathédralitiennes. — Réforme de 1662. — Thèse générale. — Doctorat. — *Oratio gratulatoria*. — Panégyrique 7

III. — Bibliographie.

Thèses in-folio et in-quarto. — Invocation. — Dédicace. — Gratification de la Ville de Reims. — Vignettes..... 17

IV. — Sujets des Thèses.

A. Les cinq paragraphes. — Thèses originales et thèses copiées..... 29

B. *Thèses de Physiologie*. — *Quæstiones erotico medicæ*. — *Pathologie et Thérapeutique* : Saignée; fièvre intermittente; fièvre pourprée; variole; hygiène de l'enfance..... 33

C. *Topographie rémoise* : L'air; la Vesle; les eaux minérales..... 41

D. *Le Vin de Champagne*. — Le *Gouvernement* de Nic.-Abraham de la Framboisière. — Collage des vins. — Querelle du Champagne et du Bourgogne. — Culoteau, Le Pescheur, les Salins.

Pages.

— Les poètes : Grenan et Coffin. — Le vin de Suresnes. — Jacques Dereims; H.-J. Bernard. — Faut-il boire en mangeant des huîtres? Argumentation de Corvisart. — Le Champagne comme anti-septique. — Conclusion..... 47

APPENDICE

I. — Listes des Thèses originales soutenues a la Faculté de Médecine de Reims..... 71

A. *Chimie; Histoire naturelle* 71

B. *Anatomie et Physiologie*..... 72

1. Généralités 72
2. Digestion..... 74
3. Respiration..... 75
4. Circulation 77
5. Système lymphatique..... 80
6. Système nerveux et organe des sens.... 81
7. Sécrétions 82
8. Génération..... 84

C. *Pathologie interne et thérapeutique* 87

1. Pathologie générale 87
2. Thérapeutique générale..... 93
3. Maladies diathésiques..... 97
4. Fièvres..... 100
5. Maladies des voies respiratoires 106
6. Maladies du tube digestif..... 109
7. Maladies nerveuses 110
8. Syphilis..... 113
9. Hygiène et maladies de l'enfance..... 114
10. Saignée..... 116

D. *Chirurgie et Accouchements*..... 119

1. Chirurgie 119
2. Accouchements et Gynécologie..... 124

Pages

E. *Médecine légale ; Empoisonnements* 128

F. *Topographie et Épidémiologie*..... 129

C. *Hygiène* 132

1. Généralités 132
2. Tempéraments..... 133
3. Mariage 135
4. Air et eau 138
5. Aliments 140
6. Boissons..... 141

II. — Bibliographie médicale du Vin de Champagne..... 144

III. — Lettre inédite sur la querelle des vins de Champagne et de Bourgogne 149

IV. — Diplôme de Licencié de la Faculté de Médecine de Reims. 155

Addenda 157
Table des noms de Personnes..... 159
Table des noms de Lieux..... 167
Table des Vignettes..... 171
Table des Matières..... 173

5947 — Imprimerie coopérative de Reims (N. Monce, dir.), rue Pluche, 24.